

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 décembre 2025

PROCES VERBAL

Nombre de membres composant le conseil : 55

	À l'ouverture	N° 1	N° 2	N° 3	N° 4	N° 5	N° 6	N° 7	N° 8	N° 9 à 11	N° 12 et 13	N° 14 à 16	N° 17 et 18	N° 19	N° 20 et 21	N° 22 à 24	N° 25	N° 26	N° 27	N° 28	N° 29	N° 30 et 31	N° 32	N° 33 et 34	N° 35 à 37 et N° 39	N° 40	N° 41 à 42	N° 43 à 44	N° 45 à 50	N° 51 à 56
Présents	47	47	44	43	45	42	36	45	41	42	38	37	37	37	38	39	39	42	41	43	45	41	39	40	42	41	42	43	44	43
Absents	4	4	5	6	6	7	13	4	10	7	12	13	12	13	12	11	10	7	8	6	4	8	11	10	7	8	7	6	5	6
Pouvoirs	4	4	6	6	4	6	6	6	4	6	5	5	6	5	5	5	6	6	6	6	6	6	5	5	6	6	6	6	6	6

L'an 2025 le 3 décembre à 19h07 les membres du conseil municipal se sont réunis en séance publique en Salle des fêtes de l'Hôtel de Ville sur convocation en date du 24 novembre 2025.

Sont présents : Mme BENSARD, Mme BERTIN, M. STERN, M. BESSAC, Mme DEHAY, M. DELAUNAY, Mme YONIS, Mme HEUGAS, M. DI GALLO, Mme GLEMAS, M. GUEGUEN, Mme HEDHUIN, M. ABDOULBAKI, M. VIGNERON, Mme HRISTACHE, Mme KA, M. METTEY, M. PERREAU, M. LAMARCHE, Mme PEYRAMAURE, Mme POULARD, Mme TERNISIEN, Mme MENHOUDJ, M. BEDREDDINE, Mme CREACHCADEC, Mme KEITA, Mme ATTIA, Mme LORCA, M. MOLOSSI, Mme ALPHONSE, M. LE CHEQUER, Mme BONNEAU, Mme GUERIN, Mme LE GOURRIEREC, M. MADAULE, M. MOLOSSI, M. SERNE, Mme SERRES, M. LEGHMIZI, M. CHARLES, Mme DOUCOURE, M. LEROY, M. MBARKI, Mme PREVIATO, M. REBELLE, M. REZIG, M. NEFZAOUI.

Procurations : Mme Nassera DEFINEL à Mme Dominique ATTIA, Mme Kheira BENABDERRAHMANE à M. Yann LEROY, Mme Tania ASSOULINE à M. Olivier STERN, M. Thomas CHESNEAUX à M. Thomas METTEY, Mme Nathalie LANA à Mme Dominique GLEMAS, M. Richard GALEMRA à M. Olivier MADAULE

Absents : Mme MAZE, M. GUILLOT, M. GALERA (N°1), Mme LANA (N°1), M. ABDOULBAKI (N°2, 3, 4,5), M. PERREAU (N°2 à N°4, N°6, N°9 à N°29, N° 45 à N°56), Mme DOUCOURE (N°2 et N° 3, N°5 et N°6), Mme YONIS (N°3), Mme BERTIN (N°5 et N°6, N°25 à N°27, N°32, N°35 à 37), M. MOLOSSI F (N°5 et N°6, N°15 et N°16, N°30 à N°34), M. VIGNERON (N°6, N°30 à N°34), Mme TERNISIEN (N°6, N°41 à N°44), Mme MENHOUDJ (N°6), Mme BONNEAU (N°6, N°9 et N°10, N°32 à N°34), Mme LE GOURRIEREC (N°6), M. SERNE (N°6), Mme PREVIATO (N°6, N°32 à N°37, N°39, et 40, N°42 à 44), Mme HEUGAS (N°7, N°12 à 37, N°39 à 56), M. LEGHMIZI (N°7), Mme BENSARD (N°8), M. METTEY (N°8), Mme PEYRAMAURE (N°8), Mme LORCA (N°8, N°40), M. CHESNEAUX (N°8), M. LEROY (N°8), M. REZIG (N°8, à 25, N°30 et 31), Mme BENABDERRAHMANE (N°8), Mme KA (N°9 à 25, N°27 et 28), Mme HRISTACHE (N°9 à N°27), M. DI GALLO (N° 12 à 16), M. BEDREDDINE (N°12 à 14, N°25 à 28, N° 41), Mme KEITA (N°12 à 24), Mme ATTIA (N°12, à 16), Mme DEFINEL (N°12 à 15), M. MOLOSSI T (N° 15 à 19), Mme POULARD (N°17 à 21), Mme GUERIN (N°17 à 25), M. CHARLES (N°17 et 18, N°39 et 40), M. STERN (N°19 à 24, N°32 à 34), Mme ASSOULINE (N°19 à 24, N°32 à 34), Mme HEDHUIN (N° 30 à 32, N°35 à 37, N°39 à 56), M. MBARKI (N° 30 à 37, N°39 et 40), M. NEFZAOUI (N°32), Mme DEHAY (N°41 et 42), Mme ALPHONSE (N°51 à N°56),

ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L. 2121-15 de ce même code à l'élection pour la présente session d'un secrétaire au sein du conseil :

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Je vous propose d'élire Monsieur Bélaïde BEDREDDINE en tant que notre secrétaire de séance. Je mets aux voix, contre ? Abstention ? »

47 voix pour

À la majorité des voix, Bélaïde BEDREDDINE a été désigné pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Ces formalités remplies, sous la présidence de Monsieur le maire, la séance est ouverte à 19h07.

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Y a-t-il des observations ? Sur le procès-verbal du 24 septembre. Je vous en prie, Monsieur Serne. »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Oui, comme on l'a vu assez tardivement, euh... on n'a pas eu le temps de faire des observations écrites, j'ai juste signalé qu'il me semble vraiment que la présentation des présents, des absents et des procurations, euh... est très confuse, parce qu'en fait, il y a des personnes qui se retrouvent... qui ont été présents à un moment, qui ont donné des pouvoirs à un autre, et qui ont été absents à d'autres, et du coup, qui se retrouvent dans les trois... Voilà, je sais pas, enfin, je pense que juste dire les gens qui étaient là à telle question et ceux qui étaient pas là à telle question, ça serait plus simple. Et juste, puisque vous avez fait une longue envolée finale au dernier conseil, qui s'est terminée par le fait que peut-être un jour je vous féliciterai ou je dirai bravo à Patrice Bessac mais juste avant vous aviez dit bravo à Dominique Voynet et comme en fait ça répondait à une interpellation du fond de la salle que je vous avais fait c'est incompréhensible dans le compte-rendu parce qu'on se demande pourquoi tout d'un coup vous dites bravo Madame Voynet et c'était juste parce que j'avais lancé bravo Voynet voilà à propos des arbres de la place... »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Ah ah ! C'est ce que vous vous rappelez ! »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Ah ouais ! »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Non, non, non, c'est la place, c'est pas la place Jean Jaurès, c'est l'avenue Salvador Allende. »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Ah, voilà. Eh, à mon âge, on perd un peu la mémoire. Donc, à mon avis, ce serait pas idiot de mettre juste ça pour qu'on comprenne pourquoi tout d'un coup vous avez félicité Mme Voynet, même si... C'est à prendre. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci, merci beaucoup. On procèdera à une petite correction pour la clarté du propos. Allez, je mets aux voix contre ? abstention ? Deux abstentions (Pierre Serne et Choukri YONIS). Merci beaucoup. »

Propos liminaire du maire

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Je vous informe que la délibération numéro 38 sera présentée au prochain conseil municipal de février. Quelques mots introductifs.

Mesdames et messieurs les élus, Chers Montreuilloises, Chers Montreuillois,

Nous nous réunissons ce soir dans un moment où le débat national avance, une fois encore, vers l'aboutissement d'un budget d'austérité qui fait peser un poids considérable sur les collectivités locales responsables en rien du déficit public de l'État. Le projet de loi de finances pour 2026 prévoit plus de 6 milliards d'euros de perte de recettes et de charges nouvelles pour les communes, départements et régions dans un contexte, je le rappelle, où la dette locale ne représente qu'une très très faible part de la dette publique locale. Ce qui est présenté comme, je cite, une contribution au redressement des comptes publics revient en réalité très largement à contrebalancer les pertes de recettes de l'État issues de la multiplication des exonérations fiscales accordées depuis des années aux particuliers les plus fortunés et aux plus grandes entreprises. Dans le même temps, plusieurs dispositions du budget sont en contradiction frontale avec la nécessaire réindustrialisation du pays. On affaiblit la capacité des territoires qui portent justement les infrastructures, les zones d'activité, les transports, la formation, indispensable à une politique industrielle digne de ce nom. Face à cette situation, Montreuil n'a pas choisi de se mettre en retrait. Nous continuerons ce soir avec le vœu inscrit à l'ordre du jour, à dire clairement notre opposition à une nouvelle diminution des moyens des collectivités locales et notre soutien aux parlementaires qui s'y opposent. Mais surtout, nous faisons la démonstration par l'action municipale qu'une autre trajectoire est possible, une ville qui investit, qui se transforme et qui innove au service de ses habitantes et de ses habitants. Nous en avons un exemple très concret avec la Croix de Chavaux. Ce samedi, nous inaugurerons une place entièrement refaite. Ce n'est pas un geste isolé, c'est une nouvelle étape d'un travail de fond pour dégager à Montreuil des espaces vivants, accessibles, respirables en assumant la vision d'une ville disposant de plusieurs pôles correctement desservis et actifs sur le plan commercial. Je veux ici adresser, au nom de la municipalité, mes plus vifs remerciements aux agents qui ont œuvré pour que ce projet aboutisse, et naturellement à mon premier adjoint, Gaylord Le Chequer. L'inauguration de la Croix de Chavaux rénovée intervient après la réfection récente de l'avenue Gabriel Péri par le

département, de la tour urbaine, ainsi qu'après la fin du chantier du conservatoire rénové. Dans le même temps, l'aménagement de l'ancien Méliès avance à grands pas pour ouvrir, au cœur même du centre commercial de la place, une grande salle de spectacles et de musique qui viendra renforcer l'offre culturelle montreuilloise et l'attractivité de la Croix de Chavaux. Je vous donne rendez-vous pour son inauguration en janvier. En quelques années, ce secteur aura donc connu une avenue requalifiée qui sécurise les déplacements et améliore le cadre de vie, une place centrale plus lisible, plus apaisée, plus agréable à traverser et à vivre, un conservatoire rénové et bientôt une nouvelle grande salle culturelle de musique et de fête dans l'ancien cinéma. C'est exactement ce que nous entendons par une ville polycentrique, ne pas miser sur un centre unique, mais consolider plusieurs points de vue, à la Croix de Chavaux, autour de la mairie, à la Boissière, dans le Bas-Montreuil avec la Place de la République, demain aux abords du tramway T1 et aux Ruffins avec le projet de la Maison Pop. Des lieux où l'on trouve à la fois des commerces, des services publics, de la culture, des équipements éducatifs et sportifs. Dans un contexte d'austérité, c'est un choix politique fort de continuer à investir dans ces différents centres de vie. Ce travail de fond sur l'urbanisme, nous voulons le conjuguer avec notre devoir de solidarité envers celles et ceux qui en ont besoin. Nous savons que l'inflation a fait exploser les difficultés de nombreuses familles. En juillet 2025, selon le Centre de recherche pour l'observation et l'étude des conditions de vie, 16% des Françaises et des Français restreignaient leur alimentation pour des raisons financières. Les associations nous alertent. Les services sociaux voient arriver des publics qui, hier encore, s'en sortaient à peu près. Et nous le savons, avec les associations montreuilloises, comme partout dans le pays, il y a eu une augmentation des demandes de bénéficiaires de l'aide alimentaire. Sur ce plan, la créativité montreuilloise s'est à nouveau illustrée avec la plateforme Montreuil Solidarité Alimentaire. Nous n'avons pas ici seulement ajouté un dispositif de plus. Dans un contexte budgétaire contraint, nous choisissons d'expérimenter des formes nouvelles de solidarité en articulant les moyens de la ville, l'engagement des associations, des collectifs de professionnels, des donateurs avec une exigence de qualité. Nous avons ainsi cherché à organiser autrement la solidarité en coordonnant plus efficacement les approvisionnements, en soutenant les associations et surtout en garantissant l'accès des personnes les plus en difficulté à des produits de qualité, des fruits, des légumes, des produits frais et souvent bio, dans une coopération forte avec des agriculteurs d'Ile-de-France. En 2026, le dispositif prévoit la distribution de plus de 60 tonnes de nourriture. L'idée est simple et forte, il ne s'agit pas simplement de manger, il s'agit aussi de bien manger, car c'est un élément important de la santé physique et de la santé psychique. La dignité sociale passe aussi par ce qu'il y a dans l'assiette. Pour une mère isolée, pour un étudiant précaire, pour un retraité avec une petite pension, accéder à une alimentation saine, variée, de qualité, ce n'est pas un luxe, c'est une condition de santé, de réussite scolaire ou professionnelle, de cohésion. Je veux ici remercier avec force Mireille Alphonse, adjointe au maire chargé des questions d'alimentation, ainsi que Florian Vigneron, adjoint au maire chargé des solidarités et du logement, les agents du CCAS qui portent le projet et que je salue très amicalement, nos partenaires membres de la CASAM, la DRIL, le conseil départemental ainsi que la métropole du Grand Paris pour leur soutien et le financement, la contribution au financement de ce projet. Pour terminer, je veux saluer le travail des clubs sportifs montreuillois. Notre ville vit chaque soir et chaque week-end au rythme des entraînements, des compétitions, du travail patient des éducateurs et des éducatrices, des bénévoles, des dirigeantes et des dirigeants dans tous les quartiers, cette énergie sportive populaire, elle est au cœur de ce que nous voulons défendre, l'accès de toutes et de tous à la pratique sportive, l'émancipation par le sport, le collectif, le partage plutôt que le repli. Cette dynamique a pris un visage très concret avec l'exploit du Montreuil Football Club en Coupe de France, samedi 29 novembre, le club s'est qualifié pour les 32e de finale de la Coupe de France en éliminant l'US Granville, club de National 2, au tir au but après un match conclu sur le score de 1-1. Sous réserve de la validation de cette superbe victoire par la Fédération Française de Football, après le recours déposé par le club de Granville, le Montreuil FC est aujourd'hui le dernier représentant de la Seine-Saint-Denis en lice dans la compétition et c'est pour Montreuil une qualification historique puisque c'est la première fois que cela arrive. Le week-end du 20 et du 21 décembre, le Montreuil FC accueillera ainsi l'US Chauvigny pour une 32e de finale historique. Au-delà du résultat sportif, c'est aussi une histoire qui s'exprime, celle d'un club porté par ses jeunes, ses éducateurs, ses anciens, par un public fidèle, une petite salutation aux ultras, par un quartier et une ville tout entière qui se reconnaît dans ces couleurs, je veux remercier et féliciter le Montreuil FC comme l'ensemble de nos clubs et associations sportives pour ce qu'ils apportent à la ville, de la joie, de la fierté, de la santé, des repères et ce sentiment précieux d'appartenance collective dont nous avons tant besoin dans la période. Je vous remercie de votre attention et je passe sans attendre la parole à Madame Yonis. »

Intervention de Madame Choukri Yonis – conseillère municipale MOVICO

« Merci Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs,

Dans un contexte de grande incertitude budgétaire comme il vient d'être souligné, je voudrais pour ma part consacrer mon propos liminaire à l'absence de pilotage des politiques publiques sur notre territoire. Cette absence de pilotage a un coût financier important puisqu'il s'agit souvent de défaire et refaire ce qui a été mal fait ou mal pensé mais elle a aussi et surtout un coût social non négligeable pour les Montreuilloises et les Montreuillois. Je m'en explique en prenant quelques exemples que je tire de l'ordre du jour de notre séance de ce soir. Il nous est proposé ce soir d'approuver la convention cadre d'adhésion aux missions de médiation préalable obligatoire. En deux mots, la médiation préalable obligatoire est un dispositif qui a été mis en place dans notre pays après une expérimentation positive de deux ans. Le Conseil d'État, considérant même que la médiation permettait de renforcer l'accès au droit, puisqu'en moyenne, les litiges trouvent une solution en 30 jours. La ville de Montreuil a mis en place ce dispositif de médiation pour les litiges avec ses agents en

2022. A Montreuil, manifestement, ce qui marche ailleurs a du mal à fonctionner. En effet, depuis 2022, seul un agent a eu recours à cette procédure et malheureusement aucun accord n'a été trouvé dans le cadre de son litige avec la ville. Ce soir, sans même faire le moindre bilan, sans s'interroger sur la manière d'améliorer le fonctionnement du dispositif, vous nous proposez de réadhérer. On a l'impression que vous avez enclenché le mode pilotage automatique. Pour ma part, je ne peux que regretter ce mode de fonctionnement. C'est d'autant plus regrettable que le nombre de litiges entre la ville et ses agents ne cesse de croître. L'absence de pilotage en la matière se fait clairement au détriment des agents. Sur un autre plan, vous nous proposez ce soir de voter l'ouverture anticipée de crédits pour les investissements de 2026. Parmi les investissements à financer, il y a 200 000 euros pour les budgets participatifs. Vous nous demandez ce soir de voter 200 000 euros pour les projets du budget participatif, mais quand en septembre dernier je vous demandais un bilan de l'état d'avancement de ces projets, vous me répondiez que la période de réserve électorale vous empêchait de me répondre de façon précise sur la réalisation de ces mêmes projets. La période de réserve électorale a bon dos. De mon point de vue, c'est plutôt le pilotage défaillant qui est en cause. En tout état de cause, je constate que la période de réserve électorale ne vous empêche pas d'inaugurer en grande pompe et à grands frais la nouvelle place de la Croix de Chavaux. Dans le même ordre d'idées, je dirais un petit mot sur la situation de l'éclairage urbain dans un certain nombre des quartiers de notre ville. A la Noue et au Clos français, pas loin de la place que vous allez inaugurer samedi, par endroits, la nuit tombée, vous circulez dans le quartier en utilisant la lumière de votre téléphone. Heureusement qu'un plan de rénovation de l'éclairage public avait été voté par notre assemblée en 2018, un plan, je le rappelle, doté de plus de 10 millions d'euros. Je vais terminer mon propos sur un domaine où l'impact de cette absence de pilotage des politiques publiques a des conséquences importantes. Je veux parler des foyers de travailleurs migrants et singulièrement du foyer Branly où les résidents entourés de leur soutien sont en lutte depuis trois ans. Je voudrais ici déplorer la politique de la chaise vide que pratique la ville de Montreuil dans la gestion de ce dossier. La municipalité comme l'ensemble des partenaires du projet est invitée à toutes les réunions. Malheureusement, le choix qui est le vôtre, c'est de vous tenir à l'écart. Pourtant, dans ce dossier, les enjeux sont colossaux. Qu'il s'agisse des salles collectives ou du maintien de la cantine, il y a des choses à discuter avec le gestionnaire et une vision de la société à défendre pour des élus qui se réclament de la gauche comme vous êtes. Je me suis rendue dimanche dernier au foyer dans le cadre de l'invitation que nous avons reçue en tant qu'élu pour le festival alimentaire. J'ai entendu à cette occasion des témoignages de résidents du foyer Bara qui, eux, avaient perdu leur cantine dans le cadre de la transformation en résidence sociale et qui étaient venus témoigner de l'importance de se battre pour conserver la cantine de Branly. J'ai entendu un Monsieur âgé de 82 ans qui expliquait qu'au-delà même du coût de la cantine, il était dans l'incapacité, compte tenu de son âge avancé, de se faire à manger seul dans sa chambre. La cantinière de Bara était là. Kamissa, puisque c'est son prénom, faisait à manger à Bara depuis 2010. Aujourd'hui, elle cuisine et elle vient chaque jour de 11h00 à 19h00 distribuer dans la rue les repas. Il s'agit de 350 repas par jour ainsi distribués dans la rue, quel que soit donc le temps qu'il fait, quelles que soient les intempéries. Dimanche dernier, elle ne demandait qu'une chose, pouvoir sortir de cette situation, sortir de la rue en ayant un local pour pouvoir continuer à nourrir les résidents de Bara. Pour rappel, plus de 50% des résidents des foyers sont des personnes âgées. Pour pouvoir toucher leur retraite, ces hommes doivent résider en France et je crois même que la loi vient d'évoluer puisqu'il me semble que le délai de séjour en France est porté aujourd'hui à neuf mois. Neuf mois pour pouvoir continuer donc à bénéficier de leur retraite. Ces hommes âgés ne peuvent pas rentrer chez eux. Ils sont contraints de vivre dans des studios. On leur enlève les salles collectives, les cantines, et s'ils hébergent un membre de leur famille, y compris pour pouvoir les assister dans leurs vieux jours, eh bien ils peuvent être expulsés par le gestionnaire. À Branly, il y a des T1 bis qui pourraient, si Adoma et ses partenaires le voulaient, permettre d'accueillir par exemple des hommes âgés et un membre de leur famille aidant. Comme vous avez choisi de vous tenir éloigné de ce dossier, ces sujets ne seront pas portés, et encore moins, bien sûr, défendus. Et c'est regrettable, car la question, inmanquablement, va finir par se poser. Au lieu de l'anti...

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Il vous faut conclure, s'il vous plaît. »

Intervention de Madame Choukri Yonis – conseillère municipale MOVICO

« Je vais conclure, Monsieur le Maire. Au lieu de l'anticiper, vous serez amené d'une manière ou d'une autre à gérer cette question, mais simplement, vous ne la gèrerez que dans l'urgence. Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci à vous Madame Yonis. Monsieur Serne. »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Oui Monsieur le Maire, chers collègues,

Je sais que vous avez l'impression que vous... que tout vous est permis et que les règles s'appliquent à tout le monde sauf à vous, mais vous venez quand même de faire 13 minutes de discours qui étaient quand même essentiellement une sorte de bilan de mandat et puis d'annonces de quelques sujets phares manifestement de votre campagne. Je sais pas si ça vous dit quelque chose, la réserve électorale, ça peut pas être juste appliqué pour pas nous répondre et ne pas être respecté du tout par vous. Ça va finir quand même par poser problème. En attendant, évidemment, vous continuez à dépeindre votre action et montrer comme une sorte de paradis sur terre. Ma collègue Choukri Yonis a parlé des foyers,

mais je veux insister. Ce soir, le comité des résidents du foyer Branly avait demandé, en respectant les règles qui sont écrites dans le règlement intérieur, c'est-à-dire en demandant à l'avance s'il pouvait, une interruption de séance pour pouvoir prendre la parole pour parler de leur situation au foyer Branly. Vous avez refusé, la majorité municipale a refusé qu'ils puissent s'exprimer ce soir pendant ce conseil. Pendant ce temps, des centaines de bannis de Bara, et d'ailleurs, dorment et survivent dans des squats, notamment celui qui est toujours hélas en fonction, si on peut dire, au 138 rue de Stalingrad, tout ça, c'est aussi l'image, c'est aussi Montreuil, c'est le revers de la médaille que vous ne présentez jamais, qu'on ne verra évidemment jamais dans le journal municipal, dans votre communication, dans votre newsletter, dans votre, enfin, sur votre compte Twitter, enfin, X, sur vos réseaux sociaux, tout ça, on ne le verra pas, le bulldozer de communication que vous avez, que vous maîtrisez, ça il faut le dire, à merveille, va continuer, mais ça n'empêche que c'est la réalité, que la réalité aussi, c'est que vous allez encore une fois euh... faire voter ce soir deux augmentations de tarifs municipaux, une pour le 1er janvier, une pour le 1er septembre, allez hop, hein, après tout, pourquoi attendre le vote du budget et l'élection municipale ? Faisons des augmentations de tarifs pour septembre 2026, pourquoi se gêner ? Comme chaque année, avant Noël, notre collègue Frédéric Molossi va défendre le fait qu'on accorde aux commerçants, et notamment aux grandes surfaces de la ville, les 12 dérogations au repos dominical, donc au repos du dimanche. Alors cette année, les lettres aux syndicats sont parties dans les temps. Mais, là, il y a eu une réponse d'un syndicat qui a évidemment dit son désaccord par rapport à cette mesure, vous appliquez à Montreuil, comme dans les villes de droite, le maximum de ce qui est permis par la loi Macron, qui, me semble-t-il, on avait combattu tous autant qu'on est ici, ou peut-être pas tous, tous, mais presque. Vous êtes effectivement aussi, on dirait que vous avez un peu lâché la gestion, voilà, vous êtes peut-être déjà dans la campagne, et effectivement, ma collègue a donné des exemples, il y en a d'autres, ce soir, rien que ce soir, vous allez nous faire voter la cession de téléphones, je sais pas combien de centaines de téléphones qui avaient été achetés par la ville, qui ne marchaient pas, apparemment, avec les logiciels de la ville, et qui sont donc revendus. Ils ont été achetés à 150 000 euros, ils sont revendus 11 000 euros. C'est pas mal, c'est... pour quelqu'un qui dit qu'il faut économiser, qu'on peut pas dépenser, qu'on peut pas... discuter du régime indemnitaire des agents et ni des avantages sociaux dans la deuxième vague de négociations qui a été prévue, bon, manifestement, il y a des choses sur lesquelles vous arrivez à être large en argent. Franchement, voilà, c'est déplorable et je terminerai quand même en signalant qu'on va parler, mais comme ça fait partie des délibérations sans débat, puisque dans ce conseil on discute quasiment plus de rien, de toute façon c'est par des décisions du maire que se font, comme celles qui nous ont été envoyées avant ce conseil, 10 millions d'euros d'ouverture de crédits qui sont prises par décision du maire sans qu'on en discute au conseil municipal, des virements de crédit à l'intérieur du budget, ce qui aurait donné, avant la M57, une décision budgétaire modificative, vous le faites par une décision du maire pour presque 3 millions d'euros, et puis, tout à l'avenant, et on aura évidemment un débat sur... enfin, un petit débat, puisqu'il n'y aura qu'une minute de temps de parole, sur Tables Communes, qui était donc merveilleux et qui est, contrairement à ce que vous essayez de raconter, pas dans les règles, pas dans les normes de la loi EGalim et qui respectent notamment pas les obligations, enfin les interdictions désormais de contenant plastique. C'est une... ah si si, si si, c'est même sur... c'est sur le site de Tables Communes et c'est sur le site en Open Data du gouvernement. Tables Communes ne respecte pas l'interdiction de contenant plastique, ils disent que peut-être en 2025 ça progressera mais qu'ils appliquent toujours pas la loi. C'est... ah voilà, je suis formel, j'ai été vérifié de tous les côtés, j'ai fait vérifier même par des services dont c'est le métier, et c'est formel, on ne respecte pas, pas plus que d'ailleurs les marchés forains respectent l'interdiction qu'on leur avait pourtant demandé d'appliquer pour les emballages plastiques. Donc, voilà, des grands discours sur l'environnement, des grands discours sur le social, des grands discours sur Montreuil ville accueillante, ville refuge, etc. et dans la réalité, une politique que moi je vais appeler de droite, parce que, franchement, que ce soit avec les migrants, que ce soit sur le social, que ce soit avec les habitants les plus précaires, ou que ce soit sur l'environnement, franchement, moi je trouve que ça ressemble franchement plus à ce que je vivais à Vincennes que ce que je vois dans un certain nombre de villes vraiment de gauche. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci. Merci beaucoup. Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits, quelques mots en réponse. D'abord sur la question du téléphone, vous avez raison de souligner l'erreur lourde qui a été commise au moment de l'achat de ces téléphones. Je précise d'ailleurs que nous sommes en contentieux avec les deux responsables du service informatique d'alors, avec, du point de vue de la ville, une série d'erreurs lourdes, relevant quasiment de la faute, commises dans l'exercice de leurs fonctions, ce qui nous a d'ailleurs conduit à des cessations de contrats ou au départ de ces responsables. La deuxième chose, plus sur... le fond de ce qui a été dit, d'abord, depuis 2014, la municipalité, les deux municipalités que j'ai l'honneur de conduire, ont respecté strictement l'objectif de 40% de logements sociaux dans toute construction nouvelle. Nous sommes ainsi une des seules villes d'Ile-de-France, aux côtés de quelques dizaines d'autres, à respecter strictement l'objectif de construire des logements pour celles et ceux qui en ont besoin et nous en sommes très fiers. La deuxième chose, c'est que sur la rénovation des foyers de travailleurs migrants, à chaque fois, sur la rénovation de Bara, sur la rénovation de Branly, sur la rénovation à la limite de l'imagination délirante, à ces accusations nous disant vous vous comportez mal sur les foyers de travailleurs migrants, trouvez une seule ville, une seule, parmi celles et ceux qui sont des villes de droite comme vous les citez, qui ont comme nous reconstruit, engagé un processus de relogement dans des conditions dignes, permis la régularisation d'un certain nombre de personnes sans papiers, permis l'augmentation du nombre de personnes titulaires d'un contrat. Et donc je trouve qu'il y a, en quelque sorte, une déconnexion et un caractère qui finit par être tellement déconnecté de la réalité des politiques publiques qu'il n'a plus beaucoup de sens. En tout cas,

je le rappelle, si l'ensemble des villes d'Ile-de-France menait la politique que nous menons en matière de logement et en matière d'accueil des personnes migrantes, il n'y aurait plus de problème de logement en Ile-de-France. Si l'ensemble des villes respectait comme nous le faisons une politique et une trajectoire fondamentalement humaniste, il n'y aurait plus de problème de sans-abrisme en Ile-de-France. Et cette vérité, cette réalité, il me semble que plutôt que de la dénigrer, il vaudrait mieux en quelque sorte l'encourager, et quand vous faites la comparaison avec Vincennes, franchement, quand on voit le taux de logement social, le nombre de foyers de travailleurs migrants, le nombre de politiques sociales qui est développé chez nos voisins, c'est sans commune mesure avec ce que nous faisons à Montreuil, mais je mets ça sur le compte des grandes exagérations du discours politique. »

DELIBERATIONS

Pour l'ensemble des délibérations votées lors de ce conseil municipal, Monsieur le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ces actes et informe que les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de leur publication et de leur réception par le représentant de l'Etat.

DEL20251203_1 : Election d'un conseiller de territoire au sein de l'établissement public territorial Est Ensemble

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Nous passons à la délibération numéro 1, suite à la disparition de Stéphan Beltran, nous devons pourvoir à l'élection d'un conseiller de territoire au sein de l'établissement public territorial d'Est Ensemble. Le candidat pour la majorité est Monsieur Florian Vigneron. Les autres candidates ou candidats sont invités à se faire connaître. Il n'y en a pas. Nous sommes nécessairement au scrutin à bulletin secret, hein, oui. Très bien, pas d'autres candidats. Un seul candidat, donc, Florian Vigneron, je vous propose de désigner deux scrutateurs. Y a-t-il des volontaires ? Mireille Alphonse, y a-t-il un deuxième volontaire ? Romain Delaunay, vous serez nos deux scrutateurs. Merci beaucoup. Je déclare ouvert le vote et nous entamons les débats avec le second point inscrit à l'ordre du jour. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

Article 1 : Procède au scrutin secret à l'élection d'un.e conseiller.e de territoire remplaçant M. Stéphan BELTRAN au sein du conseil de territoire de l'établissement public territorial Est Ensemble.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de bulletins : 51

Bulletins blancs et nuls : 4

Suffrages exprimés : 47

Ont obtenu :

- liste conduite par Monsieur Florian Vigneron : 47 suffrages

Article 2 : En conséquence, M. Florian Vigneron est élu conseiller de territoire au sein du conseil de territoire de l'établissement public territorial Est Ensemble.

Article 3 : Précise que la liste des autres conseiller.es de territoire de la ville de Montreuil au sein du conseil de territoire de l'établissement public territorial Est Ensemble, tels qu'ils ont été élu.es par la délibération n°DEL20200704_1 du conseil municipal du 4 juillet 2020 et par la délibération n°DEL20220928_36 du conseil municipal du 28 septembre 2022, reste inchangée.

DEL20251203_2 : Présentation du rapport de la commission communale pour l'accessibilité pour l'année 2024

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Donc, présentation du rapport de la commission communale pour l'accessibilité, Danièle Creachcadec. »

Présentation de la délibération par Madame Danièle CREACHCADEC – conseillère municipale déléguée à la petite enfance, au handicap et à la parentalité

« Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs. La commission communale de l'accessibilité portée par la mission handicap est une instance consultative prévue dans le cadre de la loi de 2005 qui consacre un volet important à l'accessibilité basée sur les principes de continuité de la chaîne de déplacement entre le cadre bâti, la voirie,

les aménagements des espaces publics et les systèmes de transport et d'universalité, c'est-à-dire l'accès de toutes et tous à tout. A Montreuil, l'inscription de la mission handicap dans la direction générale de la ville inclusive témoigne de la volonté de notre collectivité de participer activement à une dynamique de changement de regard sur le handicap et une volonté d'inclusion des personnes concernées dans les différentes politiques de notre ville. C'est pourquoi la composition de notre commission ne cesse de s'enrichir et de se diversifier afin de créer une synergie efficace pour que la question de l'accessibilité soit transversalement présente dans tous les domaines de la vie de la cité, l'éducation, la santé, le sport, la culture, la citoyenneté, le bâtiment, les espaces publics, en lien avec les besoins de la population et ce, dès le plus jeune âge. Le rapport Commission Communale d'Accessibilité présenté ce soir qui sera le dernier de notre mandat permet de dresser un bilan des actions menées, d'en mesurer les avancées et de tracer des perspectives. En ce qui concerne l'enfance et la petite enfance, poursuite de la démarche inclusive pour accueillir dans les crèches, les structures petite enfance, les centres de loisirs des enfants à besoins particuliers et en situation de handicap par la mise en œuvre d'actions de formation en direction des personnels et de recrutement de professionnels ressources au sein des directions centrales. Poursuite des parcours de sensibilisation au handicap à destination des élèves des écoles élémentaires et des enfants fréquentant les accueils de loisirs. À propos de l'insertion et de l'emploi, Montreuil participe à l'événement national DuoDay qui vise à la sensibilisation à l'insertion professionnelle et la ville emploie 169 agents en situation de handicap, soit 6,9% de l'effectif RH. Pour le logement, le 7 février 2024, le conseil municipal a approuvé une nouvelle version de la Charte de construction pour une ville résiliente afin d'approfondir les objectifs poursuivis, en particulier en matière d'accessibilité. De plus, le service santé publique et handicap de la ville a poursuivi un travail de réflexion autour de l'accès et du maintien dans le logement des personnes suivies dans le secteur psychiatrique. Pour la santé, le contrat local de santé 3 qui courait de 2018 à 2024 comprenait trois fiches actions spécifiques autour du handicap. En 2024, le bilan du CLS 3 a été mené pour permettre l'élaboration du CLS 4 avec la volonté d'intégrer les enjeux de handicap et d'accessibilité de manière transversale. Un forum santé qui a eu lieu le mercredi 15 mai a fait l'objet d'une communication ciblée qui a été réalisée avec succès auprès des établissements médico-sociaux. Je parle de l'accessibilité des espaces et du bâtiment public par la poursuite de la mise en œuvre de l'ADAP, Agenda programmé, qui arrive à échéance et qui fera l'objet, début de l'année 2026, d'un bilan de fin d'ADAP permettant de valoriser les actions réalisées dans le cadre de ce projet pluriannuel. Une campagne d'abaissement des trottoirs couplée d'une mise aux normes PMR a eu lieu sur 12 rues à Montreuil. La création d'une carte indiquant les places PMR sur la ville est disponible sur le site Montreuil. Le déménagement du poste de police municipale et des ASVP, il a été procédé au déménagement du poste de police municipale et des ASVP qui se trouve désormais complètement accessible au rez-de-chaussée de la Tour Altaïs et de l'Hôtel de Ville. En ce qui concerne le stationnement, une sensibilisation du prestataire à l'identification des véhicules bénéficiant de la gratuité a été faite par la position de l'original de la carte mobilité inclusion sur le pare-brise. Pour les déplacements, mise en service par l'entreprise Fastroad de deux bus pour le transport intra-muros de personnes à mobilité réduite. Et puis, on a travaillé sur la mobilisation de l'expertise d'usage dans les projets urbains grâce à un groupe de personnes volontaires en situation de handicap dans le cadre en particulier de l'élaboration du projet d'aménagement de la Croix de Chavaux. L'accessibilité à la vie culturelle. De nombreuses structures culturelles de notre ville sont toujours actives sur ce sujet. Je cite le Centre d'Art Contemporain Tignous, la Bibliothèque Robert Desnos, le Cinéma Le Méliès avec les programmations des séances Ciné-Relax qui se déroulent en alternance une fois par mois le mercredi et le samedi et qui sont également élargies aux centres de loisirs désormais. Le Théâtre Populaire de Montreuil, le Berthelot, les Roches qui ont aussi une programmation adaptée. Pour le sport, la proposition de séance d'activité physique adaptée a permis à la ville de demander une habilitation en qualité de maison de sport santé. Les Jeux olympiques et paralympiques qui se sont déroulés du 26 juillet au 8 septembre 2024 ont permis de valoriser la diversité des pratiques handisport en donnant la possibilité aux personnes en situation de handicap d'assister à des temps forts des JOP sur site. Et en concertation avec la direction des sports, environ 200 billets pour les Jeux paralympiques ont été distribués aux partenaires de la mission handicap. Enfin la direction, et enfin l'édition 2024 de la foulée montreuilloise qui est maintenant inscrite dans les agendas sportifs nationaux s'est déroulée du 28 avril, le 28 avril 2024, mobilisant près de 1000 coureurs et 13 000 bénévoles. Enfin, la ville a engagé la refonte du site internet, l'objectif étant de permettre aux Montreuilloises et Montreuillois en situation de handicap d'accéder à l'information ainsi qu'aux différentes démarches dématérialisées, ce qui s'est fait aussi en ayant recours à un groupe d'expertise d'usage. Comme ce rapport en témoigne, le bilan est riche, s'appuyant sur un réseau associatif, il mobilise les personnes par un réseau associatif mobilisé. Les perspectives sont nombreuses, tant pour la poursuite des actions engagées que dans l'ouverture de nouveaux chantiers, comme l'autoreprésentation des personnes handicapées, la place des aidants, l'accès aux droits et les permanences d'accueil. Les travaux et les réflexions croisés de militants associatifs, d'élus et d'agents des différentes directions de la ville, l'engagement et le dévouement de chacune et chacun témoignent, au travers des différentes réunions de la commission communale pour l'accessibilité, de la volonté croissante de façonner une ville toujours plus accessible à toutes et tous, et ce dans un contexte budgétaire très incertain. Pour terminer, je voudrais remercier la direction de la Santé Publique et du Handicap pour l'élaboration de ce rapport, et en particulier notre nouvelle chargée de mission, Erell Lamer, dont ça a été la prise de fonction et le baptême du feu, et je lui dis bravo, et je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci beaucoup, Danièle, et merci pour votre engagement. Madame Bonneau, vous avez la parole. »

Intervention de Madame Michelle BONNEAU – adjointe déléguée aux personnes âgées et relations intergénérationnelles
« Merci, Monsieur le Maire. Chers et chers collègues, chers et chers Montreuillois,
Je remercie ma collègue Danièle Creachcadec pour la présentation du rapport de la commission communale pour l'accessibilité pour l'année 2024. La commission communale pour l'accessibilité, instance consultative dont l'engagement ne se démembre pas, nous rappelle cette année encore l'ampleur des défis à relever pour garantir à chacune et chacun l'accès plein et entier à la ville. Qu'il s'agisse du bâti existant, de la voirie, des espaces publics, des transports ou encore des activités sociales et culturelles, nous partageons la conviction profonde que l'accessibilité n'est pas un supplément d'âme. C'est un droit fondamental, un impératif démocratique, un marqueur d'égalité républicaine. Nous avons conscience que cet objectif se heurte trop souvent au manque de moyens dans de nombreux secteurs. Pour autant, le progrès social ne se décrète pas, il se construit avec détermination, persévérance et volonté politique. C'est pourquoi nous saluons la bonne nouvelle annoncée cette semaine, le remboursement intégral des fauteuils roulants à compter du 1er décembre 2025, une revendication historique portée avec force par les associations depuis plus de 20 ans, enfin entendue. Nous sommes attentifs à la mise en œuvre de cette avancée car les droits n'ont de valeur que s'ils sont effectivement garantis. Le Conseil des aînés de Montreuil contribue également à cette dynamique d'amélioration, notamment au sein des commissions transport et mobilité et handicap. Dans une ville où la population âgée augmente, nous avons la responsabilité de renforcer nos infrastructures et nos services publics pour accompagner cette longévité. C'est un vrai défi, mais aussi l'expression d'une société qui prend soin. Le département de Seine-Saint-Denis, partenaire essentiel dans les politiques en direction des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, mène de nombreuses actions qui bénéficient directement aux Montreuillois. Le tiers-lieu autonomie, le fait tout, la maison départementale des personnes handicapées, le forfait Améthyste permettant la gratuité des transports, la carte Ikaria pour l'accès aux loisirs des 60 ans, sans oublier les dispositifs d'aide aux aidants, l'aide personnalisée d'autonomie ou [...] aux personnes handicapées. Toutes ces initiatives s'inscrivent dans la vision d'un territoire plus solidaire. Le nouveau schéma autonomie inclusion voté il y a 15 jours en est l'illustration. Ce rapport montre que tous les âges sont concernés par la question de l'accessibilité. Les attentes exprimées dans les écoles par les parents, les élèves, les enseignants en témoignent. L'accessibilité touche toutes les dimensions de la vie, la petite enfance et le parcours scolaire, l'accès à l'emploi, la santé, le maintien à domicile, la mobilité, les loisirs, la culture, le sport, l'accès aux droits. A ce titre, la participation de la Ville au Duo Day illustre l'engagement de notre collectivité pour l'inclusion professionnelle. Nous devons poursuivre ces efforts car l'emploi reste l'un des leviers les plus puissants d'émancipation. Rappelons que la Ville est au-dessus de l'obligation légale avec un taux de 6,39% et je salue le CCAS qui atteint 15,22%. Sur le logement inclusif, la ville a été invitée à inaugurer fin novembre un local destiné aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap, en partenariat avec le département, la caisse nationale d'assurance vieillesse, l'association ALFI et le bailleur Antin. Ce type de projet incarne une ville solidaire où les personnes peuvent continuer à vivre chez elle, entourées, en sécurité et non isolées. Ce que nous défendons, des solutions de proximité, au plus près des besoins, où le vivre ensemble n'est pas une idée abstraite mais une réalité concrète. En matière d'accessibilité de la voirie et des bâtiments publics, des avancées concrètes sont à souligner. Abaissement de trottoirs, mise en conformité PMR dans plusieurs rues des quartiers, notamment la Boissière aux Ramenas, en lien avec la direction de l'espace public et de la mobilité. La ville continue de rattraper le retard accumulé depuis des décennies, même si la tâche reste immense. L'accessibilité de la vie sociale, culturelle et sportive est tout aussi essentielle. Le travail mené depuis plus de dix ans avec le Centre Tignous d'art contemporain pour rendre les parcours en musée accessible à tous les handicaps en est la preuve. Le cinéma Le Méliès poursuit également la mise en accessibilité de sa programmation avec une fréquentation en hausse, signe que ces dispositifs répondent à de vrais besoins. La ville agit également dans le champ du numérique pour rendre l'accès aux informations et services publics plus simples et universels, notamment via la mise en accessibilité du site internet municipal. Mais l'accessibilité, pour être réelle, doit être portée par tous les agents publics, c'est pourquoi la formation, en particulier au premier secours en santé mentale, déjà suivie par 56 agents en 2024, doit continuer de monter en puissance et irriguer l'ensemble de l'administration communale. L'accessibilité ne doit pas être un volet annexe, elle doit devenir une culture commune, un réflexe dans toutes les politiques publiques. Enfin, nous adressons nos sincères remerciements aux associations, partenaires indispensables, leur engagement quotidien auprès des personnes et des familles est une force pour Montreuil. Rien ne serait possible sans ce travail collectif. Parce qu'une ville accessible est une ville plus humaine et plus égalitaire, nous continuerons d'avancer avec détermination et humilité face aux valeurs qui sont les nôtres. Le groupe Montreuil Socialiste votera ce rapport à la CCA pour 2024. Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil
« Merci beaucoup. Madame Yonis, vous avez la parole. »

Intervention de Madame Choukri YONIS – conseillère municipale MOVICO
« Merci Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs,
La commission communale pour l'accessibilité est une instance consultative et un observatoire local mis en place par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Une des missions de cette instance est d'établir chaque année un rapport relatif à l'état des lieux de l'accessibilité et de formuler des propositions d'amélioration. A Montreuil, jusqu'ici, vous aviez du mal à produire ce bilan annuel. En 2020, le bilan de la Commission était un bilan tri-annuel couvrant la période 2016-2019. En 2024, le rapport qui nous avait été

présenté couvrirait une période de 4 années. Cette année, le retard s'est résorbé et il n'est plus que d'une année. Sur la forme, les choses vont donc dans le bon sens et je tenais à le souligner. Cette remarque sur la forme étant faite, arrêtons-nous quelques instants sur le contenu du rapport qui nous est présenté ce soir. Dans le cadre de sa politique d'accessibilité, parmi les objectifs que la Ville se fixe, il y a à juste titre le fait de garantir l'effectivité des droits des personnes en situation de handicap. Malheureusement, dans la réalité, cet objectif est un vœu pieux. Comment garantir effectivement l'effectivité des droits quand l'accueil du public n'est plus assuré ? En effet, on apprend dans le rapport que les permanences assurées par la mission handicap ont été arrêtées en juin 2024, après le départ à la retraite d'une agente du service. Ce désengagement du service public de ces missions d'accueil du public pose question et il a un coût pour les Montreuilloises et les Montreuillois porteurs de handicap. À Montreuil, nous avons la chance de bénéficier effectivement d'un tissu associatif important, avec des associations à la pointe sur le sujet du handicap notamment, mais tout ne peut pas reposer sur elle. Même les pouvoirs publics, j'entends les services de la ville par exemple, ou la CAF elle-même, qui orientent les Montreuilloises et les Montreuillois qui ont du mal à dénouer des situations administratives complexes, vers ces mêmes associations. La situation est critique et les bénévoles associatifs que je rencontre me disent toutes et tous combien la charge est lourde, ils ne sont pas travailleurs sociaux et ils font ce qu'ils peuvent pour accompagner au mieux, mais clairement, ils sont débordés. Il est urgent, je crois, que les pouvoirs publics et notamment la ville se saisissent de ce sujet car c'est l'essence même du service public qui est remise en cause et pour nos concitoyennes et nos concitoyens porteurs de handicap, il y a là une vraie rupture d'égalité. Le deuxième point que je voulais souligner, c'est l'absence de données statistiques dans ce rapport. En effet, pour sortir de l'aspect communication et pour pouvoir évaluer l'efficacité des politiques publiques mises en œuvre par la Ville, on a besoin d'avoir des données permettant de mesurer et de suivre les actions menées. Avant, pardon, de conclure, et là ce sera donc mon troisième point, je voudrais dire un mot sur l'accessibilité du logement, et singulièrement du logement social. Dire que le retard est considérable en la matière, c'est peu dire. J'ai été très surprise de voir que la question du handicap n'avait pas été prise en compte à la hauteur des enjeux dans le cadre du grand chantier de réhabilitation des logements sociaux du Clos Français. Au-delà de la rénovation urbaine, les situations dramatiques du fait de logements et notamment de logements sociaux inadaptés sont loin d'être anecdotiques dans notre ville. Je ne voudrais pas conclure mon propos sans dire que dans ce rapport, il y a aussi de belles choses, notamment au niveau de l'accès par exemple à la culture, avec des dispositifs comme CineRelax, mais ces belles réussites dans l'accès aux loisirs ne doivent pas être l'arbre qui cache la forêt. Il reste beaucoup à faire pour la vie quotidienne et l'accès aux droits des personnes en situation de handicap. Il y a urgence à agir, et pour cela, il est urgent de faire du handicap une vraie priorité municipale, en lui donnant les moyens qu'il... qu'elle nécessite. Je vous remercie.»

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci beaucoup, Madame Yonis. Nous prenons acte de la présentation du rapport et de la discussion qui vient d'avoir lieu. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Prend acte

DECIDE

Article 1 : Prend acte du rapport 2024 de la Commission Communale pour l'Accessibilité présenté au conseil municipal et annexé à la présente délibération.

DEL20251203_3 : Désignation d'un représentant de la Ville de Montreuil au sein de l'Assemblée générale et au sein du Conseil d'administration de l'Association Médico-Psycho-Pédagogique Éducative 93 (AMPPE 93)

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Nous passons à la désignation de représentant de la ville de Montreuil au sein de l'Assemblée générale et du conseil d'administration de l'association médico-psycho-pédagogique éducative 93. Le candidat, le représentant, pardon, en vertu du 2121-21, je vous propose de procéder au scrutin public. Pas d'opposition ? Merci beaucoup. Par ailleurs, je vous rappelle qu'en conformité avec ce même article, si une seule candidature est déposée, celle-ci prend effet immédiatement sans qu'il soit procédé au vote. Le candidat de la majorité est Monsieur Olivier Madaule. Y a-t-il d'autres candidats ? Je n'en vois pas. Il est donc réputé élu. Merci beaucoup ».

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Procède au scrutin public à la désignation de la représentante ou du représentant du conseil municipal au sein

Article 2 : Prend acte de la candidature de :
– M. Olivier Madaule.

Article 3 : En vertu de l'article L. 2121-21 alinéa 5 du code général des collectivités, désigne M. Olivier Madaule, représentant du conseil municipal au sein de l'assemblée générale et au sein du conseil d'administration de l'AMPPE93, avec effet immédiat.

DEL20251203_4 : Approbation d'un protocole de coopération entre la ville de Montreuil et la ville de Beit Sira (Palestine) pour les années 2026-2027

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Madame Menhoudj, pour l'approbation du... Ah pardon, on a les résultats ? Ah non pardon.

Si le scrutateur est... avait la gentillesse de... Délibération numéro 4 avec... l'approbation, pardon, d'un protocole de coopération entre la ville de Montreuil et la ville de Beit Sira. Et donc oui, le scrutin est fermé, naturellement, j'ai pas prononcé la formule rituelle. Madame Menhoudj, vous avez la parole. Ah, y'a besoin... Catherine, vous auriez la... tu aurais la gentillesse de faire scrutatrice ? Euh... Mireille Alphonse est en train de se... de se défilier. Parce qu'elle intervient sur la prochaine délibération. Si l'assemblée me le permet, on me fait signe que oui ?

Catherine ? Merci pour ta coopération, à double titre. Madame Menhoudj, vous avez la parole. »

Présentation de la délibération par Madame Halima MENCHOUJ - adjointe au maire déléguée à la coopération décentralisée, aux populations migrantes et à la solidarité internationale

« Merci, merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Pour rappel, une mission politique était prévue du 30 avril au 5 mai dernier, dont Montreuil devait en être, a été compromise indépendamment de notre volonté. Elle fait suite à la décision des autorités israéliennes d'annuler les autorisations électroniques de voyage. Elle rassemblait de nombreuses autorités locales engagées de longue date dans des partenariats de coopération décentralisée avec leurs homologues palestiniens. Cette mission visait à relancer les coopérations existantes avec les collectivités palestiniennes de Cisjordanie dans le cadre d'une action solidaire engagée depuis la signature des accords d'Oslo. Ces partenariats construits depuis plus de 30 ans soutiennent des projets en faveur de la jeunesse, du développement local et de la promotion des valeurs universelles de paix et de solidarité malgré les entraves imposées par l'occupation militaire. Des rencontres étaient également prévues avec des acteurs de la société israélienne engagés pour la défense des droits humains, comme Bet... euh... Bet Selem et Breaking the Silence. À 48 heures du départ, les autorités israéliennes ont refusé l'accès de la délégation, compromettant ainsi une initiative pacifique, reconnue et soutenue de longue date. Ces partenariats moteurs d'espoir et de dialogue ont contribué depuis trois décennies à l'ancrage d'une culture de paix. La révocation dernière des autorités israéliennes d'entrée était une atteinte aux engagements diplomatiques et au non-respect de nos mandats républicains d'élus français. Pour revenir à la délibération, depuis 2005, la ville de Montreuil est engagée dans une relation partenariale avec la ville de Beit Sira, en Palestine. La ville est également membre du réseau de coopération décentralisée pour la Palestine, le RCDP, depuis sa création, qui appuie les collectivités françaises par son rôle d'interface avec les collectivités palestiniennes engagées dans des accords de coopération décentralisés. La ville a très régulièrement conventionné avec le RCDP afin notamment d'administrer les fonds versés par la ville dans le cadre des projets menés en Palestine. En 2021, une nouvelle équipe municipale a été mise en place à Beit Sira souhaitant renouveler le partenariat et développer des projets. A cet effet, en juillet 2022, une mission à Beit Sira a permis de rencontrer différents acteurs de la ville et de préciser leurs besoins. Cette coopération a été maintenue tout au long de l'année 2023-2024 avec l'appui institutionnel du RCDP. En février 2025, la ville de Montreuil a accueilli une délégation politique de Beit Sira, dont le maire Karim El-Hajj, visant à construire la réponse à l'appel à projets franco-palestinien du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. En juin, la ville de Montreuil a donc déposé un appel à projets franco-palestinien du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, travaillé conjointement avec ses partenaires de Beit Sira. Pour la période 2026-2027, une convention cadre, celle qui vous est présentée en délibération, est nécessaire pour sécuriser juridiquement le partenariat et permettre au projet de coopération sur cette période de débuter. Dans ce cadre, dans le cadre de cet appel à projets du fonds franco-palestinien pour la coopération décentralisée, nous avons retenu le projet, nous avons nommé plutôt le projet de développement d'une politique locale en matière d'agriculture villageoise et d'accès à la culture émancipatrice et accessible à toutes et tous à Beit Sira. Présenté par la ville de Montreuil, il a donc été sélectionné en juillet 2025 par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères pour recevoir un appui financier total de 212 835 euros précisément. La ville de Montreuil a donc travaillé des partenariats avec un acteur local, les Ouvriers de Joie et l'ONG ACTED, qui se sont engagés à mettre en œuvre des actions dans les domaines suivants. Pour ACTED, aménagement d'un hectare, construction de serres et de fournitures agricoles mises en œuvre par les municipalités de Montreuil et Beit Sira, en action 2, renforcement des capacités du groupement féminin et des habitants volontaires aux techniques agricoles de vente et de gestion, ces deux

actions ont pour objectif de permettre la promotion féminine et l'appui aux activités génératrices de revenus grâce à la coopération. En axe 2, en partenariat avec les Ouvriers de Joie, il y aura un aménagement d'un local et acquisition de matériel pour ouvrir aux Arts de la Jeunesse de Beit Sira. En action 2, les ateliers de transmission artistique pour les jeunes et les femmes du Centre des Femmes à Beit Sira. Ce projet a pour objectif de favoriser la pratique artistique et l'ouverture à l'art des enfants et des jeunes dans un contexte particulièrement difficile afin de contribuer à leur bien-être. Vu le projet de protocole de coopération entre la ville de Montreuil et la ville de Beit Sira pour l'année 2026-2027, annexé à la présente délibération, les deux actes sont conformes aux engagements pris entre les villes de Beit Sira et Montreuil. Considérant que la ville souhaite poursuivre sa coopération engagée avec la Palestine et la nécessité de mettre en œuvre ses projets, je vous demande de voter en faveur de cette délibération. Je vous en remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Madame Ka vous avez la parole. »

Intervention de Madame Haby KA

« Monsieur le Maire, chers collègues, Chères Montreuilloises, Chers Montreuillois, Le groupe Montreuil Rassemblée votera en faveur du protocole de coopération entre Montreuil et Beit Sira, ainsi que de la convention de partenariat avec Gennevilliers pour la reconstruction du centre social Silwan Al Hayat. Depuis le 7 octobre 2023, à Gaza, ce sont plus de 70 000 personnes, dont de nombreux enfants, qui ont perdu la vie sous les bombardements israéliens. Ce chiffre représente plus de 70% de la population montreuilloise. En Cisjordanie, la colonisation s'accélère. Le village de Beit Sira, situé dans cette région palestinienne, fait partie de nombreux territoires victimes de la colonisation israélienne de plus en plus violente, en totale violation du droit international. À Jérusalem-Est, en mai dernier, les autorités israéliennes ont détruit le centre socioculturel Al-Bustan, soutenu par plusieurs villes européennes, dont la nôtre. Cette infrastructure était un espace essentiel de vie, d'échange et de résistance culturelle en plein cœur d'un quartier où les habitants vivent sous la menace de destruction de leurs habitations. En s'attaquant à ce centre, Israël porte également atteinte à la solidarité et à la coopération internationale. Il y a quelques semaines, Francesca Albanese, rapporteuse spéciale des Nations Unies sur les territoires palestiniens occupés, était au théâtre Berthelot pour présenter son livre intitulé « Quand le monde dort ». À Montreuil, nous faisons partie de celles et ceux qui avons refusé de fermer les yeux et qui dénoncent depuis des décennies la colonisation en Palestine et plus récemment le génocide à Gaza. La ville de Montreuil est engagée depuis 20 ans aux côtés de Beit Sira et soutient le programme JEREST ainsi que le centre socioculturel d'Al-Bustan depuis 2019 à travers le réseau de coopération décentralisée pour la Palestine. En 2023, Montreuil a accueilli des artistes graffeurs palestiniens et deux jeunes montreuillois se sont rendus en Palestine pour dialoguer avec des jeunes qu'accompagne le centre Al-Bustan aujourd'hui détruit. Fin septembre, nous avons hissé le drapeau de la Palestine et de l'ONU sur le fronton de notre mairie pour marquer la reconnaissance de l'État palestinien par la France à l'ONU. Par ces actes, nous réaffirmons notre engagement en faveur de la paix au Proche-Orient et le droit de chaque peuple à vivre dignement, ainsi que notre attachement à la coopération décentralisée, démarche de proximité et de diplomatie des villes face à un état défaillant, rendant notre solidarité concrète, utile et mesurable. En soutenant le peuple palestinien, nous portons également la voix de tous les peuples opprimés à travers le monde. Merci. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Madame Alphonse vous avez la parole. »

Intervention de Madame Mireille ALPHONSE – adjointe au maire déléguée de la transition et à la démocratie alimentaire, en charge du projet de cantine publique

« Merci Monsieur le Maire. Chers Montreuillois, Chers Montreuillois, Mesdames et Messieurs, Mes Cher.es collègues, Les deux délibérations dont nous débattons ce soir relèvent d'un même principe simple et constant dans l'action de Montreuil. La coopération internationale comme acte concret de solidarité, de continuité d'amitié entre les peuples et de responsabilité démocratique. Il ne s'agit pas juste d'un acte symbolique, mais bien d'un travail patient, continu et partenarial pour améliorer la vie des communautés avec lesquelles nous choisissons de coopérer. Nous renouvelons donc notre engagement auprès de Beit Sira et nous participons à l'effort collectif pour la reconstruction du centre socioculturel Silwan al Hayat à Jérusalem-Est. Depuis 2005, Montreuil entretient avec Beit Sira un partenariat solide, encadré et suivi. C'est une politique publique continue, structurée, autour du réseau de coopération décentralisée pour la Palestine. Ce réseau, qui réunit aujourd'hui près d'une vingtaine de collectivités françaises, garantit que nos financements sont transparents, correctement administrés et orientés vers des projets locaux réellement maîtrisés. Le protocole que nous renouvelons pour 2026-2027 est indispensable juridiquement. Sans lui, aucun des projets cofinancés par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères ne pourrait démarrer. Et l'enjeu est loin d'être mineur. Notre projet a été étudié, sélectionné et financé à la hauteur de 212 835 euros répartis sur trois ans. Ce financement permettra d'accompagner deux axes de développement essentiels, l'agriculture villageoise avec la création d'un hectare aménagé et équipé et l'accès à la culture et aux pratiques artistiques grâce à l'aménagement d'un local et à des ateliers destinés aux jeunes et aux femmes. Ces actions répondent à des besoins identifiés par les équipes locales, confirmés lors de la mission de 2022, puis lors de la venue de la délégation de Beit Sira à Montreuil en 2025. Ce sont des projets concrets, opérationnels, qui soutiennent la montée en compétences, l'autonomisation économique et l'accès à l'émancipation culturelle. La seconde délibération

traite d'un dossier d'une autre nature, mais animé du même esprit, contribué à la reconstruction du centre Silwan al-Hayat, détruit le 13 novembre 2024 par les autorités israéliennes. Ce centre... Bien connu dans le réseau JEREST, auquel Montreuil participe depuis plusieurs années, assurait des missions essentielles, l'accueil éducatif, l'accompagnement psychosocial, les activités culturelles et le soutien aux familles du quartier de Silwan. Grâce à l'étude de faisabilité conduite en 2025, nous connaissons l'état exact du site, les coûts, les contraintes juridiques, les besoins de consolidation et la nécessité de respecter les règles en matière de patrimoine. L'Agence Française de Développement financera jusqu'à 70% du projet global, estimé à 600 089,603 euros. Les partenaires doivent donc financer les 30% restants. La part de Montreuil sera de 2 000 euros. C'est une contribution certes modeste, mais qui inscrit notre ville dans l'alliance des collectivités qui rendent possible la réouverture du seul centre culturel du quartier au service de plus de 1500 bénéficiaires hebdomadaires. Ces deux délibérations ne visent pas à dresser un catalogue d'actions, ni à prétendre résoudre des enjeux géopolitiques. Elles visent à honorer un engagement, celui d'un partenariat suivi, responsable, ancré dans la durée, qui soutient des initiatives locales résilientes, utiles et évaluées. Montreuil doit plus que jamais poursuivre sa coopération avec la Palestine alors que cet état, désormais reconnu par la France, ce que nous approuvons, a besoin de toutes les bonnes volontés issues de la communauté internationale pour reconstruire un avenir digne pour ses habitants. J'en profite pour remercier notre collègue de tenir cette politique publique ainsi que les services qui travaillent avec elle. C'est pourquoi, chères toutes, chers tous, nous voterons ces deux délibérations avec conviction et que nous vous appelons à en faire autant. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Je vous remercie. Merci à vous, chère Mireille. Il y a Sidonie Peyramaure. »

Intervention de Madame Sidonie PEYRAMAURE

« Chers collègues, Chers Montreuillois,

Ce soir, je rappelle notre devoir de vigilance face à la situation dramatique qui perdure dans les territoires palestiniens. Malgré les appels internationaux, le cessez-le-feu est bafoué et les violences continuent. Le plan de paix récemment proposé ne garantit ni la justice, ni le respect du droit fondamental à l'autodétermination du peuple palestinien, principe pourtant inscrit dans la Charte des Nations Unies. Face à ces violations flagrantes du droit international, notre silence serait une complicité. La France Insoumise exige une solution juste et durable qui reconnaisse pleinement les droits de tous les peuples et mette fin à l'impunité. Nous nous félicitons que la ville de Montreuil soit engagée dans une coopération avec la ville de Beit Sira depuis 2005 et nous soutenons pleinement son engagement pour la reconstruction du centre socio-culturel Silwan al-Hayat. Cet engagement local est notre manière concrète de défendre la paix et la dignité humaine. Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci beaucoup, je mets aux voix la délibération numéro 4, contre ? Abstention ? Unanimité, je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve le protocole de coopération entre la Ville de Montreuil et la Ville de Beit Sira pour l'année 2026-2027 annexé à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention et les actes en découlant, à l'exception des avenants

52 voix pour

DEL20251203_5 : Approbation de la convention de partenariat entre la commune de Gennevilliers et la commune de Montreuil pour la reconstruction du centre socio-culturel Silwan Al Hayat(anciennement Al Bustan)

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Je mets aux voix la délibération numéro 5, donc sur Al-Bustan. Oui, pardonnez-moi. Je pensais que vous aviez présenté dans un même mouvement les 4 et 5, pardonnez-moi. Okay, je vous en prie pour Al-Bustan. »

Intervention de Madame Halima MENHOUDJ - adjointe au maire déléguée à la coopération décentralisée, aux populations migrantes et à la solidarité internationale

« Merci Monsieur le Maire, je voulais les présenter séparément. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Pas de soucis, je vous en prie. »

« Merci beaucoup. Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Comme je le disais dans mon intervention précédente, la ville de Montreuil est membre du réseau de coopération décentralisée avec la Palestine depuis sa création. Le RCDP coordonne aujourd'hui le travail de 18 collectivités françaises engagées dans le programme JEREST, soutenu financièrement par le consulat de France à Jérusalem et le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Par une délibération votée au précédent conseil municipal, la ville a formalisé une convention d'objectifs et de financement avec le RCDP afin de piloter un projet de soutien au centre Al Bustan, sur la période 2025-2027, programme dit JEREST III, en étroite lien donc avec le centre social et culturel Al Bustan à Jérusalem-Est, qui agit en faveur des populations du quartier de Silwan. Comme vous le savez, le 13 novembre 2024, les autorités israéliennes d'occupation ont procédé à la démolition du centre Al-Bustan. La municipalité de Montreuil avait exprimé sa profonde indignation face à ces actes qui a bafoué une nouvelle fois le droit international et les droits des Palestiniens. La ville de Montreuil a aussi exprimé toute notre solidarité au directeur du centre Al-Bustan et les populations du quartier. Nous avons rappelé notre détermination à poursuivre cette coopération avec le centre Al-Bustan. Dans la perspective de rouvrir le centre et de poursuivre l'action sociale, éducative et de soutien psychologique à la population, une bâtisse patrimoniale située dans le quartier de Silwan a été identifiée. Elle nécessite toutefois une importante rénovation. La ville de Gennevilliers, en tant que chef de file des programmes JEREST 1 et 2, a accepté d'accompagner la démarche de redéploiement du centre, en étroite coordination avec le consulat de France à Jérusalem. Les villes partenaires du centre ont décidé dans ce contexte de présenter un dossier de reconstruction du centre social nouvellement nommé Silwan El Hayet. El Hayet, ça veut dire la vie, a déposé un dossier auprès de l'Agence Française de Développement, l'AFD. Il est porté par la ville de Gennevilliers, chef du fil du projet, devant l'AFD. L'AFD a annoncé, c'est l'Agence Française de Développement, elle a annoncé qu'elle plafonnerait ses financements à 70% du budget total, les 30% restants étant à la charge des partenaires du projet et d'une collecte de fonds assurée par l'association Silwan El Hayet. Le centre Silwan El Hayet a besoin aujourd'hui de notre soutien pour avancer dans sa reconstruction. L'ancien centre accueillait entre 4000 et 7000 enfants, jeunes et hommes bénéficiés des activités sportives et culturelles et des sessions de soutien psychologique étaient dispensées par ce centre social. C'est dans ce contexte que les communes de Montreuil et de Gennevilliers conviennent ensemble des éléments constitutifs de cette convention de partenariat. Nous nous engageons donc à participer financièrement au travers de cette délibération. Considérant les enjeux sociaux et la nécessité humanitaire de la reconstruction du centre social et culturel d'Al-Bustan à Jérusalem, je vous demande de voter en faveur de cette délibération. Je vous en remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Mireille Alphonse, effectivement, m'avait induit en erreur puisque vous êtes intervenues sur les deux délibérations d'Halima. Alors, Tariq Rezig. Tarek, Tarek Rezik, pardon. Excuse-moi Tarek. »

Intervention de Monsieur Tarek REZIG

« Merci Monsieur le Maire, Cher.es collègues, Montreuilloises, Montreuillois,

Mon intervention portera donc sur les délibérations 4 et 5 que notre collègue Halima Menhoudj vient de nous présenter. Et je la remercie pour ça. Alors, ces deux délibérations ne sont pas deux actes administratifs isolés, elles s'inscrivent dans une histoire longue, une histoire qui relie Montreuil, la Palestine et notre engagement constant pour la justice et la solidarité internationale. Ça a été rappelé, ça fait bientôt 20 ans que Montreuil œuvre aux côtés de Beit Sira puis aux côtés d'autres localités palestiniennes à travers la coopération décentralisée. Et depuis 20 ans, la même réalité s'impose, celle d'un territoire sous pression, sous occupation, sous démolition et sous grignotage permanent. Pour celles et ceux qui ne connaissent pas le contexte géographique de cette ville, Beit Sira est une ville qui est enclavée, qui est encerclée par le mur, qui est étranglée par la route 443 et cernée par les colonies israéliennes qui, année après année, grignotent mètre par mètre les territoires palestiniens. Je fais partie, comme plusieurs d'entre vous ici, de celles et ceux qui ont vu la situation de leurs propres yeux. Sans filtre, hein, pas besoin de récit arrangé. Nous avons vu ce que vivent les Palestiniennes et les Palestiniens au quotidien, un traitement qui relève de la discrimination systémique d'un statut de seconde zone, et on ne peut pas nous en dissuader, nous l'avons constaté nous-mêmes. Nous avons été témoins de la manière dont les terres sont confisquées, morcelées, rendues inaccessibles, et nous avons vu des familles empêchées de construire sur leur propre terrain faute de permis que l'État israélien refuse systématiquement de fournir et d'autoriser aux familles palestiniennes. Alors, ce que nous avons vu, constaté, ce que les habitants nous ont raconté, ce que nous portons aujourd'hui dans ces délibérations, c'est ça, c'est la destruction, la dépossession, l'isolement d'un peuple. Cette vérité, nous l'avons toujours portée ici, et encore aujourd'hui, nous la portons. Les délibérations présentées nous rappellent que ce que vit Beit Sira, Silwan le vit aussi, sous une autre forme, celle des démolitions pures et simples, alors je ne vais pas rappeler le contexte, il a déjà été rappelé par ma collègue, destruction d'un lieu essentiel pour les enfants, les familles, les activités culturelles, éducatives des familles, un lieu de vie, un lieu de lien social, un lieu d'humanité, un lieu qui a été rasé. Ce centre l'a dit ma chère collègue, Silwan al-Hayat, le centre de la vie, un symbole fort, là où il y a eu des constructions, la vie revient. Et Montreuil avec Gennevilliers, des associations palestiniennes, l'AFD, participent à cette reconstruction et nous soutenons un projet culturel, éducatif, psychologique qui s'oppose frontalement à la logique d'effacement et de disparition. Alors je souhaite également dire un rapide mot sur Jérusalem car les événements de Silwan ne sont

malheureusement pas isolés. Pour l'avoir encore une fois constaté, on y retrouve les mêmes dynamiques. Démolition arbitraire, procédure destinée à intimider, saisie de maison, grignotage progressif. Du quartier arabe comme du quartier chrétien, des familles sont expulsées, remplacées par des colons qui prennent possession des logements et des terres. Jérusalem est ainsi un condensé, presque un... je dirais un miroir, de ce qui se déroule aujourd'hui dans l'ensemble de la Cisjordanie. Enfin, nous ne pouvons pas parler de Beit Sira et de Silwan sans évoquer ce qui se déroule à Gaza. Dans cette assemblée, nous n'avons jamais hésité à nommer ce qui se déroule, un génocide, et nous l'avons toujours dénoncé de notre voix municipale, humble mais déterminée, et nous continuerons à le faire. Mais cette horreur quotidienne ne doit pas invisibiliser la réalité de la Cisjordanie, Beit Sira, Silwan et tant de localités vivent chaque jour confiscation, démolition, incursion et violence. Nous l'avons vu récemment, il y a quelques jours, à Jenin, avec l'exécution sommaire de deux Palestiniens désarmés en pleine rue. Ce n'est pas un événement isolé, c'est le quotidien d'un peuple sous occupation. Alors je veux rendre ici hommage à la résilience, au courage de ces Palestiniennes et Palestiniens qui malgré tout continuent de vivre, d'apprendre, d'enseigner, de créer, d'espérer et c'est aussi pour cela que nous votons ces délibérations car la solidarité doit s'exercer dans les crises visibles comme dans les injustices silencieuses. Deux délibérations racontent au fond la même chose, d'un côté un village comme Beit Sira, grignoté et enfermé, de l'autre un quartier comme Silwan, avec un saut culturel qui a été démêlé. Dans ces deux cas, Montreuil choisit la même réponse, coopérer, reconstruire, accompagner, tenir notre rôle, même modeste, même local, mais essentiel. Alors nos décisions ne feront pas tomber un mur, elles ne se... Alors pour conclure, je vais déborder très légèrement mais j'aimerais dire un mot un peu plus personnel et qui résonnera pour certains d'entre vous et qui fera écho au combat de sa vie. Au fil des années, de ses missions, de ses coopérations, j'ai eu la chance de voyager avec des femmes et des hommes profondément engagés, humainement formidables. Parmi eux, l'un m'appelait Abou Adam et je l'appelais affectueusement Abou Karim, du nom de son fils Karim, et donc du mien, Adam. Donc vous savez plus ou moins de qui je parle, je parle de Stéphan, Stéphan Beltran. Stéphan était ce grand militant de la dignité, de la justice, de la paix réelle, celle qui ne naît jamais de l'oppression, et un grand militant de la cause palestinienne, qui ne quittait d'ailleurs que très rarement son keffieh symbolique. Il était de tous les combats, et de toutes les solidarités sincères, et je veux ici saluer sa mémoire, dire que son engagement pour la Palestine continuera de vivre à travers nos actions présentes, que les délibérations que nous votons soient prolongées, ce qu'il a toujours défendu, la justice, le droit et la fraternité. Alors, en adoptant ces deux délibérations concernant Beit Sira et Silwan, nous réaffirmons que Montreuil reste fidèle à ses valeurs, fidèle à son histoire, fidèle à sa tradition de solidarité envers celles et ceux qui luttent chaque jour contre l'injustice et nos décisions. Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Je mets aux voix la délibération 5. Contre ? Abstention ? Unanimité. Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve la convention de partenariat entre la Ville de Montreuil et la Ville de Gennevilliers, annexée à la présente délibération, portant sur le projet de reconstruction du centre social et culturel Silwan Al Hayat à Jérusalem-Est (anciennement Al Bustan).

Article 2 : Approuve le versement d'une subvention d'un montant de 2 000 euros, versée à la commune de Gennevilliers afin de financer le projet de reconstruction du centre social et culturel Silwan Al Hayat à Jérusalem-Est (anciennement Al Bustan).

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que tous actes et pièces nécessaires à son exécution.

Article 4 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20251203_6 : Attribution de la bourse "Jean Guerrin" d'aide à l'écriture d'une oeuvre dramatique pour l'année 2025

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Passons à l'attribution de la bourse Jean Guerrin. Alexie Lorca, vous avez la parole. »

Présentation de la délibération par Madame Alexie LORCA

« Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Après l'intervention de notre collègue Tarek, je vais parler de culture, mais en tout cas je voulais le remercier pour cette intervention qui était, voilà, je pense qui nous a tous et toutes beaucoup touchée. Alors cette bourse Jean Guerrin, nous l'avons créée en 2019 pour soutenir une autrice ou un auteur dramatique. Dans notre pays, les autrices et les auteurs sont parmi les artistes les plus précaires et les moins protégés socialement. Ils sont pourtant à la genèse de la création et

garantissent de par leur propre diversité la diversité des réflexions, des idées, des pensées, des sujets et des esthétiques. Elles et ils sont très nombreux dans notre ville, vous le savez, qui réunit par ailleurs un très grand nombre d'artistes de toutes disciplines. D'où l'idée de cette bourse à laquelle nous avons donné le nom de Jean Guerrin, un grand comédien, metteur en scène et écrivain montreuillois, formé au théâtre national populaire de Jean Villard et fondateur en 1964 du théâtre-école de Montreuil, un théâtre pour toutes et pour tous, et Jean Guerrin, c'est un artiste dont le travail a laissé une empreinte inestimable à Montreuil et inspire encore aujourd'hui les politiques culturelles de la ville. Cette année, le jury a décerné la bourse à Camille Pouget, une jeune comédienne, autrice, metteuse en scène, dont on a découvert il y a quelques années le travail et le talent au théâtre municipal Berthelot-Jean Guerrin, encore, avec sa première pièce qui s'appelait « Certitude » et qui mettait en scène les suffragettes et les combats pour le droit de vote des femmes. Dans son projet lauréat, celui donc qui a gagné cette bourse, qui s'appelle pour le moment « une canette pour l'humanité », Camille parle d'une réalité mexicaine. Dans ce pays, vous le savez ou pas, des milliers de personnes n'ont pas accès à l'eau potable, et les bouteilles d'eau sont plus chères que les bouteilles de soda. Donc ce qui donne lieu à un diabète galopant dans la population, elle parle également de la corruption, etc. Et partant de cette réalité, elle interroge le sens du plaisir quand ce plaisir est orchestré, quand il entretient un système qui détruit l'humanité et je pense que ce projet qui va être accompagné donnera certainement un texte assez fort en tout cas nous l'espérons et nous ferons tout pour l'accompagner parce qu'outre l'aspect sonnant et trébuchant de cette bourse la lauréate bénéficie aussi d'un accompagnement du théâtre municipal tout au long de l'année pour la réalisation de son projet. Elle bénéficie aussi du soutien de lieux qui sont représentés dans le jury, dans lequel on trouve le théâtre public de Montreuil, les bibliothèques de Montreuil, les éditions théâtrales qui sont basées à Montreuil. Il y a également des auteurs et des autrices dramatiques, deux professeurs du collège Politzer, et une professeure du lycée Condorcet, et puis évidemment les programmeurs de nos théâtres. Les projets de plusieurs lauréats de cette bourse ont connu et connaissent encore un vrai succès hors de la ville, on a pu encore en voir un à Avignon cet été, ce qui confirme l'importance de notre dispositif, et cette bourse fait partie des dispositifs qu'on a mis en place dans le cadre de notre service public local de la culture pour soutenir la création. Et notre ville qui est si particulière, notre politique culturelle se fonde sur deux axes essentiels et complémentaires. D'une part le soutien aux très nombreux artistes qui sont habitants de la ville et qui y travaillent souvent, et puis le service au public, avec un S, qui s'exerce dans la volonté de respect des droits culturels, et avec un travail aussi essentiel qu'invisible, et je veux vraiment en parler, celui de l'action culturelle dans tous les quartiers, avec le soutien notamment des artistes et majoritairement, très majoritairement des femmes qui sillonnent la ville, ses écoles, ses centres sociaux. Un petit salut à mon collègue Romain Delaunay pour les centres sociaux dont on ne dira jamais assez l'excellence du travail. mais aussi grâce aux associations, aux agentes et aux agents du service public territorial engagés et militants, qu'ils soient de la culture ou de l'ensemble des autres services, parce que cela aussi, je voulais le dire, la direction de la culture et les établissements culturels travaillent avec l'ensemble des autres services de la ville, que ce soit évidemment l'éducation, l'enfance, ce qui paraît assez logique, mais également avec la propreté, avec l'animal et la nature en ville, avec les personnes âgées, etc. Donc je crois qu'il faut vraiment le souligner, et puis bien entendu nous travaillons avec les finances dans les sièges à mes côtés, voilà. Ce qui peut être assez utile. Euh... voilà, donc je voulais remercier les services et je voulais aussi remercier l'ensemble des élus de cette majorité dont Monsieur le Maire qui n'ont jamais remis en cause l'argent alloué à la culture mais au contraire nous sollicitent régulièrement dans le cadre de leur délégation ce qui témoigne de leur conviction de l'utilité de nos politiques culturelles dans à peu près tous les domaines et je crois que c'est suffisamment rare et précieux pour être souligné et que j'en remercie vraiment profondément la municipalité. En France, alors ça je l'ai déjà dit, je le redis, le service public de la culture est financé à 70% par les collectivités territoriales. Et dans ces 70%, les deux tiers sont financés par les communes et leurs groupements, donc pour nous, Montreuil et Est Ensemble. Pourtant, cette compétence n'est pas une compétence obligatoire. Elle ne tient que grâce à un volontarisme politique qui correspond à un choix de société, qui correspond à la conviction des exécutifs politiques et qui sont de moins en moins nombreux on le voit avec les désengagements décomplexés et théorisés notamment de régions qui font de leurs désengagements un argument politique clivant, démagogique et réactionnaire donc on voit à quel point la conviction des exécutifs politiques est importante car oui, le service public local de la culture tient grâce à la conviction d'assemblées politiques comme la nôtre pour qui la culture n'est pas un supplément d'âme mais un choix de société et qu'à ce titre elle ne peut être livrée au seul secteur privé et marchand. Des exécutifs pour qui les arts et la création sont aujourd'hui plus que jamais un pilier de notre émancipation, de nos libertés collectives et individuelles et de notre démocratie. Parce que les artistes et les œuvres nous déplacent, nous dérangent, nous exposent à la différence, nous invitent à penser autrement et parfois contre nous-mêmes. Le service public de la culture et ses usagers, ses artistes, ses agents et ses publics ont certes besoin de soutien financier, mais d'un soutien financier sans entrave, qui respecte leur liberté, une liberté totale et sans condition. Or, depuis quelques années, dans notre pays, le service public de la culture est la proie d'attaques massives et accélérées contre la liberté de créer, de programmer, de diffuser, qui conduisent artistes, programmeurs et diffuseurs à s'autocensurer pour pouvoir encore exister, pour pouvoir survivre. Alors les censeurs peuvent être des élus, mais aussi des groupes citoyens autoritaires de tous les bords, convaincus que leurs idées, leurs réalités, leurs combats sont justes, et sans doute pour beaucoup sont-ils justes, mais ne s'ouvrent aucun échange, aucune remise en question, et qu'ils doivent être imposés aux autres, quitte à interdire à ces autres l'accès aux œuvres qu'ils réprouvent. Côté politique, dans des dizaines de collectivités, et là je tiens mes sources de l'Observatoire de la Liberté de Création et d'un échange avec l'Association des Bibliothécaires de France, des élus contrôlent les acquisitions des livres qui doivent entrer dans les bibliothèques, ajoutant des titres, en faisant disparaître d'autres, et de la même façon, des élus contrôlent les

programmations des théâtres, des centres d'art et des cinémas publics subventionnés. Donc je... voilà, donc oui, alors on a des orientations politiques qu'on présente et autour desquelles on échange avec nos équipes qui sont chargées de les mettre en œuvre, dans le respect bien évidemment de l'état de droit, des règlements et des lois, mais à mon sens, nulle part et à aucun moment, le politique ne peut s'ingérer dans la création dans la programmation et dans la diffusion artistique. C'est délégitime et c'est extrêmement dangereux et à nous, parce que ça peut exister aussi à gauche et chez les progressistes, à nous de ne pas montrer l'exemple et de ne pas faire jurisprudence. Oui, on peut être surpris, déplacé, parfois dérangé par un livre, un spectacle, un film, une œuvre, mais n'est-ce pas le rôle fondamental d'une œuvre que de remettre en question nos certitudes, que de nous amener à douter, à réfléchir, à comprendre, à faire émerger des émotions nouvelles ? N'est-ce pas le rôle fondamental d'une œuvre que de provoquer l'échange, la rencontre, d'accueillir la différence et l'altérité, non pas comme un fardeau ou comme une agression, mais une forme de bonheur au sens étymologique du terme, à savoir ce qui est bon, ce qui est positif, ce qui est une chance. La chance de pouvoir débattre, mettre en partage des émotions, des sensibilités, des intelligences, afin de nous élever individuellement et collectivement, de cultiver la nuance et la tolérance qui manque tellement dans cette période, de nous construire tout au long de notre vie, plutôt que, comme la période semble l'exiger, nous contraindre à un choix binaire, au campisme, plutôt que d'accepter d'être essentialisés, voire de nous essentialiser nous-mêmes. Les artistes nous invitent au doute, à la rébellion, à la diversité, à la réinvention, à imaginer d'autres mondes et d'autres modèles. Ils ont besoin de liberté, comme nos agents du service public, programmeurs, diffuseurs, et ils nous aident à conquérir notre propre liberté. Les autrices, les auteurs, les autrices et l'auteur, il n'y a eu qu'un seul lauréat depuis qu'on a cette bourse, qui sont lauréats de la bourse Jean Guerrin, en témoignent, et je ne doute pas qu'« une canette pour l'humanité », le projet de Camille Pouget, connaîtra le succès qu'il mérite. Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci beaucoup, Madame Lorca. Djamel Leghmizi. »

Intervention de Monsieur Djamel LEGHMIZI – adjoint au maire, délégué à la voirie et au suivi des interventions du quotidien

« Monsieur le Maire, Chers collègues, Chères Montreuilloises, Chers Montreuillois,

Nous examinons aujourd'hui l'attribution de la bourse culturelle Jean Guerrin créée en 2019 pour soutenir l'écriture dramatique émergente. Ce dispositif, à la hauteur de 2000 euros, porte une ambition essentielle, permettre à des artistes montreuillois et montreuilloises de franchir un seuil souvent décisif dans leur parcours. Celui du premier texte, de la première création, de la première reconnaissance. Dans un pays où le secteur culturel traverse une crise profonde, cette bourse prend un sens particulier. Depuis deux ans, le réseau des scènes nationales et des centres dramatiques alerte sur les baisses de subventions, la précarisation des auteurs et autrices et la diminution des résidences d'écriture. L'enquête menée en 2023 par la Société des auteurs et compositeurs dramatiques rappelait que plus d'un auteur dramatique sur deux vit sous le seuil de la pauvreté. L'inflation des coûts de production, l'érosion des fonds de soutien et la concentration des financements fragilisent particulièrement les écritures nouvelles, celles qui n'ont pas encore trouvé d'éditeur, ni de metteur en scène reconnu, ni de théâtre producteur. C'est précisément là que les collectivités locales ont un rôle irremplaçable. Soutenir une écriture, ce n'est pas seulement financer quelques pages, c'est affirmer que le théâtre reste un outil public de pensée, de partage et d'émancipation. Montreuil fait le choix de défendre cette idée dans la continuité de ce que Jean Guerrin a porté toute sa vie. Un théâtre proche des habitants, attentif, aux voies nouvelles, accessible à tous, cette année, le jury a retenu le projet Camille Pouget. Son parcours, comédienne, autrice, metteuse en scène, témoigne d'un engagement réel dans notre ville et dans la transmission artistique. Sa prochaine pièce, « une canette pour l'humanité », interroge nos rapports contemporains au sucre, à la consommation, à la dépendance organisée. Elle s'inscrit dans une tradition d'écriture sociale documentée, sensible, qui fait écho à l'histoire culturelle de Montreuil. En lui attribuant la bourse Jean Guerrin, nous affirmons que notre ville continue d'être un lieu de création vivante et de soutien à celles et ceux qui n'ont pas encore d'accès au circuit institutionnel. Nous affirmons que la culture n'est pas un supplément. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci beaucoup, je mets aux voix. Contre ? Abstention ? Unanimité, je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve le versement de la somme de 2 000 € de la bourse Jean Guerrin à Madame Camille POUGET, désignée lauréate par le jury.

Article 2 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20251203_7 : Approbation du protocole d'intervention entre l'Établissement Public Territorial Est Ensemble,

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Nous passons à l'approbation du protocole d'intervention entre l'EPT Est Ensemble, la Ville de Montreuil et la SIFAE sur la lutte contre la dégradation du tissu pavillonnaire. Monsieur Le Chequer ou Monsieur Guéguen, qui est-ce qui... Monsieur Le Chequer, puis Monsieur Guéguen ? Je vous en prie, Monsieur Le Chequer. »

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER, 1er Adjoint, délégué à la ville résiliente, à l'urbanisme, aux espaces publics, aux grands travaux de transports et à la protection des Murs-à-pêches

« Merci Monsieur le maire, je suis très heureux de vous présenter cette délibération et donc ce projet d'approbation d'un protocole d'intervention avec un organisme qui dépend directement d'un mariage, on va dire, entre l'établissement public foncier d'Ile-de-France et Action Logement. et qui est un outil complémentaire mis à la disposition des collectivités dans leurs actions notamment de lutte contre toutes les formes de spéculation ou de mise en location ou de vente de biens indignes depuis 2014, vous le savez, la municipalité, les municipalités successives ont décidé de se mobiliser et d'utiliser tous les leviers qui pouvaient exister afin de pouvoir lutter contre la spéculation. La charte, la charte aujourd'hui pour une ville résiliente, avec l'encadrement des prix de sortie, mais aussi la recherche du mieux-disant social, du mieux-disant environnemental, en écho au rapport présenté par Danièle Creachcadec, également le mieux-disant concernant les normes d'accessibilité des logements. Pour faire en sorte que le logement créé puisse répondre aux besoins de nos populations. Cette charte n'étant pas opposable, mais étant un outil de dialogue avec les opérateurs, cela a été renforcé par les modifications et révisions successives du plan local d'urbanisme dès 2018 jusqu'à l'année dernière avec l'adoption d'un PLU révisé qui a par exemple renforcé un outil supplémentaire de lutte contre la spéculation avec la multiplication de la création des espaces paysagers protégés ou du classement des arbres pour faire en sorte que les droits à construire ne puissent pas venir empiéter ces espaces de végétation qui préexistent sur nos territoires. Au-delà de cela, récemment, puisque nous avons pu constater que le fonctionnement du plafonnement des prix qui fonctionne et qui permet à des Montreuilloises et des Montreuillois d'accéder à des logements à prix abordable, était aussi un appel à quelques personnes sans scrupules et notamment quelques investisseurs qui venaient acheter des logements neufs à prix plafonné pour ensuite soit les relouer, soit les revendre en faisant la culbute. C'est la raison pour laquelle nous avons inscrit la clause anti spéculative dans notre charte et qui fait partie des exigences que nous posons auprès des opérateurs. Je rajoute évidemment, sous le contrôle de mon collègue Florent, la question du logement public qui a été rappelé par le maire en introduction avec notre objectif de 40% de logement public inscrit au plan local de l'habitat intercommunal et qui est donc une obligation imposée aux opérateurs couplée aux opérations d'accession sociale à la propriété permettant d'encourager le parcours résidentiel. L'autre outil que nous utilisons qui a déjà fait l'objet d'ailleurs de discussions en séance du conseil municipal c'est le renforcement de notre droit de préemption avec une convention d'intervention et de veille de l'établissement public foncier qui nous permet dans toutes les zones tendues notamment à proximité des infrastructures de transport mais pas uniquement puisque cette convention aujourd'hui couvre une bonne partie du territoire de Montreuil de pouvoir préempter pour maîtriser les prix du foncier. La convention que nous vous soumettons aujourd'hui est un outil complémentaire particulièrement intéressant, nous semble-t-il, puisqu'il nous permet de nous attaquer à une nouvelle niche, en quelque sorte, des opérateurs immobiliers qui, soit sur de petits ensembles, de petits immeubles, ou des pavillons et gros pavillons, voient dans l'accession à ces biens la possibilité de procéder à des opérations de division pavillonnaire pour aller sur de la création de ce qu'on appelle des opérations de co-living. Nous avons quelques exemples à l'esprit de gros pavillons du territoire de Montreuil rachetés par des investisseurs accueillant une douzaine de chambres louées à des prix excessivement chers et ne permettant pas, par exemple, à un jeune montreuillois de pouvoir accéder à ce type de logement et où parfois les conditions de vie que ce soit la taille des chambres, des logements ou que ce soit les questions de sécurité ne sont pas respectées alors que ces produits immobiliers passent au travers de l'ensemble des mailles du filet puisqu'ils ne font l'objet d'aucune déclaration de travaux puisque c'est de l'aménagement intérieur. L'un des objectifs avec cette convention de la SIFAE et de pouvoir intervenir par l'acquisition ciblée de biens de type pavillonnaire pour pouvoir éviter ces transformations en type co-living ou bien de pouvoir mettre la main sur des ensembles qui vont pouvoir faire l'objet de réhabilitation, de transformation avec des bailleurs sociaux et répondant ainsi à notre objectif de répartir l'effort de construction de logements sociaux sur l'intégralité de notre territoire. Je dois dire que en lien avec d'autres villes, je pense notamment à Villeurbanne, à Paris, la question de la lutte contre la prolifération des produits de type co-living devient finalement une prise de conscience dans les collectivités et Montreuil et le territoire d'Est Ensemble, puisqu'à l'occasion du forum des projets urbains du territoire d'Est Ensemble, le maire avait eu l'occasion, le président avait eu l'occasion de rappeler aux opérateurs que nos territoires n'étaient pas territoires accueillants de ces produits spéculatifs. La convention avec la SIFAE va nous permettre de pouvoir intervenir dans ce champ. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci beaucoup, Florent Guéguen, vous avez la parole. »

Intervention de Monsieur Florent GUEGUEN- conseiller municipal Montreuil Rassemblée

« Cher Gaylord, chers collègues, chères habitantes et chers habitants,
Avec 840 000 demandeurs de logements sociaux pour seulement 18 800 logements publics financés en 2024 en Ile-de-

France, la crise du logement vous le savez atteint un niveau tristement historique, générant son lot de pauvreté, de désespérance pour des centaines de milliers de personnes, souvent en famille, qui souhaitent accéder à un logement digne et abordable. Face à cette situation dramatique, la ville de Montreuil et l'établissement public territorial Est Ensemble agissent de deux manières. D'abord, en favorisant la production et la rénovation du parc de logements publics, par le biais notamment d'un plan d'investissement du premier bailleur du territoire, donc Est Ensemble Habitat, qui permettra de rénover 40% de ses logements sur les 10 prochaines années, mais aussi, et c'est l'objet de cette délibération, en luttant contre l'habitat indigne et la dérégulation du parc privé qui touche notamment les zones pavillonnaires de la Seine-Saint-Denis. Il nous est en effet proposé d'approuver le protocole d'intervention entre l'EPT, la Ville de Montreuil et la SIFAE, donc une société constituée par Action Logement et l'établissement public foncier d'Ile-de-France, pour lutter contre la dégradation du tissu pavillonnaire, s'opposer aux marchands de sommeil et aux logiques spéculatives qui prospèrent dans un contexte de pénurie de logements réellement accessible aux plus modestes. Ce partenariat nous permettra en effet d'engager des opérations de rénovation des pavillons les plus dégradés en luttant contre les passoires thermiques et la précarité énergétique, des opérations qui ont d'ores et déjà démarré sur les communes de Bobigny et de Noisy-le-Sec, Aujourd'hui, des communes plus impactées que Montreuil par la dégradation des zones pavillonnaires. Ce protocole vise également à empêcher des opérations de découpe des pavillons, des opérations très lucratives pour les propriétaires et qui produisent des conditions de logement indignes, souvent illégales d'ailleurs, pour les populations les plus pauvres du territoire. Ce protocole est enfin un levier anti spéculatif visant à empêcher le développement sauvage du co-living, nouvel outil à la mode des investisseurs pour contourner l'encadrement des loyers et faire exploser les prix à la location. Enfin, ce partenariat nous aidera aussi par la préemption ou la démolition-reconstitution des pavillons les plus dégradés à produire des logements dédiés à l'accession populaire à la propriété par le biais du bail réel solidaire, ce qui intéresse l'office foncier solidaire d'Est Ensemble Habitat en capacité de porter ces opérations. Cet effort me semble d'autant plus remarquable que dans le même temps, l'État, vous le savez, se désengage massivement des politiques du logement. Je veux citer rapidement la baisse de près de 600 millions d'euros du budget des APL, ça c'est dans le budget, dans la loi de finances initiale 2026. Je veux citer aussi la suppression des APL pour les étudiants étrangers non boursiers et non communautaires, qui est une mesure clairement discriminatoire et qui introduit d'ailleurs la question de la préférence nationale dans les politiques du logement. Je veux aussi citer la quasi-extinction des aides à la pierre qui sont des subventions pourtant nécessaires pour produire et rénover le logement public. Pour toutes ces raisons, je vous invite donc à approuver massivement cette délibération, ce protocole qui dote Montreuil d'un nouvel outil d'intervention publique contre l'habitat indigne et la spéculation foncière. Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Monsieur Rebelle, vous avez la parole. »

Intervention de Monsieur Bruno REBELLE– conseiller municipal de la majorité – Groupe EELV – Montreuil Ecologie

« Monsieur le Maire, Cher Gaylord, Cher.es collègues, Chères Montreuilloises, Cher Montreuillois, La délibération qui nous réunit porte sur un enjeu apparemment discret pourtant central pour l'avenir de notre ville, la préservation du tissu pavillonnaire et la lutte contre sa dégradation. A travers l'approbation du protocole d'intervention entre la Ville, Est-Ensemble et la SIFAE, nous faisons le choix d'un outil concret, ciblé, profondément nécessaire pour répondre à des dérives qui fragilisent nos quartiers et mettent des ménages en danger. Le constat est effectivement sans équivoque. En Ile-de-France, la pression immobilière s'intensifie chaque année, dans les territoires proches des transports comme Montreuil, les phénomènes de divisions pavillonnaires, de découpes sauvages et de constructions en second plan se multiplient. Ces pratiques, lorsqu'elles sont guidées par la seule logique spéculative, aboutissent trop souvent à des logements indécents, suroccupés, énergivores, mis en location à des prix excessifs. C'est ainsi que naît le mal-logement, parfois à quelques rues d'ici. Sur le territoire d'Est-Ensemble, les études montrent que près de 9% du parc privé peut être considéré comme potentiellement indigne, et Montreuil n'est pas épargné. Nous observons des tentatives de division trop rapides, des pavillons vétustes revendus à des marchands de sommeil, ou encore l'apparition du co-living spéculatif dont vous avez parlé précédemment, qui transforme des maisons familiales en micro-logements rentabilisés au détriment de toute qualité résidentielle. Il était donc indispensable de renforcer nos outils. Avec ce protocole, nous faisons plusieurs choix structurants. D'abord celui de la prévention. La surveillance renforcée des déclarations d'intention d'aliéner et l'usage du droit de préemption urbain permettront d'intervenir avant que les divisions indignes ne deviennent irréversibles. Nous dotons donc d'une capacité d'anticipation qui manquait jusqu'ici. Ensuite, celui de l'accompagnement. La SIFAE, société issue d'Action Logement et de l'établissement public foncier régional, a développé une expertise rare. Acquisition de pavillons à risque, requalification, revente en accession abordable, création de logements intermédiaires ou sociaux, lutte directe contre l'habitat indigne. C'est un levier important pour éviter la spirale de la dégradation et restaurer durablement le parc. Enfin, celui de la cohérence écologique et sociale, car la rénovation du pavillonnaire n'est pas un sujet marginal. Les bâtiments individuels sont parmi les plus énergivores. Améliorer leurs performances, c'est lutter contre la précarité énergétique, respecter nos obligations climatiques et préserver la capacité de nos quartiers à accueillir tous les publics, des familles aux personnes âgées. Ce protocole nous permettra également de protéger le foncier, lutter contre la spéculation, contenir l'arrivée de propriétaires indécents et garantir que les transformations futures servent de l'intérêt général. Lorsque des pavillons vacants appartenant à la ville présentent un risque de dégradation, nous pourrions les céder à la SIFAE pour qu'ils soient remis dans le circuit dans des conditions saines et contrôlées. Chers collègues, cette

délibération n'est pas un catalogue technique, c'est une réponse pragmatique à une réalité qui menace l'équilibre social, écologique et urbain de notre ville. C'est un outil de justice territoriale, de lutte contre l'habitat indigne et de maîtrise des mutations foncières. Je vous invite donc, avec le groupe Ecologie et Citoyens, d'adopter ce protocole d'intervention afin que Montreuil continue d'affirmer une politique de l'habitat exigeante, responsable et protectrice des habitantes et des habitants. Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci à vous. Monsieur Mbarki vous avez la parole. »

Intervention de Monsieur Amin MBARKI – conseiller municipal de la majorité – groupe Montreuil socialiste

« Merci Monsieur le Maire, Montreuilloises, Montreuillois, Cher.es collègues,
Il y a des scènes parfaitement banales et qui pourtant restent particulièrement scandaleuses. Ces scènes, ce sont ces longues files d'attente qu'il y a en bas des immeubles où l'on devine qu'un appartement a été exceptionnellement mis à la location et on voit des étudiants, des familles modestes, avec des dossiers sous le bras, espérant, après des dizaines de refus, avoir la possibilité, enfin, d'avoir un logement, parfois à des prix inabordables, mais pas trop loin de leur lieu de travail ou de leur lieu de vie. Nous savons pourquoi ces scènes existent. Il n'y a tout simplement pas assez de logements dans nos territoires et malgré les efforts que nous faisons dans notre collectivité, dans notre territoire, il n'y a pas assez de solidarité entre les différents territoires pour faire en sorte qu'il y ait suffisamment de logements. Et nous subissons un marché de plus en plus dérégulé. Dérégulé au point que certains investisseurs, aujourd'hui, prennent un bien, le divisent en plusieurs petits morceaux, ils mettent une cuisine au milieu, et ils appellent ça du co-living. Ça a été cité par le précédent orateur. Et cette pratique vise à en tout cas, à augmenter les prix dans des surfaces parfois très réduites et faire en sorte que l'ensemble du marché se retrouve saturé. C'est parfaitement scandaleux et notre collectivité s'honore à être en pointe dans la lutte contre ce phénomène. Nous avons subi Airbnb et l'impact que ça a eu sur le marché du logement. Nous sommes maintenant davantage en avance pour faire en sorte d'interrompre tout de suite ce système qui fait augmenter les prix. Montreuil était en avant-garde sur ce point avec d'autres villes en France et cette délibération permet de lutter, parmi d'autres outils, ce phénomène de continuer. Alors qu'il y a des solutions qui existent pour faire en sorte que les logements abordables et en quantité existent sur notre territoire. Bien sûr, ça a été cité, le logement social, il est primordial et nous devons continuer à investir dedans. Il y a la question de faire en sorte de dissocier le prix du foncier du prix du bâti pour avoir une surface au mètre carré plus faible. Il y a la question de l'encadrement des loyers sur lesquels Est-Ensemble, là aussi, est en pointe. Il y a la lutte contre les logements vacants. Des dizaines de milliers le sont sur notre territoire et nous devons donner nous donner la possibilité de pouvoir lutter contre la vacance de ces logements ça permettrait de détendre les prix, ça permettrait d'avoir davantage de logements. Cette délibération bat dans le sens de cette politique et avec le groupe socialiste nous la voterons bien évidemment je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci. Monsieur Serne vous avez la parole. »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Oui, je suis content en fait d'avoir entendu les interventions précédentes parce que je pense commencer à comprendre un certain nombre de choses mais j'ai encore des doutes. Je fais le lien en fait entre cette délibération sur la lutte contre la dégradation du tissu pavillonnaire, je fais le lien avec ce que vient de dire Amin Mbarki notamment sur le co-living puisque dans une des décisions du maire qui m'avait un peu interpellé ou que je comprenais pas, il s'agit d'un pavillon près de la Croix de Chavaux sur lequel la ville a exercé son droit de préemption mais comme il m'a été répondu dans la soirée à une question enfin juste avant le conseil, c'est une préemption à un prix très très bas enfin c'est en gros, la moitié de ce qui était proposé par France Domaine. Et donc, on me dit que c'est une préemption de blocage parce qu'on sentait un risque qu'il y ait du co-living installé dans ce pavillon. Et on m'explique pour finir que, en fait, à la place, la ville prévoit plutôt, vu l'évolution du secteur Croix de Chavaux, d'y mettre des activités liées à l'économie sociale et solidaire. Autrement dit, on veut pas de co-living parce que c'est du logement qui serait trop cher, si j'ai bien compris, la spéculation et du coup on fait pas de logement du tout à la place d'un pavillon qui était en partie du logement donc j'ai du mal en fait à voir là comment on passe de l'un à l'autre et pourquoi quitte à faire une préemption on n'en fait pas, pour le coup, du logement, ou en tout cas on ne le maintient pas, que ce soit dans le parc privé ou dans le parc social, pourquoi on ne maintient pas du logement, du coup ? Que ce ne soit pas en co-living, qu'on ne laisse pas spéculer, pourquoi pas, mais je ne comprends pas, du coup, pourquoi on bascule de l'activité à la place de logement, alors qu'on est tous d'accord sur le fait qu'on manque de logement. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci beaucoup pour cette question, elle est entendue. Euh, Gaylord Le Chequer pour la réponse.

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER, 1er Adjoint, délégué à la ville résiliente, à l'urbanisme, aux espaces publics, aux grands travaux de transports et à la protection des Murs-à-pêches

« Merci beaucoup Monsieur le Maire. Pierre Serne mélange effectivement deux sujets différents. Celui de la SIFAE, donc

dont l'outil d'intervention est bien le ciblage notamment d'opérations soit sur de l'habitat indigne et insalubre, soit sur des biens où on voit une acquisition en cours avec une opération de co-living, avec quelques exemples sur de gros pavillons que nous avons pu constater dans le cadre du 50 de la rue de Paris dont il est question un petit peu plus loin et sur lequel vous avez eu effectivement réponse. Il y a deux opérateurs qui sont positionnés, celui qui est aujourd'hui sous promesse de vente ne donne pas toutes les garanties sur le fait qu'il ne transformerait pas le fameux bâtiment habité aujourd'hui en une opération de co-living et effectivement en lien avec tout ce que l'on a dit y compris tout à l'heure sur la ville mixte la question est d'avoir sur ce lieu où il y avait d'ailleurs de l'activité qui préexistait en plus du pavillon le maintien d'une activité et d'une activité qui puisse être complémentaire à celle qui existe déjà auprès de de la Croix de Chavaux donc dans le cadre du 50 rue de Paris nous ne sommes pas dans le cadre de la convention d'intervention de la SIFAE et donc sur la convention de la SIFAE pour des raisons qui ont été expliquées notamment Florent et par Amin ce qu'on vous propose c'est d'effectivement d'utiliser cet outil partout où ça nous permettra de mettre la main sur ces biens. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Monsieur Serne. »

Explication de vote de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Oui, en guise d'explication de vote, parce que j'avais bien compris, hein, que c'était pas dans le cadre de l'aspect que s'était faite la préemption. Ce que je continue à ne pas comprendre, c'est que pour éviter qu'il y ait du co-living, du coup, on enlève carrément le fait que ce soit habité au 50 rue de Paris alors que si j'ai bien compris l'idée c'est de maintenir un tissu pavillonnaire et pour qu'il y ait du logement. Alors je comprends pourquoi on préempte mais je ne comprends pas pourquoi à la fin, du coup alors qu'il y avait de l'habitation et de l'activité on y met que de l'activité.

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci beaucoup pour cette explication de vote, je mets aux voix contre ? Abstention ? Unanimité je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve le protocole d'intervention entre l'Établissement Public Territorial Est Ensemble, la Ville de Montreuil et la SIFAE, annexé à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué(e), à signer ledit protocole d'intervention ainsi que les actes en découlant, dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

DEL20251203_8 : Création d'une école élémentaire Georges Méliès et modification de la sectorisation scolaire tenant compte du nouveau groupe scolaire Georges Méliès.

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Numéro 8 pour l'école élémentaire Méliès, Dominique Attia. »

Présentation de la délibération par Mme Dominique ATTIA – adjointe au maire déléguée à l'éducation, l'enfance et les bâtiments

« Chères citoyennes, chers citoyens, mes cher.es collègues,

Permettez-moi tout d'abord de me livrer à une petite énumération. Construction des groupes scolaires Marceau, 16 millions 3, construction du groupe scolaire Madeleine et Louis Odru, 15 100 000, transformation de l'école relais en école pérenne Angela Davis, 5 000 000, Groupe scolaire Estienne d'Orves Guy Moquet, 18 400 000, transformation de l'école élémentaire Héritier en école maternelle de 10 classes, 1 200 000, Création de 4 locaux de classe à l'école Nanteuil, 2 200 000. Ce sont au total 58,2 millions d'euros mobilisés auxquels s'ajoutent les 12 millions d'euros pour le gros entretien et travaux courants importants que constituent les rénovations de classes, de centres de loisirs, de réfectoires, d'offices, d'amélioration des conditions de travail des agents et des enfants, et les conditions d'accueil des enfants. Alors que le budget des collectivités risque une amputation de plusieurs milliards d'euros et met une fois de plus en tension budgétaire les communes, le choix de notre majorité est toujours celui de l'émancipation, de la réduction des inégalités par la culture, l'éducation. L'action publique et démocratique sont menacées par l'argument du gouvernement selon lequel le déficit du pays serait lié à une augmentation des dépenses des collectivités. S'ils entendent par dépense la construction d'écoles, la rénovation thermique des bâtiments, le développement des centres de santé, le droit d'accès à la culture entre autres, ce sont tous ces investissements dans nos équipements publics, nos actions de solidarité, ces missions essentielles du quotidien qui sont ciblées et ont des conséquences réelles pour les citoyennes et les citoyens. C'est clairement le recul du service public communal et la remise en cause de l'autonomie des collectivités qui sont dans le viseur. Pour simple exemple, le budget de la défense a augmenté de 60% en 6 ans. Si celui des collectivités avait perçu cette même

augmentation, que nous n'aurions pu faire et actionner en matière de santé mentale des jeunes, en matière de lutte contre le décrochage scolaire, en matière de rénovation énergétique, en matière d'action éducative pour la culture, le sport, la citoyenneté ? Malgré ce désengagement de l'État, nous sommes toujours aussi déterminés sur nos orientations telles qu'énoncées dans la déclaration des droits de l'enfant, l'accès aux droits à l'éducation pour tous les enfants est notre ligne claire. Ce sont des choix totalement assumés et pas des dérapages budgétaires comme le gouvernement et la droite s'acharnent à le clamer. Alors, les écoles qui sont construites et celles de Méliès en cours ont d'abord permis d'effectuer un rattrapage pour honorer notre compétence, celle de l'accueil des enfants dans de bonnes conditions, mais également d'anticiper sur les effectifs scolaires. En d'autres termes, d'ajuster nos équipements à la prospective scolaire qui se base sur le nombre de permis de construire et de logements livrés, les montées pédagogiques, le nombre de naissances constituant les cohortes d'enfants à scolariser. Cette prospective a pointé pour le secteur nord de la ville où les écoles Nanteuil, Fabien, Boissière, Odru, Casanova arrivaient au seuil de leurs capacités et l'école Méliès, quant à elle, devenant sous-dimensionnée pour accueillir les futurs enfants du quartier. D'où cette nécessité du groupe scolaire supplémentaire dans ce quartier, en pleine mutation, dynamisé par l'arrivée de la ligne 11 et du tram. Les travaux de construction du groupe scolaire Méliès ont débuté au mois de janvier 2025 et se termineront en août 2026 pour une ouverture à la rentrée scolaire de septembre 2026. Le futur groupe scolaire Méliès sera doté de 24 classes, 9 en maternelle et 15 en élémentaire, dont 4 classes modulables en fonction des effectifs selon les années, et cela permettra la scolarisation des fratries dans un même groupe scolaire. De mieux accueillir les enfants durant la pause méridienne, de permettre des locaux dédiés aux centres de loisirs pour que le projet éducatif du territoire se décline pleinement dans chaque quartier. Les fonctionnalités d'une école ne se cantonnent pas juste au temps scolaire. Les enfants, les adultes qui la fréquentent y sont sur un temps important de leur vie, aussi la programmation du bâti, outre les 24 classes, répondront aux nécessités de dédoublement préconisés par l'éducation nationale et comprendra des locaux dédiés pour l'accueil du périscolaire pour que le projet REV s'applique et se déploie, des locaux mutualisés pour les écoles, bibliothèques, ateliers, salles polyvalentes, salles de motricité mutualisées avec les centres de loisirs, une salle de restauration maternelle avec un service à table et une salle de restauration élémentaire en mode self. Des locaux logistiques et techniques, le logement du gardien, une salle polyvalente mutualisée entre maternelle et élémentaire et ouverte au public en dehors des horaires scolaires. Des efforts significatifs seront déployés pour assurer la préservation et l'amélioration de l'environnement local en garantissant que le projet intègre pleinement les principes de durabilité et de protection de la nature. Le projet s'attache en outre à accroître le nombre d'arbres sur la parcelle. Ainsi, la plantation de 25 arbres supplémentaires s'ajouteront aux 6 arbres existants. Cela contribuera non seulement à accroître la couverture végétale, mais aussi à renforcer l'habitat pour la faune locale, favorisant ainsi la diversité biologique. Comme à chaque ouverture de nouvelles écoles, nous avons procédé à un réajustement de la sectorisation qui permet de remplir progressivement les nouvelles écoles et baisser les effectifs des écoles de secteur surchargées. Cette sectorisation a fait l'objet de trois réunions avec les représentants de parents élus au conseil d'école, une réunion avec les inspectrices, avec l'inspectrice de l'éducation nationale et une réunion avec les directions d'école pour aboutir au scénario final soumis à délibération aujourd'hui. Je le rappelle, pour chaque sectorisation, trois critères prévalent. Le premier d'entre eux est l'équilibre des effectifs de chaque école, le second est la mixité sociale, et enfin le troisième, la proximité géographique entre l'école et le domicile des parents. Nous nous efforçons, bien sûr, de veiller autant que possible à une distance raisonnable, mais également à ce que la traversée des grands axes soit la plus limitée possible. Une légère digression en matière de sectorisation. Lors des réajustements de sectorisation que nous avons effectués depuis 2020 dans le cadre de l'ouverture des différentes écoles, ce sont près de 200 personnes de la communauté scolaire que nous avons rencontrées lors des 20 réunions d'échanges et de discussions, que ce soit les représentants de parents d'élèves, les inspectrices de l'éducation nationale, les directions d'école, les enseignants, l'UCL, FCPE ou encore les DDEN. Construction, ouverture, aménagement, accueil, tout ce travail accompli est le fruit d'un travail collectif et transversal des directions de l'éducation, de l'enfance et des bâtiments. Toutes ces agentes et tous ces agents du service public communal ont été à chaque ouverture et sont au quotidien engagé dans leur mission. Qu'ils en soient ici remerciés, toutes et tous, au nom de notre majorité. Je terminerai par cette phrase de Malala Yousafzai, prix Nobel de la paix 2014, « Un enfant, un livre, un enseignant, un stylo peuvent changer le monde ». Aussi, mes chers collègues, je vous invite à voter cette délibération sur la sectorisation à l'occasion de l'ouverture, en septembre 2026, du groupe scolaire Georges Méliès. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci beaucoup, chère Dominique Attia. Madame Hristache, vous avez la parole.

Intervention de Mme Liliana HRISTACHE – conseillère municipale, déléguée à la médiation

« Monsieur le Maire, Chers collègues, Chères Montreuilloises et Chers Montreuillois, Mon intervention concerne trois délibérations autour du service public de l'éducation et de la petite enfance et répond à un thème global, celui d'une ville qui continue d'investir dans ses services publics éducatifs parce qu'ils sont le socle de l'égalité réelle. À Montreuil, nous savons que l'éducation et la petite enfance ne sont pas des dépenses accessoires, mais des piliers de justice sociale, de dignité et d'émancipation pour les familles. C'est pourquoi nous avons largement investi dans les écoles ces dernières années. La première délibération concerne l'établissement d'un nouveau groupe scolaire, Georges Méliès, à la réorganisation de la carte scolaire en conséquence. Elle traduit une réalité simple. Le service public de l'éducation repose sur des agents dont le travail est indispensable et qui permettent chaque jour l'accueil, la sécurité,

l'éveil de ces enfants. Dans un contexte national marqué par une pénurie historique de personnel, avec près de 3 800 postes non prévus, à l'éducation nationale, à la dernière rentrée, les communes sont en première ligne. Renforcer ce service public, mieux les organiser, c'est garantir la continuité éducative et à la qualité d'accueil dans les écoles. La deuxième délibération porte sur nos crèches et sur les délégations de services dans notre ville. Là encore, le contexte est lourd. En France, selon la CNAF, seuls 19% des enfants de moins de 3 ans disposent d'une place en crèche. Et il manque aujourd'hui plus de 200 000 places pour répondre aux besoins réels des familles. À Montreuil, nous avons choisi de tenir deux côtés de service public malgré les baisses de dotation et les difficultés de recrutement chez les auxiliaires de puériculture et les éducatrices de jeunes enfants. Ces délégations permettent de déployer une offre nécessaire sur le territoire. Garantir le fonctionnement des crèches, c'est soutenir les familles monoparentales qui sont très nombreuses sur notre territoire et permettre aux parents et souvent aux mères de maintenir un emploi. La troisième délibération s'inscrit dans cette même logique. Mieux structurer l'accompagnement autour des enfants, notamment pour les parcours éducatifs spécifiques. L'inclusion des enfants en situation de handicap, l'adaptation des rythmes éducatifs, le lien avec les associations, tout cela demande des ressources à la formation, de coopérations nouvelles. Nous refusons que les communes se résignent face au désengagement de l'État, ces trois délibérations prises ensemble affirment la même conviction d'investir dans les premières années de la vie, c'est agir là où les inégalités se construisent et plutôt que les durs manques. C'est garantir à chaque enfant la place qu'il mérite et à chaque famille un service public solide. C'est pourquoi, au nom du groupe les écologistes, Montreuil Ecologie, j'apporte naturellement notre soutien à ces délibérations essentielles pour maintenir une ville protectrice, éducative et juste. Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Peut-être qu'il y a-t-il une petite confusion sur les... Vous avez présenté les 8-10, en fait ?

Intervention de Mme Liliana HRISTACHE – conseillère municipale, déléguée à la médiation

« Oui. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Ah, en groupé. D'accord. Pardon. C'est bien ce que j'avais compris, alors. Parfait. Luc Di Gallo, vous avez la parole.

Intervention de Monsieur Luc DI GALLO, adjoint au maire, délégué à la Ville Zéro déchet, à l'économie circulaire, à la propreté et aux composteurs collectifs

« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Chères Montreuilloises, Chers Montreuillois, Alors, je vais commencer, une fois n'est pas coutume, par une non-citation qui n'est pas de Victor Hugo. Même si en vérité il aurait pu la prononcer tant elle porte la charge d'humanité qu'il a souvent mis en avant dans ses écrits, il aurait dit « Ouvrir une école, c'est fermer une prison », mais ce n'est pas de lui. Par les temps qui courent, une telle phrase ne relève ni du symbole ni de la nostalgie, elle est une boussole. Elle nous rappelle que la République ne se tient debout que lorsqu'elle s'occupe de ses enfants, de tous ses enfants. Certes, il y avait déjà une école primaire à cet emplacement, une école chargée de souvenirs, de visages, une école maternelle, je voulais dire, de visages, de premières découvertes qui a accompagné tant de familles montreuilloises, mais ce que nous ouvrons aujourd'hui, ce n'est pas seulement un bâtiment, c'est une promesse renouvelée. L'école élémentaire Georges Méliès, ce groupe scolaire de 24 classes, pensée avec des cours non genrées, arborées, inclusives, équipée d'un accueil de loisirs communs, d'un jardin partagé ouvert sur le quartier, incarne une vision. Celle d'une ville qui croit dans la puissance émancipatrice de l'éducation. Car cette nouvelle école n'arrive pas par hasard. Elle répond à une dynamique démographique forte dans le nord de Montreuil, une population plus jeune, plus nombreuse, souvent composée de familles qui quittent Paris pour trouver ici un espace de vie plus digne, plus grand, plus respirable et très souvent plus abordable qu'à Paris intra-muros. Et cela pose à son tour d'autres questions, on en a évoqué d'ailleurs sur d'autres délibérations, la pression immobilière, le coût du logement, les équilibres sociaux entre nos quartiers. Mais l'enjeu que porte cette délibération est clair. Accueillir chaque enfant dans de bonnes conditions, rééquilibrer les effectifs, renforcer la mixité sociale. D'ailleurs une mixité sociale aussi trop souvent fragilisée dans notre pays mais que Montreuil continue de défendre avec lucidité et détermination. Alors, ma non-citation d'ouverture, donc, prend ici tout son sens, car l'éducation est bien l'un des piliers les plus essentiels de notre République. Offrir des locaux dignes, lumineux, accessibles, c'est cette même accessibilité qu'on a évoquée au début du Conseil municipal, c'est offrir à des générations toutes entières la possibilité de s'épanouir, de comprendre le monde, de s'émanciper, de rêver et de réaliser ses rêves. C'est former année après année, classe après classe, de jeunes citoyens libres et éclairés. Mais ce satisfait-cite, que nous pouvons certes légitimement assumer, ne doit pas masquer l'autre face de notre responsabilité collective, la remise en état ambitieuse, parfois urgente, de nombreuses écoles et de nombreux équipements sportifs destinés aux jeunes de notre ville. Nous devons être à la hauteur de ce que nous affirmons ce soir. Si nous croyons à l'éducation, alors nous devons défendre cette éducation partout, y compris là où les murs sont plus anciens, où les cours d'école ont besoin d'être repensés, où les familles attendent beaucoup de nous, parfois depuis longtemps. J'aimerais donc conclure avec une citation, là, cette fois-ci, réelle, qui est en miroir de celle que j'ai dite au début, que j'ai lue au début, en introduction, plus sombre, mais terriblement lucide, là encore, par les temps qui courent, qui, Georges Orwell disait « La dictature s'épanouit sur le terreau de l'ignorance ». En ouvrant une école, en créant les conditions d'une meilleure mixité, en refusant les inégalités scolaires, nous faisons grandir la démocratie, nous semons la démocratie dans les cours d'école,

dans les réfectoires, dans les bibliothèques, dans les rires et dans les cahiers. C'est là notre responsabilité d'élu. Donc le groupe Générations Montreuil Écologie et Solidarité votera donc cette délibération. Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci beaucoup, cher Luc Di Gallo. Loline Bertin.

Intervention de Madame Loline BERTIN – adjointe au maire déléguée à la tranquillité publique, à la brigade propreté, à la prévention et à la vie nocturne

« Merci Monsieur le Maire, Chers collègues, Chers Montreuillois, chers montreuillois, merci Dominique d'avoir rappelé la priorité de cette majorité en faveur de l'éducation, des conditions d'apprentissage des enfants de cette ville et par cela de leur émancipation. Nous avons eu l'occasion lors d'un précédent conseil municipal, le dernier peut-être, d'évoquer et d'adopter le nouveau plan éducatif de territoire qui s'inscrit aussi pleinement dans cette ambition. Tu as rappelé aussi à travers le changement de sectorisation, l'ambition continue et la tension renforcée sur la question du maintien de la mixité sociale qui est une richesse de notre ville pour laquelle je crois que beaucoup de Montreuillois sont très fiers d'habiter ici, nos enfants grandissent ensemble dans les écoles de cette ville et c'est extrêmement important pour ce que nous construisons ici. Et puis il y a ce travail bien sûr sur le bâti, sur notre patrimoine scolaire et sur nos écoles en tant que telles. Pour ajouter à ce que tu as dit sur les chiffres impressionnants d'investissement et les millions ajoutés, j'aime souvent rappeler aux Montreuilloises et aux Montreuillois qui nous écoutent que la ville compte 57 écoles, ce qui est un chiffre impressionnant avec les maternelles. Okay, 52 écoles me voilà servie. 52 écoles, ce qui est un chiffre impressionnant, notamment comparé à de nombreuses autres communes, ce qui constitue des défis immenses en termes de rénovation du patrimoine, bien sûr, en termes de rénovation énergétique, ça a été dit par un certain nombre de collègues. Et en termes de débitumisation des cours d'école et de végétalisation, ce travail suppose de la volonté politique, il suppose de la détermination au regard des investissements massifs que ça représente, ça suppose aussi du travail, de la rigueur dans le suivi de ces travaux, donc je me joins à tes remerciements à l'ensemble des équipes qui y travaillent. Et je pense que le projet Méliès en est un bon exemple avec un calendrier des travaux au pas de course et un aspect qualitatif du projet en termes d'espace, en termes de matériaux, en termes de végétalisation. Merci aussi pour le temps et les discussions qui sont actuellement consacrées à l'intégration de ce groupe scolaire d'ampleur au sein de son quartier, du lien aussi avec les habitants aux alentours et avec l'ensemble de la vie du quartier. qui est aussi important dans le cadre de ce projet, qui est aussi finalement un projet d'aménagement. Donc merci pour cette priorité pour l'avenir de nos enfants et continuez en ce sens-là. Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Nous passons au vote. Contre ? Abstention ? Deux abstentions. La proposition est adoptée. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

43 voix pour

2 abstentions : Choukri YONIS, Pierre SERNE

DECIDE

Article 1 : Approuve la création de la nouvelle école élémentaire Georges Méliès, sise 21 avenue du président Salvador Allende avenue du président Salvador Allende avec une capacité de 15 classes au sein d'un nouveau groupe scolaire de 24 classes intégrant l'actuelle maternelle Georges Méliès.

Article 2 : Approuve le projet de création des nouveaux secteurs scolaires pour les écoles :

Maternelle Casanova ; Maternelle Méliès ; Maternelle Odrü ; Maternelle Nanteuil ; Élémentaire Fabien ; Élémentaire Boissière ; Élémentaire Nanteuil ; Élémentaire Odrü ; Élémentaire d'Estienne d'Orves, tels qu'annexés à la présente délibération.

Article 3 : Précise que ce secteur commun ne s'appliquera qu'aux élèves nouvellement entrants en cours préparatoire à l'école élémentaire ou en Petite section en école maternelle ainsi qu'à l'ensemble des élèves arrivants à Montreuil, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2026.

DEL20251203_9 : Approbation du renouvellement de la convention d'objectifs et de financement entre la ville de Montreuil et l'association Oh Cyclo pour l'année 2026

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Une dernière délibération avec présentation complète. Olivier Stern pour le renouvellement de la convention Oh Cyclo ».

Présentation de la délibération par Monsieur Olivier STERN- adjoint au maire délégué à la relation usager, au numérique et en charge des mobilités, de la ville cyclable et du stationnement

« Merci Monsieur le Maire, Cher.es collègues,
Je voulais dire un mot à l'occasion du renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens de l'association Oh Cyclo pour souligner le travail important qui est fait en direction de l'écosystème vélo. Parce que dans une ville, et plus largement d'ailleurs, c'est le cas aussi de notre département, l'essentiel de notre compétence se situe dans la création et dans l'entretien de nos infrastructures cyclables. D'ailleurs je vous invite à l'occasion de l'inauguration de la Croix de Chavaux ce samedi à aller vous rendre compte par vous-même de la place que prennent nos continuités cyclables qui pour la première fois dans une grande place montreuilloise ne s'interrompent pas en traversant la chaussée. Dans quelques temps, le réseau va à nouveau s'étoffer entre Romainville et le boulevard Aristide Briand le long de l'avenue Paysagère qui accueillera le tram T1. Ces infrastructures et le réseau cyclable structurant sont une condition nécessaire mais pas suffisante pour faire système et avoir un impact significatif sur la pratique du vélo. Notre politique vise également à lever les freins multiples à la pratique. Le stationnement, nous ajoutons des arceaux, des consignes sécurisées, des vélo-box à proximité des habitations individuelles ou du stationnement événementiel pour accompagner nos grands événements. Le contresens cyclable qui est généralisé à Montreuil ainsi que la ville 30 km/h. Le soutien à l'apprentissage, et c'est l'occasion de souligner le travail de la vélo-école de Montreuil, vivre à vélo en ville, ou bien encore l'apprentissage en milieu scolaire, où nous expérimentons avec ma collègue Dominique Attia, la direction de l'éducation et la direction des sports, le dispositif savoir rouler à vélo dans une école élémentaire montreuilloise. Dans cet écosystème s'ajoutent bien entendu les activités d'Oh-cyclo, la réparation du vélo ou l'auto-réparation du vélo dans une logique d'apprentissage, de transmission et d'émancipation du savoir, la structuration du réemploi et la valorisation des vélos, l'insertion professionnelle par la promotion des formations à l'entretien et à la réparation des vélos, la féminisation des métiers techniques liés au cycle, la mixité femmes-hommes et la place des femmes dans l'espace public, La promotion de la pratique du vélo et d'ailleurs nous les remercions pour leur participation systématique au comité vélo mis en place par la ville de Montreuil ainsi qu'aux événements nombreux autour du vélo à l'occasion des bourses du vélo, de la fête de la ville, de la journée des associations, des journées dédiées à la mobilité comme celle qui a eu lieu en septembre ou enfin des journées de prévention routière ou autres ateliers participatifs décentralisés qu'ils organisent dans les quartiers politiques de la ville de Montreuil. C'est dans ce contexte pluriel qu'intervient Oh Cyclo depuis 2012 et qui compte aujourd'hui plus de 1200 membres, des bénévoles mais aussi des salariés. Ils sont donc un pilier important de cet écosystème vélo de la ville de Montreuil et nous les remercions très chaleureusement pour cela. Parmi les points à noter pour les années à venir, je voudrais citer le fait que la ville a réformé la récupération des vélos abandonnés ou des vélos épaves pour alimenter l'économie circulaire, la réparation des vélos et leur vente in fine dans les bourses aux vélos qui sont organisées par Oh Cyclo. Je citerai également la création de six nouveaux ateliers dédiés à la sécurité vélo dans les centres de loisirs de la ville, où s'agissant de la structuration de la filière de collecte et de réemploi, Oh Cyclo a désormais une convention avec Ecologique, dont mon collègue Luc Digalo parlerait sans doute bien mieux que moi, mais qui positionne l'association comme un acteur reconnu du réemploi dans le domaine du sport et des loisirs. L'association met également en place une plateforme numérique de mise en commun des matières dormantes entre les ateliers solidaires du territoire. Enfin, la prévention contre le vol avec un service de collecte à domicile à destination des particuliers ou des gestionnaires d'habitats collectifs. Je terminerai en citant plein d'autres sujets, bien entendu, mais la création d'un réseau de pompes à vélo réparties et accessibles sur le territoire, là encore pour lever des freins à la pratique du vélo par des actions concrètes et pratiques. Je renouvelle du coup en notre nom à tous nos vifs remerciements au travail important qui est conduit par les salariés et bénévoles de l'association et je vous propose par conséquent d'adopter cette délibération et à travers elle la convention d'objectifs et de moyens qui nous lie avec l'association. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Anne-Marie Heugas. »

Intervention de Madame Anne-Marie HEUGAS - conseillère municipale de la majorité – Groupe EELV – Montreuil Ecologie

« Monsieur le Maire, Cher.es collègues, Chères Montreuilloises, Chers Montreuillois, Cher Olivier,
La délibération sur le renouvellement de la convention avec Oh Cyclo touche un enjeu majeur, soutenir concrètement la transition vers les mobilités douces et le faire au plus près des habitants et des habitantes. Depuis sa création en 2012, Oh Cyclo est devenu un acteur essentiel de la culture vélo à Montreuil, plus de 1200 adhérents et adhérentes, ça a été dit, des ateliers d'auto-réparation, des actions dans les quartiers populaires, du réemploi de vélo, de l'éducation à la sécurité, de la formation avec des stagiaires, des alternants, une féminisation aussi, voilà, autour des réparations des vélos, etc. Donc autant d'initiatives qui renforcent la mobilité active et créent du lien social et avec, in fine, et ça vient d'être dit, une réduction des déchets par les actions autour du réemploi. Donc les objectifs de cette convention vont dans le bon sens. Inclusion, prévention de vol, ateliers hors les murs, formation des enfants, insertion. Et nous y sommes pleinement favorables. Nous savons que la transition vers les mobilités douces avance encore trop lentement en France, le vélo ne représentant que 4% des déplacements, loin derrière nos voisins européens. Notre responsabilité locale est donc plus forte. Soutenir Oh Cyclo, c'est soutenir celles et ceux qui rendent cette transition visible, concrète et appropriable par toutes et tous. Mais nous devons dire clairement, l'association n'a pas les moyens matériels à la hauteur de son rôle. Parce que quand on regarde le local dit 360, bah faut avouer que ça fait un peu pitié quand même. Le local franchement est vétuste, énergivore, précaire, et c'est vrai que se pose à terme la pérennité même du projet d'Oh cyclo dans ces conditions. Nous renouvelons la convention, nous apportons un soutien financier et logistique, c'est très bien. Mais sans

vision, sans perspective, pour le développement de l'association, nous resterons en dessous de nos ambitions. Il est temps d'ouvrir une réflexion sur une véritable maison du vélo à Montreuil, projet qu'on portait déjà avec notre groupe au début du mandat. et cette maison du vélo serait vraiment donc un moyen de rendre visible, accessible et pour être adaptée aux missions et permettrait de développer au cyclos mais aussi d'y joindre les partenaires, vous l'avez évoqué, vivre à vélo en ville qui est quand même une des premières associations en France autour de l'apprentissage dans les milieux populaires voilà donc je pense que Montreuil mérite effectivement d'avoir un tel équipement et puisse ainsi permettre de rassembler ses partenaires, d'autres territoires l'ont fait. Nous pouvons le faire, et je pense que nous devons le faire. En soutenant Oh Cyclo, nous soutenons un changement de société, et à nous d'être à la hauteur. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci à vous. Luc Di Gallo. »

Intervention de Monsieur Luc DI GALLO, adjoint au maire, délégué à la Ville Zéro déchet, à l'économie circulaire, à la propreté et aux composteurs collectifs

« Euh, oui, un mot rapidement, j'avais pas prévu d'intervenir, mais cette association, elle répond réellement à un besoin. Je ne sais pas si vous avez eu l'occasion d'aller à des ateliers de réparation ou à d'autres activités organisées par Oh Cyclo, mais c'est toujours plein, il y a toujours du monde, ça répond à quelque chose, on n'est pas là en train de soutenir une association juste par principe et parce qu'on en a envie, on répond à un réel besoin sur notre ville, des synergies sont en place, je sais qu'avec l'ouverture de la Venelle, on a une association qui est la Recyclerie Sportive, qui met en place des synergies avec Oh Cyclo et aussi des ateliers de réparation parce que le besoin est toujours plus grand et croissant à Montreuil donc effectivement il y a un réel besoin, en tout cas je soutiens réellement cette délibération et notre groupe évidemment la votera aussi. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Nous passons au vote contre ? Abstention ? Unanimité, merci. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve la convention d'objectifs et de financement entre la ville de Montreuil et l'association OhCyclo, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que tous actes et pièces nécessaires à son exécution.

Article 3 : Dit que la dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice concerné, sous réserve de l'inscription des crédits au budget et de leur vote par le conseil municipal.

DEL20251203_10 : Présentation du rapport annuel 2024 de la SCOP E2S pour la délégation de service public de la crèche Aretha Franklin

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Délibération 10 sur le rapport annuel SCOP E2S, pas de demande d'intervention ? Je mets aux voix, contre ? Abstention ? Proposition adoptée, je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Prend acte

DECIDE

Article unique : Prend acte du rapport annuel au titre de l'année 2024 produit par la SCOP E2S pour l'aménagement et l'exploitation de la crèche Aretha Franklin de 27 places, située au 85 /87, rue de Marceau à Montreuil, annexé à la présente délibération.

DEL20251203_11 : Présentation du rapport annuel 2024 de Crescendo pour la délégation de service public de la crèche Jacqueline de Chambrun

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Délibération numéro 11 sur le rapport annuel Crescendo, pas de demande d'intervention ? Je mets aux voix, contre ?

Abstention ? Unanimité, je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Prend acte

DECIDE

Article unique : Prend acte du rapport annuel au titre de l'année 2024 produit par Crescendo pour l'exploitation de la crèche Jacqueline de Chambrun de 100 places, située au 6 rue Henri Martin à Montreuil, annexé à la présente délibération.

DEL20251203_12 : Présentation du rapport annuel d'activités 2024 de la société SEMACO titulaire du contrat de cession de service public d'exploitation et de gestion des marchés forains

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« 12, Société SEMACO, Monsieur Serne, vous avez la parole. »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Oui, la SEMACO, donc, c'est l'entreprise qui a la DSP pour les marchés forains et qui a occupé un bon moment en commission de suivi des DSP il y a deux semaines, dix jours, deux semaines. Et notamment parce qu'on était assez unanime pour trouver que cette entreprise ne respectait pas les promesses qu'elle avait faites et notamment sur l'accessibilité de certains marchés, sur le... de faire respecter l'interdiction des emballages plastiques désormais, et toute une série de choses, et également qu'elle organisait aussi une certaine opacité autour de ses comptes, et j'ai été un peu étonné de... alors, du coup, la commission a donné un avis défavorable sur cet aspect, et par ailleurs j'étais un peu étonné de voir qu'on avait dans le dossier du conseil municipal une... enfin les documents qui étaient dedans étaient très largement anonymisés et puis alors après on avait les mêmes mais non anonymisés et il m'a été expliqué que c'était pour garantir le secret des affaires et j'ai un peu de mal à comprendre comment sur une DSP on peut appliquer des choses qui relèvent du secret des affaires, notamment pour des élus et devant une assemblée délibérante. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci pour votre remarque. Je vous avoue que sur le point du secret des affaires, je n'ai pas de compétences. Okay, en fait il y a une phase publication et pour les élus vous avez la totalité des informations ce qui explique le double document, en fait le même document mais anonymisé pour la partie destinée à publication. Merci beaucoup, nous prenons acte de la présentation du rapport. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Prend acte

DECIDE

Article unique : Prend acte du Rapport Annuel d'Activité au titre de l'année 2024 de la société SEMACO – Groupe Bensidoun, titulaire du contrat de délégation de service public ayant pour objet l'organisation, la gestion et l'exploitation des marchés forains de la Ville de Montreuil.

DEL20251203_13 : Présentation du rapport annuel d'activité 2024 de la société INDIGO, délégataire du service public de stationnement payant sur voirie et hors voirie

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Délibération numéro 13 sur l'activité INDIGO. Nous prenons acte de la présentation. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Prend acte

DECIDE

Article unique : Prend acte du rapport annuel d'activité au titre de l'année 2024 de la société INDIGO, délégataire de service public en charge de l'exploitation du stationnement payant sur voirie et en ouvrages.

DEL20251203_14 : Présentation du rapport annuel 2024 du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Délibération 14 sur le SIFUREP. Oui, je vous en prie, Monsieur Serne. »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Oui, sur le SIFUREP et puis il y a ensuite SIPPEREC et le SIGEIF, si j'ai bien compris. Manifestement, ils ne seront pas présentés, donc je souhaite qu'il soit noté que je ne prends pas acte de la présentation des rapports non présentés. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Très bien. On le fait peut-être sur l'ensemble, du coup, des rapports ? »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Les trois, oui, sur les trois. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Sur le 14, 15 et 16. Très bien, ça sera indiqué. Alors, donc, je suis au 14, donc, si je reprends, l'Assemblée prend acte et note, s'agissant de Monsieur Serne, la non-prise d'acte. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Prend acte

Pierre Serne et Choukri Yonis ne prennent pas acte de la présentation du rapport.

DECIDE

Article unique : Prend acte du Rapport Annuel du SIFUREP (Syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne) au titre de l'année 2024.

DEL20251203_15 : Présentation du rapport annuel 2024 du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les Réseaux de Communication (SIPPEREC)

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« 15 SIPPEREC. Pas de demande d'intervention ? Vous voulez la même jurisprudence, Madame ? »

Intervention de Madame Choukri YONIS – conseillère municipale MOVICO

« C'était juste pour préciser que comme mon collègue, je ne prenais pas acte non plus. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Très bien, c'est noté, merci beaucoup. Sur le 14, 15 et 16, du coup, hein, c'est ça ? 15, donc, SIPPEREC. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Prend acte

Pierre Serne et Choukri Yonis ne prennent pas acte de la présentation du rapport.

DECIDE

Article unique : Prend acte du Rapport Annuel du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Énergies et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) au titre de l'année 2024.

DEL20251203_16 : Présentation du rapport annuel 2024 du Syndicat intercommunal pour le Gaz et l'électricité en Ile-de-France (SIGEIF)

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« 16 SIGEIF, pas de prise d'acte des deux conseillers. (Monsieur Serne et Madame Yonis) »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Prend acte

Pierre Serne et Choukri Yonis ne prennent pas acte de la présentation du rapport.

DECIDE

Article unique : Prend acte du rapport annuel du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France, pour l'année 2024.

DEL20251203_17 : Présentation du rapport annuel 2024 de Tables Communes - Restauration publique écoresponsable

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« 17 le rapport Tables Communes. Je vous en prie, Monsieur Serne. »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Oui, c'est bon. Là encore, enfin, c'est quand même un dossier qui nous a beaucoup occupés, qui est quand même extrêmement important puisqu'il s'agit des cantines, notamment des cantines scolaires. Avec plusieurs milliers de repas distribués chaque jour, et le fait qu'on accorde une minute, pas de présentation pour un dossier comme ça, je trouve ça assez sidérant. Il y aurait énormément de choses à dire, on pourra y revenir d'ailleurs dans la délibération sur les tarifs, puisqu'il y a une nouvelle augmentation des tarifs de cantine, mais par ailleurs, il y a vraiment un sujet autour de la part du bio dans les repas servis par Tables Communes, qui ne progresse pas, alors qu'il y avait une promesse, qui est même plus basse que ce qu'il y avait avec la SOGERES, pour laquelle j'avais demandé mais pas eu de réponse sur la façon dont était calculée la part du bio, et notamment si c'était en type d'aliments ou en poids, parce qu'on sait que juste avec du pain bio, ça permet de mettre des gros pourcentages alors qu'en fait c'est pas tout à fait ça qu'on veut. Et que par ailleurs, hélas, Tables Communes n'a toujours pas réussi à sortir des contenants plastiques alors que c'est aujourd'hui une obligation légale. J'ai revérifié, hein, Mireille, je te garantis que, à date, l'interdiction des contenants plastiques n'est pas respectée. Et c'est une déclaration que fait Tables Communes elle-même sur l'Open Data « ma cantine.Gouv » et dans le compte-rendu d'activité qui nous a été donné, c'est pareil. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Mireille Alphonse, donc, pour les réponses, s'il vous plaît. »

Intervention de Madame Mireille ALPHONSE – adjointe au maire déléguée de la transition et à la démocratie alimentaire, en charge du projet de cantine publique

« Bon, merci Monsieur le Maire. Bon, je ne veux pas ici polémiquer pour le plaisir de polémiquer. Je voudrais simplement rétablir certaines vérités pour simplement les Montreuilloises et les Montreuillois qui nous écoutent. Alors, premièrement, sur la question du bio euh... délivré par Tables Communes. C'est exactement le contraire Monsieur Pierre Serne, cher Pierre, de ce que tu avances, c'est-à-dire que le pourcentage du bio dans les cantines qui étaient livrées avant par la SOGERES atteignait effectivement un chiffre impressionnant parce qu'il y avait notamment les kilos, les dizaines de kilos de pain qui étaient en bio, qui étaient compris là-dedans, ce qui n'est plus le cas de Tables Communes. Donc, nous en sommes maintenant sur l'ensemble des ingrédients à 37% de bio ce qui est une réalité, ça c'est pour le bio. Ensuite, pour la question des contenants alors il est vrai que dans un premier temps nous avons espéré que les contenants en plastique puissent être mis en place progressivement courant 2025 maintenant j'en appelle à l'intelligence de toutes et tous sur le fait que ça va être mis en place progressivement en cours en 2026 pourquoi ? parce que c'est compliqué et c'est pour ça que je parle d'intelligence et de compréhension ce qui est compliqué c'est que premièrement il faut faire les achats nécessaires en contenant, en inox et il faut en fournir l'ensemble des groupes scolaires de nos villes et des autres villes adhérentes de Tables Communes et ça ne se fait pas en un claquement de doigts. Ensuite parce qu'il faut mettre en place les chaînes de nettoyage de ces contenants qui sont réutilisés et ça coûte extrêmement cher et c'est en cours par Tables Communes et nous sommes allés vérifier sur place comment les chaînes se mettaient en place et elles se mettent en place et enfin Et j'en parle, alors là, sous le contrôle de mon collègue en charge des ressources humaines, il faut travailler les choses avec nos agents et nos agentes parce que ça n'est pas la même chose de porter et de convoier des plats en inox qui sont relativement lourds et avant les barquettes en plastique qui existaient au préalable. Donc ça fait énormément de choses à faire. Et ces choses à faire ont demandé un certain nombre de mois et les contenants en inox vont commencer à apparaître dans nos écoles courant 2026 et c'est un engagement qui a été pris et c'est un engagement qui sera fait et maintenant je pense que la plupart d'entre nous savons que quand on met en place des politiques comme ça qui sont structurantes et extrêmement compliquées parfois ça dérape un petit peu sur les mois qui ont été annoncés, on est là-dedans et c'est tout. Donc je veux rassurer les parents des enfants de notre ville et de nos écoles sur le fait que d'ici un an, un an et demi le plastique n'existera plus dans les écoles de la Ville. Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci beaucoup, permettez-moi de saluer à nouveau le travail de Dominique Attia et de Mireille Alphonse. Je veux en complément dire que nos écoles, désormais, sont nourries à partir de 75% de denrées brutes qui ont été fabriquées dans les laboratoires de Tables Communes, dans les cuisines de Tables Communes. Dire également que nous avons une belle coopération avec la Coop Bio Île-de-France, notamment pour les soupes, les compotes et les purées. Dire qu'il y a donc effectivement deux nouvelles collectivités qui sont entrées, Pantin et Montreuil, sur la base du développement de cette politique nouvelle par Tables Communes, qu'on est effectivement sur le chemin du réemploi s'agissant des contenants et qu'il a fallu pour ça mettre en route notamment une laverie mutualisée, permettant le nettoyage des contenants. Pour donner une idée aux gens qui nous écoutent, c'est autour de 105 tonnes de plastique qui seront économisées chaque année par la mise en place des contenants inox. Et puis, je veux également saluer le travail qui a été fait pour l'agriculture d'Île-de-France et pour l'agriculture en développement durable, notamment pour les fruits et légumes et pour un certain nombre de vergers qui permet du coup d'avoir des achats durables et respectueux pour les agriculteurs enfin je veux dire qu'il y a beaucoup moins de gaspillage qu'il y a beaucoup plus de repas végétariens au cours de la semaine pour nos enfants et qu'il y a beaucoup de classes qui désormais, enfin de classes d'école qui se sont mis à la pesée du gâchis et ça a des conséquences sur l'alimentation de nos enfants et le respect pour la nourriture et je veux dire que effectivement, comme ça a été dit, il y a eu longtemps des fausses annonces et du faux bio qui consistait à bourrer de pain les annonces et dans ce que nous faisons nous mêlons l'agriculture durable au sens de la loi EGalim et le bio et on va augmenter année après année la part à la fois d'agriculture bio mais je veux insister sur le fait aussi que ça doit être de l'agriculture locale c'est-à-dire il faut veiller à ce que les tomates ne fassent pas des centaines et des milliers de kilomètres, pardon, avant de parvenir dans les assiettes de nos enfants. Merci beaucoup en tout cas à vous deux, chère Dominique Attia, chère Mireille Alphonse. Nous prenons acte de la présentation du rapport à l'exception de nos deux conseillers. (Monsieur Pierre Serne et Madame Choukri Yonis). »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Prend acte

Pierre Serne et Choukri Yonis ne prennent pas acte de la présentation du rapport.

DECIDE

Article unique : Prend acte du rapport annuel du Syndicat Intercommunal Tables Communes au titre de l'année 2024.

DEL20251203_18 : Remises gracieuses pour des familles en difficulté

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Nous passons à la remise gracieuse pour les familles en difficulté. Je suppose qu'on est sur l'unanimité. On m'indique que oui, merci beaucoup. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Pour les subventions... Une demande de parole ? Pardon, excusez-moi. Je vous en prie Sidonie. »

Intervention de Madame Sidonie PEYRAMAURE-conseillère municipale déléguée à la lutte contre les pollutions (auprès de l'adjoint au maire délégué à la ville zéro déchet) :

« Oui, merci. Depuis le début de notre mandat, le groupe Montreuil Insoumise porte la demande de rendre la cantine gratuite pour les familles les plus précaires. Cette mesure répond à un enjeu fondamental, garantir à chaque enfant un accès à un repas équilibré, sans que la situation financière de ses parents soit un obstacle. La cantine scolaire est un service public essentiel qui contribue à la santé, à la réussite éducative et à l'égalité des chances. Dans un contexte où la précarité s'aggrave pour de nombreuses familles, il est donc de notre responsabilité de mettre en place des dispositifs de solidarité renforcée. Cette mesure permettrait justement de soulager les familles concernées par cette délibération, de les épargner d'une énième démarche administrative plutôt que de les rappeler de façon récurrente à leur situation d'échec. Nous regrettons que cette proposition n'ait pas été retenue jusqu'à présent alors qu'elle s'inscrit pleinement dans des valeurs de justice sociale et de soutien aux plus fragiles. Nous voterons bien sûr pour cette délibération, tout en réaffirmant notre engagement pour la gratuité de la cantine pour les familles les plus précaires. Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci beaucoup Madame Peyramaure. Je mets aux voix contre ? Abstention ? Unanimité. Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Accorde une remise gracieuse aux neuf familles dont les enfants fréquentent les activités de prestations à l'enfant proposées par la Ville, portant sur des titres de recettes qui sont mentionnées sur la liste annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou son sa représentante déléguée, à signer l'acte à intervenir dès que la présente délibération sera exécutoire.

Article 3 : Dit que la dépense en résultant sera prélevée sur le budget de l'exercice concerné

DEL20251203_19 : Attribution de subventions aux établissements du primaire pour l'année scolaire 2025/2026

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Pour la 19, les subventions pour le primaire, Madame Yonis, je vous en prie. »

Intervention de Madame Choukri YONIS – conseillère municipale MOVICO

« Merci Monsieur le Maire, j'interviendrai en fait sur les quatre délibérations relatives aux écoles et aux subventions qu'on leur accorde. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Donc 19, 20, 21 et 22 ? 21, 22 ? »

Intervention de Madame Choukri YONIS – conseillère municipale MOVICO

« Exactement. Merci beaucoup. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci beaucoup. »

Intervention de Madame Choukri YONIS – conseillère municipale MOVICO

« Donc, mesdames et messieurs, nous avons à nous prononcer ce soir sur plusieurs décisions relatives à des subventions, à des projets d'école ou à la mise en place d'actions dans des écoles de notre ville. Ainsi, par exemple, nous allons nous prononcer sur la mise en place pour 4 500 euros de séances d'initiation au tennis pour les enfants des écoles du Bel Air, Grands Pêcheurs et des Morillons. De la même façon, je pourrais citer la mise en place de séances d'initiation au cirque. Prise une à une, ces actions sont effectivement très intéressantes, et bien entendu je voterai pour chacune d'entre elles, mais le problème c'est quand on connaît un peu les statistiques du secteur, on voit combien on est très loin du compte. Vous faites le choix donc de saupoudrer, mais quand on a 40% des 15-24 ans déscolarisés sur le secteur, des Morillons et du Bel Air - Grands Pêcheurs, on voit combien on est bien loin du compte. Ce que nous sommes en train de faire collectivement, c'est juste nous déculpabiliser en mettant en place une action d'initiation au cirque par-ci et une action d'initiation au tennis par-là. Et pourtant, pour qui veut lutter efficacement contre ces phénomènes de déscolarisation, notamment dans ces quartiers politiques de la ville, des dispositifs nationaux existent. Oui, il existe des dispositifs au niveau national qui nous permettraient à la fois de mobiliser le riche tissu associatif de notre ville et de faire donc du tennis, du cirque et bien d'autres sports, en même temps que nous luttons contre le décrochage scolaire. Les solutions existent, je ne sais pas pour combien de temps encore, et aussi surprenant que cela puisse paraître, les financements au jour d'aujourd'hui existent aussi. Ces solutions, c'est par exemple, pour ne citer que ce dispositif-là, la cité éducative. Les cités éducatives existent depuis 2019. Comment expliquez-vous, Monsieur le maire, que Montreuil ne soit pas labellisé à ce jour cité éducative ? Comment expliquez-vous que Montreuil, avec de telles statistiques, ne soit pas inscrite dans le cadre de la cité éducative, d'ailleurs, avec ou sans labellisation ? Pourquoi à Montreuil, il n'y a pas d'antenne de l'école de la deuxième chance, autre dispositif qui fait ses preuves en matière de lutte contre la déscolarisation ? Cette absence est une perte de chance pour ces enfants des Morillons, du Bel Air et tous les autres enfants des quartiers politiques de la ville, de notre ville. Et dans cette affaire, on aura beau tourner les choses dans tous les sens, votre inaction est coupable et elle condamne ces jeunes. Ne pas agir à la hauteur de ce qu'exige la situation, c'est condamner les jeunes dans ces quartiers. Alors oui, je voterai ces délibérations, mais je les voterai sans grand enthousiasme, tant on est loin du compte. Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci beaucoup Madame Yonis, je mets aux voix la 19 contre ? Abstention ? Unanimité, je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve le versement des subventions aux établissements du primaire pour un montant total de 136 885,00 € pour la réalisation de projets scolaires au cours de l'année 2025/2026, réparti selon le tableau annexé à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à notifier les subventions susmentionnées aux écoles maternelles et élémentaires dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20251203_20 : Approbation de la convention entre l'association ESPUMA, l'Education nationale et la ville de Montreuil relative aux cycles d'initiation aux arts du cirque à destination des écoles maternelles de la ville pour l'année 2026

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« 20, même vote ? On m'indique que oui, merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve la convention entre l'association ESPUMA, l'Education nationale et la ville de Montreuil relative aux cycles d'initiation aux arts du cirque à destination des écoles maternelles de pour l'année 2026, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer l'acte à intervenir dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné, sous réserve de l'inscription des crédits au budget et de leur vote par le conseil municipal.

DEL20251203_21 : Approbation de la convention triennale de partenariat entre la ville de Montreuil et l'Education nationale relative aux ateliers pédagogiques d'éveil artistique de l'Instrumentarium pour les écoles maternelles et élémentaires

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« 21 l'accord triennal, même vote ? On m'indique que oui, merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve la convention triennale de partenariat entre la ville de Montreuil et l'Education nationale relative aux ateliers pédagogiques d'éveil artistique de l'Instrumentarium pour les écoles maternelles et élémentaires, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou sa représentante ou son représentant délégué.e, à signer la convention dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

DEL20251203_22 : Approbation de la convention entre la ville de Montreuil, l'Education nationale et l'Association Sportive de Tennis de Montreuil (ASTM) relative aux cycles d'initiation au tennis à destination des écoles élémentaires pour l'année 2026

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« 22 pour le tennis, même vote ? On m'indique oui, merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve la convention entre la ville de Montreuil, l'Education nationale et l'Association Sportive de Tennis de Montreuil (ASTM) relative aux cycles d'initiation au tennis à destination des écoles élémentaires pour l'année 2026, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer l'acte à intervenir dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné, sous réserve de l'inscription des crédits au budget et de leur vote par le conseil municipal.

DEL20251203_23 : Approbation de la convention d'objectifs et de financement 2026-2028 entre la Ville et l'association "La Girandole"

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Nous passons à la 23 pour la Girandole, pas de demande d'intervention ? Je mets aux voix contre ? Abstention ? Unanimité merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve la convention d'objectifs et de financement 2026-2028 entre la ville de Montreuil et l'association La Girandole, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué(e) à signer ladite convention ainsi que tous actes et pièces nécessaires à son exécution.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné, sous réserve de l'inscription des crédits au budget et de leur vote par le conseil municipal.

DEL20251203_24 : Adhésion au réseau Chainon Île-de-France

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« L'adhésion au réseau Chainon Île-de-France, contre ? Abstention ? Unanimité merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve l'adhésion de la Ville à l'association Chainon Île-de-France.

Article 2 : Autorise monsieur Le Maire, sa représentante ou son représentant délégué(e), à procéder à toute formalité d'adhésion à cette association et à régler la cotisation annuelle d'un montant de 400 euros, pour l'année scolaire 2025-2026, dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20251203_25 : Adhésion au Groupement de commandes pour des achats pour la restauration collective dénommé ' SYNERGIES COMMUNES ' dont Tables Communes est le coordonnateur

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Le groupement de commande Tables Communes, Monsieur Serne. »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Oui, j'étais pas sûr, mais si vous insistez, pourquoi pas. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Honnêtement non vous savez. »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Non, mais oui, mais ça a eu l'air de vous surprendre, donc pourquoi pas. Non, mais très rapidement, en fait, j'étais étonné, en fait, qu'on adhère à ce groupement de commandes pour uniquement une toute petite... enfin, pour 500 euros de mémoire et vraiment pour très peu de prestations, en fait. Alors que, si j'ai bien compris, ils en proposent quand même beaucoup plus et donc est-ce que c'est juste parce qu'on commence par ça ou est-ce que le reste nous intéresse, enfin on n'a pas besoin ou ça nous intéresse pas les autres choses qu'ils proposent parce que ça a l'air d'être quand même une grosse centrale d'achat donc euh... »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Effectivement, c'est la première option, on commence par ça et on va notamment acheter les contenants sur ce groupement de commandes. Okay, on y va, on est sur une désignation, 2121-21, je propose le scrutin public, on m'indique que oui. »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« C'est quoi ? Ah oui, pardon. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Je vous en prie. Les candidats de la majorité sont Monsieur Di Gallo et Mme Menhoudj. Les autres candidats sont invités à se déclarer. Oui, je comprends votre trouble qui est la règle de Synergie et que c'est des membres de la CAO de notre assemblée qui siège à la CAO du groupement de commande, cependant, la règle veut qu'on vote tout de même. »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Mais est-ce qu'on doit pas aussi voter l'adhésion avant de désigner ? C'est pas l'adhésion au groupement de commande qu'on doit faire aussi ? »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Vous avez tout à fait raison. Il faut voter l'adhésion d'abord. Donc, nous votons l'adhésion contre ? Abstention ? Deux abstentions, merci beaucoup. Donc, 2121-21, scrutin public, on m'indique que oui, les candidats de la majorité sont Monsieur Di Gallo et Madame Menhoudj. Y a-t-il d'autres candidats ? Titulaires et suppléants, hein ? Non ? Réputé élu, merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

43 voix pour

1 ne participe pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Bélaïde BEDREDDINE

2 abstentions : Choukri YONIS, Pierre SERNE

DECIDE

Article 1 : Approuve la convention constitutive du groupement de commandes dénommé « Synergies Communes », ainsi que ses annexes et avenants, joints à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué à signer la convention d'adhésion au groupement de commandes dénommé « Synergies Communes » ainsi que tout acte et pièces nécessaires à son exécution.

Article 3 : Procède au scrutin public à la désignation de deux représentantes ou représentants du conseil municipal au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes « Synergies communes », l'un comme membre titulaire, l'autre comme membre suppléant.

Article 4 : Prend acte des candidatures de :

– M. Luc Di Gallo comme membre titulaire,

– Mme Halima Menhoudj comme membre suppléante

Article 5 : En vertu de l'article L. 2121-21 alinéa 5 du code général des collectivités, désigne représentant(e)s du conseil municipal au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes « Synergies communes », M. Luc Di Gallo comme membre titulaire, et Mme Halima Menhoudj comme membre suppléant avec effet immédiat.

DEL20251203_26 : Avis de la commune sur le projet d'ouverture d'une micro-crèche "Le Parfum de la vie" sise 48 rue Alexis Lepère à Montreuil

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« 26 l'avis de la commune. »

Intervention de Monsieur Belaïde BEDREDDINE– adjoint au maire, délégué au personnel, dialogue social, affaires générales, état civil, élections

« Vous dites non au vote pour moi parce que je suis au conseil d'administration déjà. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

Okay. Il a bien été indiqué que Monsieur Bedreddine, participant déjà au conseil d'administration de Synergie, ne prend pas part au vote. 26... Thomas, pardon. Toujours sur Synergie ?

Intervention de Monsieur Thomas METTEY– adjoint au maire délégué à la politique de la Ville

« Non, non, sur la 26, je suis. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Ah, ok, super. Donc Synergie, c'est bien clos, et donc on passe à la 26. »
Vous voulez parler sur les parfums de la vie. »

Intervention de Monsieur Thomas METTEY– adjoint au maire délégué à la politique de la Ville

« Exactement, sur la 26 et la 27. Mes chers collègues, la France Insoumise a toujours défendu la création d'un service public de la petite enfance à l'échelle nationale, comme cela existe par exemple pour l'école. Aujourd'hui, les places en crèches publiques manquent et trop de familles rencontrent des difficultés pour trouver un mode de garde qui soit compatible avec leurs besoins et leurs ressources financières. Cette délibération et la suivante entendent donner l'avis de la commune sur deux projets d'ouverture d'une crèche et d'une micro-crèche privée. Cela nous pose plusieurs problèmes, je m'en explique. D'abord, précisons que cette responsabilité nouvelle confiée à la ville découle d'une évolution législative récente. Une loi de 2023 confère en effet aux communes l'obligation de donner un avis sur les projets d'ouverture d'établissements de ce type sans que des moyens leur soient alloués pour faire le travail d'investigation des dossiers correctement et s'assurer que les projets ne présentent aucune dérive ou inquiétude particulière. Ensuite, et pour en revenir plus précisément aux deux délibérations présentées ici, les documents de notre possession ne nous permettent pas, je crois, de bien connaître notamment la tarification envisagée par ces établissements, je pense notamment au projet de micro-crèche. Enfin, et de manière plus générale, nous refusons d'encourager, même symboliquement, le développement de l'offre privée d'accueil des plus jeunes en l'absence d'un vrai service public de la petite enfance. Et pour toutes ces raisons, nous nous abstiendrons donc sur ces deux délibérations. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci beaucoup, j'ai d'ailleurs, j'ai par ailleurs eu l'occasion de dire devant le bureau municipal de notre commune, ce que je pensais de cette loi, à savoir qu'elle conférerait un droit d'avis aux communes sans conférer aucun pouvoir réel de contrôle et qu'elle constitue en quelque sorte une fausse compétence qui est donnée aux collectivités, je comprends du coup sur le fond le vote que vous vous apprêtez à émettre. 26, je mets aux voix contre ? Abstention ? Deux abstentions, merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

45 voix pour

3 abstentions : Thomas METTEY, Sidonie PEYRAMAURE, Thomas CHESNEAUX

DECIDE

Article 1 : D'émettre un avis favorable au projet de création d'une micro-crèche de 12 places, « Le Parfum de la vie » sise 48 rue Alexis Lepère.

Article 2 : De rappeler que l'autorisation d'ouverture des établissements susmentionnés demeure de la compétence du Président du Conseil départemental conformément aux dispositions des codes de la santé publique et de l'action sociale et des familles en vigueur.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant, à signer tout document afférent à la présente délibération dont un exemplaire sera communiqué pour information au Président du Conseil départemental ainsi qu'au Directeur général de la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis.

Article 4 : De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant pour exécuter la présente délibération.

DEL20251203_27 : Avis de la commune sur le projet d'ouverture d'une crèche de 24 berceaux "La Maison de Jeanne" au 4 rue Thomas Sankara

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

44 voix pour

3 abstentions : Thomas METTEY, Sidonie PEYRAMAURE, Thomas CHESNEAUX

DECIDE

Article 1 : D'émettre un avis favorable au projet de création d'une petite crèche de 24 places, « Inclusilib – La Maison de Jeanne » sise au 4 rue Thomas Sankara à Montreuil.

Article 2 : De rappeler que l'autorisation d'ouverture des établissements susmentionnés demeure de la compétence du Président du Conseil départemental conformément aux dispositions des codes de la santé publique et de l'action sociale et des familles en vigueur.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant, à signer tout document afférent à la présente délibération dont un exemplaire sera communiqué pour information au Président du Conseil départemental ainsi qu'au Directeur général de la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis.

Article 4 : De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant pour exécuter la présente délibération.

DEL20251203_28 : Dérogation municipale au principe du repos dominical des salariés des établissements de commerce de détail pour l'année 2026 - avis du conseil municipal

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Le repos dominical, Monsieur Serne, je vous en prie. »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Bah oui, c'est un marronnier annuel, et puis c'est peut-être mon dernier, donc j'allais pas le rater, celui-là. Donc, comme je le disais tout à l'heure, sur cette fameuse dérogation municipale, c'est les dimanches du maire, c'est-à-dire que le maire peut accorder jusqu'à 12 dimanches d'ouverture, et donc de non-repos dominical. Pour les commerces, sachant que si c'est décidé pour des commerces, c'est tous les commerces de la branche qui sont concernés. A Montreuil, depuis plusieurs années, il y a presque un encouragement en fait aux commerçants et notamment à un certain nombre de grandes surfaces de demander des dérogations. Là, cette année, on a carrément écrit à des dizaines de commerçants en leur disant, au mois d'octobre, en leur disant, n'oubliez pas que c'est maintenant qu'il faut demander, puisque le maire peut vous en donner, des dimanches. Et donc, il y a eu, cette fois, dans les temps, consultation, comme c'est la règle, des organisations syndicales, euh... au moins une a répondu, en donnant un avis négatif à ces dérogations. Comme chaque année, je trouve que c'est vraiment... enfin voilà, dans la plupart des villes de gauche, on se limite à 5, 6, parfois 7 dimanches, là c'est douze, on est au taquet, et on le fait en plus vraiment dans toutes les branches, tous les magasins, et toutes les grandes surfaces, à part pour les concessionnaires automobiles. Donc, comme d'habitude, enfin comme d'habitude, comme chaque année, avec peut-être l'espoir cette année qu'on agrand... qu'on élargisse la minorité qui le votera, je propose de voter contre cette délibération, voilà. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Il est permis d'espérer. Thomas Mettey. »

Intervention de Monsieur Thomas METTEY – adjoint au maire délégué à la politique de la Ville

« Oui, comme nous l'avons déjà rappelé l'an dernier, pour le groupe Montreuil Insoumise, le dimanche doit rester un jour de repos, effectivement, notamment dans les commerces, et nous le constatons partout, ce principe fait l'objet de dérogations qui se généralisent. Et cela pose question à plusieurs niveaux. D'abord, pour les travailleuses et les travailleurs qui se voient bien souvent obligés de travailler le dimanche, alors qu'elles et ils devraient pouvoir bénéficier d'une journée durant laquelle on ne travaille pas et on peut faire autre chose. Le mythe du volontariat le dimanche, nous n'y croyons pas. Ce n'est pas par choix que l'on met un réveil le dimanche et que l'on passe sa vie derrière une caisse de supermarché, dans un entrepôt ou à l'accueil d'un magasin. C'est parce qu'on y est contraint, menacé de perdre son emploi en cas de refus ou insuffisamment payé les autres jours. Ces dérogations sont également un problème pour les petits commerçants et les petits artisans. Entendez les témoignages de boulangers indépendants ou de gérants de petites épiceries. Si les grandes chaînes peuvent ouvrir facilement 7 jours sur 7 car elles ont assez de personnel pour couvrir un tel volume horaire, un commerçant indépendant seul ne le peut pas sauf à sacrifier sa vie personnelle et familiale. Le temps choisi ne doit pas devenir du temps contraint, c'est la bataille que nous menons, je crois, toutes et tous, quand nous refusons le report de l'âge légal de la retraite, quand nous défendons les 35 heures, réclamons les 32 heures, exigeons

une sixième semaine de congés payés, abandonner le dimanche au travail et le temps choisi qu'il devrait garantir à chacune et à chacun, c'est abandonner aussi ces combats, nous n'y sommes pas favorables. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Je mets aux voix contre ? Abstention ? Proposition adoptée. Oui il y a 4 votes contre. Vous avez doublé ? Non c'est le même vote. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

43 voix pour

6 voix contre : Choukri YONIS, Dominique GLEMAS, Thomas METTEY, Sidonie PEYRAMAURE, Pierre SERNE, Thomas CHESNEAUX

DECIDE

Article unique : Emet un avis favorable sur la suppression en 2026 du repos dominical dans le commerce selon les conditions suivantes :

Dimanches dérogatoires	Classes NAF concernées
11/01/2026 18/01/2026 25/01/2026 05/04/2026 28/06/2026 05/07/2026 12/07/2026 29/11/2026 06/12/2026 13/12/2026 20/12/2026 27/12/2026	10.71 Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche 47.11 Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire 47.19 Autre commerce de détail en magasin non spécialisé 47.21 Commerce de détail de fruits et légumes en magasin spécialisé 47.22 Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé 47.23 Commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques en magasin spécialisé 47.24 Commerce de détail de pain, pâtisserie et confiserie en magasin spécialisé 47.25 Commerce de détail de boissons en magasin spécialisé 47.26 Commerce de détail de produits à base de tabac en magasin spécialisé 47.29 Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé 47.30 Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé 47.41 Commerce de détail d'ordinateurs, d'unités périphériques et de logiciels en magasin spécialisé 47.42 Commerce de détail de matériels de télécommunication en magasin spécialisé 47.43 Commerce de détail de matériels audio/vidéo en magasin spécialisé 47.51 Commerce de détail de textiles en magasin spécialisé 47.52 Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres en magasin spécialisé 47.53 Commerce de détail de tapis, moquettes et revêtements de murs et de sols en magasin spécialisé 47.54 Commerce de détail d'appareils électroménagers en magasin spécialisé 47.59 Commerce de détail de meubles, appareils d'éclairage et autres articles de ménage en magasin spécialisé 47.61 Commerce de détail de livres en magasin spécialisé 47.62 Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé 47.63 Commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasin spécialisé 47.65 Commerce de détail de jeux et jouets en magasin spécialisé 47.71 Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé 47.72 Commerce de détail de chaussures et d'articles en cuir en magasin spécialisé 47.73 Commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé 47.74 Commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques en magasin spécialisé 47.75 Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté en magasin spécialisé 47.76 Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin spécialisé 47.77 Commerce de détail d'articles d'horlogerie et de bijouterie en magasin spécialisé 47.78 Autre commerce de détail de biens neufs en magasin spécialisé 47.79 Commerce de détail de biens d'occasion en magasin
18/01/2026 15/03/2026 14/06/2026 13/09/2026 10/10/2026	45.11 Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers
11/01/2026 18/01/2026 28/06/2026 05/07/2026 12/07/2026 19/07/2026 26/07/2026 30/08/2026 06/09/2026 13/09/2026 13/12/2026 20/12/2026	47.64 Commerces de détail d'articles de sport en magasins spécialisés

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« 29, pardon. Allez, l'approbation de la convention sur le correspondant de la ville de justice entre la ville de Montreuil et le procureur de la République. Pas de demande d'intervention, je mets aux voix contre ? Abstention ? Unanimité, merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Abroge la délibération n°DEL20120927_30 du conseil municipal en date du 27 septembre 2012 portant approbation de la convention de partenariat entre la ville de Montreuil et le Tribunal de Grande Instance de Bobigny portant partage de l'information

Article 2 : Approuve la convention correspondant ville-justice entre le procureur de la République auprès du tribunal judiciaire de Bobigny et la commune de Montreuil annexée à la présente délibération.

Article 3 : Autorise monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que tous actes et pièces nécessaires à son exécution.

DEL20251203_30 : Approbation de la convention entre la Métropole du Grand Paris et la Ville de Montreuil au titre du programme "Appropriation Métropolitaine - Parcours Administration Interne"

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« La convention avec la métropole sur appropriation métropolitaine de parcours administration interne. Vous êtes sur ? Oui je vous en prie. »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Oui, on a... enfin, c'était un peu ambigu, enfin, on n'a pas très bien compris en commission technique permanente de quoi il s'agissait. On a dit que le projet serait défini plus tard, mais en fait, en lisant vraiment en détail, c'est quand même... alors, c'est pour expérimenter l'IA dans l'administration, donc il y a apparemment un certain nombre de collectivités qui se portent volontaires. Ce que je trouve assez étrange, c'est qu'il n'y a pas vraiment de cadre dans tout ça. On ne sait pas si c'est avec des... avec des opérateurs d'IA nationaux, souverains, et un peu sûrs en termes de partage des données, ou si c'est chat GPT quoi. Et si c'est chat GPT, franchement c'est pas terrible de... parce que... on est quand même une administration et que, théoriquement, on doit quand même pas, euh... bon, balancer un peu tout et ça. Donc, au moins là-dessus, je pense qu'il faudrait être vigilant sur le cadre, en fait, de tout ça. Et comme, en plus, c'est sur des sujets RH, apparemment, enfin, c'est quand même un peu sensible. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci. Les réponses Olivier Stern. »

Intervention de Monsieur Olivier STERN- adjoint au maire délégué à la relation usager, au numérique et en charge des mobilités, de la ville cyclable et du stationnement

« Merci Monsieur le maire et Monsieur Serne ou madame Yonis qui a effectivement posé aussi en commission une question. D'abord, je crois que nous sommes tous collectivement bien convaincus qu'en raison des progrès extrêmement rapides des technologies d'IA générative et de l'impact que cela a sur nos vies et nos organisations, il revient à la prochaine majorité de se saisir prioritairement de ce sujet et d'adopter rapidement chartes sur l'usage de l'IA en direction des agents de la ville mais également des citoyens et au-delà permettant de traiter les questions d'éthique de souveraineté que vous soulevez. Je peux vous confirmer à ce stade que le sujet est très suivi y compris sur les sujets que vous soulevez, par notre direction générale, avec pour objectif d'être rapidement en capacité d'affirmer clairement la position de la ville et de se doter des outils et instances de gouvernance et d'éthique nécessaires. Là, en l'espèce, une opportunité existe, d'un dispositif expérimental proposé par la Métropole du Grand Paris, le dispositif appropriation métropolitaine parcours administration interne, qui propose un travail d'identification des cas d'usages prioritaires et de les accompagner dans cette expérimentation. En particulier, ce qui retient notre attention, c'est la proposition numéro 2, qui concerne la facilitation de l'instruction des dossiers par l'intégration d'un système d'appui à la vérification de la complétude du dossier ou encore de l'aide à la vérification de la conformité des pièces. A ce stade, c'est uniquement expérimental pour regarder et à ce jour, le choix des processus administratifs en question n'est pas encore arrêté et j'ajoute par ailleurs que ce programme doit également passer en CST. A ma connaissance, il est inscrit à l'ordre du jour du prochain CST du mois de janvier. »

Intervention de Madame Djeneba KEITA – adjointe au maire, déléguée à la vie économique, à l'économie sociale et solidaire, à l'emploi et à l'insertion

« Olivier a pratiquement tout dit, j'étais en bureau de Métropole hier, tous les maires écologistes, euh... Parti Socialiste et tout ce qu'on veut, tout le monde est pour l'expérimentation, tout est bien cadré, y'a rien de mystère et si on va pas à l'IA, l'IA viendra à nous. On vit pas dans un monde à part, Montreuil n'est pas une ville cachée dans la forêt, au fin fond de je ne sais pas où. Donc tout le monde sait que maintenant il faut s'intéresser à l'IA, que tout est lié à l'IA et là c'est cadré ça vient de la métropole, tous les maires sont au bureau, ils sont tous d'accord donc il ne faut pas inventer des choses qui n'existent pas. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci beaucoup, et je précise qu'à la fois à Est Ensemble et à la mairie de Montreuil, le cadre éthique a été très fortement posé, ainsi que le cadre de protection de nos données dans toutes leurs dimensions et que par ailleurs ce n'est pas les seules solutions sur lesquelles nous travaillons, vous le savez différents logiciels sont maintenant notamment en matière juridique disponibles avec des solutions dédiées. Je mets aux voix contre ? Abstention ? Adoptée merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

45 voix pour

2 abstentions : Choukri YONIS, Pierre SERNE

DECIDE

Article 1 : Approuve la convention d'engagement entre la Ville de Montreuil et la Métropole du Grand Paris dans le cadre du programme "Appropriation Métropolitaine – Parcours Administration Interne", annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire à désigner un-e référent-e projet qui sera l'interlocuteur de la Métropole ainsi que de son prestataire durant l'expérimentation et de mettre en œuvre les moyens nécessaires au bon déroulement de l'expérimentation.

DEL20251203_31 : Attribution d'un nom temporaire pour le boulevard urbain du tramway T1

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Le nom temporaire pour le boulevard urbain du tramway T1, je mets aux voix, contre ? Abstention ? Deux abstentions bien notées. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

45 voix pour

2 abstentions : Choukri YONIS, Pierre SERNE

DECIDE

Article 1 : Nomme « Avenue Paysagère » la voie en double sens reliant la rue de Romainville et l'avenue Aristide Briand créée dans le cadre des travaux de prolongation du tramway T1.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, d'intervenir et de prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DEL20251203_32 : Approbation de l'avenant n°1 au protocole d'accord transactionnel entre Montreuil Altaïs et la ville de Montreuil

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« L'avenant numéro 1 sur Altaïs et la ville de Montreuil, le protocole transactionnel, Monsieur Serne je vous en prie.

Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Oui, alors, juste pour dire qu'avec ma collègue Choukri Yonis, comme vous ne l'avez pas annoncé, on s'est abstenu sur l'IA, voilà, pour que ça soit... Ça a été bien noté par le secrétaire. Oui, mais comme les gens, ils ne voient pas forcément, vu qu'on est au fond dessus, ça ne se voit pas forcément ce qu'on a voté. Surtout que ça ne marchait pas tout à l'heure, leur transmission, donc voilà. Sur Altaïs, bon, ça devient un feuilleton parce qu'on a une délibération tous les six mois à peu près sur le sujet. Donc la dernière fois on avait abrogé un avenant, là on repart sur un... sur quelque chose, on a fini par comprendre qu'a priori, bah évidemment le calendrier était prolongé mais qu'il était maintenant fixé, et que... il avait été re... remis... enfin voilà, qu'il y avait eu un accord financier, et surtout que vous étiez tombés d'accord sur les aménagements qui allaient être effectués, mais on a l'impression quand même que ça a bougé, que c'est plus la même chose, et donc, dans toute cette histoire entre les flux d'argent d'un côté et de l'autre, ce que le bailleur fait, le propriétaire fait, etc..., ce qu'il y avait prévu avant et ce qui va se passer, ce qui serait bien c'est d'avoir en deux mots, enfin en deux phrases, expliquer ce qui change fondamentalement avec cette nouvelle étape. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Donc il n'y a aucune modification de contenu entre l'avenant adopté en décembre 2024 et abrogé en 2025 et celui présenté lors de cette séance du 3 décembre concernant les travaux et les concessions réciproques. Les deux seules évolutions ont déjà été mentionnées au compte-rendu de la CTP. Ce nouvel avenant vient mettre à jour le planning des travaux et renforcer les pénalités au profit de la ville en cas de retard pour respecter le calendrier annexé à l'avenant, en annexe numéro 15 du document de séance. Je mets aux voix l'avenant qui est contre... Pardon, Monsieur Serne une explication de vote, je vous en prie. »

Explication de vote de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Oui. Juste, donc, en fait, ce qui est indiqué comme des nouveaux aménagements, voilà, c'était ce qui était dans l'avenant précédent, et donc qui est maintenu, en fait. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« C'est ce que je viens de dire, euh... »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

Oui mais comme ça, comme on appelle ça des nouveaux aménagements... »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Au regard des aménagements précédents ».

Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« D'accord. Donc c'étaient les nouveaux aménagements de 2020, enfin de l'avenant 2024. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Exactement, par rapport à l'aménagement initial, puisque par nature l'avenant n'ayant pas été, le précédent avenant n'ayant pas été exécuté, il ne peut pas y avoir de nouveaux aménagements qui en résultent. »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Et pourquoi cette entreprise qui ne voulait pas faire les travaux cette fois va, va... Qu'est-ce qui s'est... Ah, donc c'était pas la ville qui était en fait... »

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER, 1er Adjoint, délégué à la ville résiliente, à l'urbanisme, aux espaces publics, aux grands travaux de transports et à la protection des Murs-à-pêches

« C'était un désaccord avec le propriétaire. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Bien ok, merci. Et tout ça est bien résumé dans le compte-rendu de la commission technique. Je mets aux voix contre ? Abstention ? Deux abstentions, proposition adoptée, je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

42 voix pour

2 abstentions : Choukri YONIS, Pierre SERNE

DECIDE

Article 1 : Approuve l'avenant n°1 au protocole transactionnel entre la société Montreuil Altaïs et la ville de Montreuil, annexé à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, son représentant ou sa représentante délégué(e), à signer ledit protocole ainsi que les actes en découlant.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

Article 4 : Dit que les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20251203_33 : Approbation de la délégation à la Ville de l'enveloppe attribuée à l'EPT Est Ensemble par la Région Ile-de-France au titre du dispositif de la convention régionale de développement urbain (CRDU) sur les projets de renouvellement urbain - La Noue Clos Français et Le Morillon

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« 33 la délégation pour les projets de renouvellement urbain, pas de demande d'intervention, je mets aux voix contre ? Abstention ? Non, pardonnez-moi, j'étais un peu rapide, je vous en prie. Sur la 33 ? »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Oui, c'est sur... Sur les subventions. Les subventions, oui, c'est sur les projets de renouvellement urbain, la Noue Clos français. Et le Morillon. Et, pour signaler, je pense qu'on n'est pas les seuls à l'avoir reçu qu'il y a eu un message qui a été envoyé par des habitants du Clos français, collectif du Clos français tout à l'heure et que manifestement ils n'obtiennent pas de réponse et que ce serait peut-être bien quand même qu'ils en aient. Nous on peut leur répondre mais c'est pas forcément de nous qu'ils attendent des engagements, voilà. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Okay, ils ont été personnellement reçus par Monsieur Le Chequer et Monsieur Le Mettey. »

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER, 1er Adjoint, délégué à la ville résiliente, à l'urbanisme, aux espaces publics, aux grands travaux de transports et à la protection des Murs-à-pêches »

« Non Mettey et Gueguen ».

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Voilà. Euh... Je mets aux voix contre ? Abstention, ? Vous abstenez ? Abstention ? Non, vous votez. Okay. Unanimité. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve la délégation de l'enveloppe de l'EPT Est Ensemble, pour un montant de 1 875 000 € pour le projet de La Noue – Le Clos Français d'une part, et de 1 500 000 € pour Le Morillon d'autre part.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer tout acte afférent à cette délibération permettant de solliciter ces subventions auprès de la Région Ile-de-France.

Article 3 : Dit que les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20251203_34 : Adhésion de la Ville à la Fondation du Patrimoine et approbation d'une convention de partenariat

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« 34 l'adhésion de la ville à la Fondation du Patrimoine. Je mets aux voix contre ? Abstention ? Unanimité, merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve l'adhésion de la Ville de Montreuil à la Fondation du Patrimoine.

Article 2 : Approuve la convention de partenariat entre la ville de Montreuil et la Fondation du Patrimoine, annexée à la présente délibération.

Article 3 : Autorise monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué(é), à signer la convention de partenariat avec la Fondation du Patrimoine ainsi que tous actes et pièces nécessaires à son exécution.

Article 4 : Autorise monsieur Le Maire ou son représentant habilité à procéder à toute formalité d'adhésion à cette fondation et à régler la cotisation annuelle d'un montant de 1 000 euros, pour l'année 2026.

Article 5 : La dépense en résultant sera prélevée sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20251203_35 : Approbation de l'avenant n°5 à la convention financière encadrant les conditions financières et patrimoniales du transfert de la ZAC Fraternité (PNRQAD) à Montreuil

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« La 35 sur le PNRQAD, je mets aux voix, non, je vous en prie, Monsieur Serne, sur la 55, sur la 35, pardonnez-moi. »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Oui, sur la 35, c'est vraiment typiquement le genre de délibération qui est quand même pas anodine, ça acte quand même que sur la ZAC Fraternité, on rajoute encore deux ans, donc ça va aller jusqu'au 31 décembre 2030, alors qu'on était partis au départ sur 10 ans à compter de 2014 de mémoire, donc on est en train d'aller allègrement vers un doublement de la durée du contrat de concession, ce qui fragilise quand même légalement et juridiquement l'affaire, parce que les chambres régionales des comptes n'aiment pas ça du tout, et il y a des jurisprudences, quand ça commence à être... on est au 5ème avenant, on prolonge, on rajoute des sous, on en est là, de mémoire, à plus de 32 millions de déficit sur l'opération, et à chaque fois, on remet, on remet, on remet, alors là on explique que c'est à cause des difficultés dans les acquisitions foncières, mais aussi un million et demi de frais financiers, et ça j'aimerais bien comprendre ce que sont ces nouveaux frais financiers qui font quand même déraiper, parce que entre 2023 et 2024, entre fin 2023 et fin 2024, ça a pris 5 millions d'euros de déficit supplémentaire, ce qui est quand même pas une paille, voilà, et je me permets de dire que, contrairement à ce qui m'a été répondu, on acte bien aussi des nouveaux financements, un étalement des financements, et ça permet l'accord entre la SOREQA et Est Ensemble, et qu'à mon avis, il serait prudent d'éviter tout risque de conflit d'intérêt, parce que, et la SOREQA est d'ailleurs bien visée dans l'avenant, et dans le document qui nous est soumis, et donc je pense qu'il devrait y avoir un peu de protection personnelle sur ce genre de choses. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Peut-être trois remarques, la première remarque c'est que si on prend le traité de concession du Bel Air, il a commencé en 1999 ; il a fini à 2022 et c'est vraiment le propre de ces opérations d'urbanisme d'avoir un haut niveau de complexité. On le reverra d'ailleurs sur à la fois les opérations ANRU, mais également sur les actes que nous avons présentés sur notre territoire. Entre autres, Gaylord Le Chequer cite la ZAC Cœur de Ville, par exemple. La deuxième remarque c'est qu'effectivement il y a une série d'évolutions financières liées au prix des fixations judiciaires et puis aux évolutions du prix du foncier mais j'aimerais faire une remarque politique sur la question du déficit c'est que si on prend une série de ZAC de l'ouest parisien elles sont parfaitement équilibrées pour une raison fondamentale, il y a zéro logement social et un prix absolument libre du marché sur la fixation des prix. La conséquence, c'est qu'il y a un levier de richesse extrêmement fort qui abonde les ZAC. Nous avons fait un choix différent qui est notamment dans ce Bas-Montreuil dont on sait que la hausse des coûts du foncier entraîne la hausse des coûts des loyers, entraîne la difficulté dans le secteur privé pour les familles de se loger, de considérer qu'il fallait augmenter la part du logement social et la part de l'accession sociale à la propriété, enfin, dans ce Bas-Montreuil qui est en quelque sorte percuté par l'attractivité de notre ville. Monsieur Serne, explication de vote, »

Explication de vote de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Oui, une explication de vote et une question. C'est logique qu'un projet de ZAC, quand on fait du logement social et qu'en plus on a des prix de sortie de plus en plus compliqué parce qu'en plus on a des terrains pollués, parce qu'en plus ceci, cela, ça renchérit, donc le déficit en soi, c'est pas un problème. Là, ce qui est quand même un peu inquiétant, c'est un déficit qui dérape de 5 millions en un an avec un million et demi sur des frais financiers. C'est ça que je... je ne comprends pas comment... ce que c'est que ce million et demi de frais financiers. Et par ailleurs, j'avais une question parce que, en fait, on a..., il y a trois documents. Il y a un document de ce qui a été voté à Est Ensemble, il y a le document qu'on a là, et puis il y a le rapport d'activité, le rapport annuel de la SOREQA. Et dedans, il y a deux documents qui disent qu'il y a 50% de logements sociaux sur les 700 et quelques, et le document de la SOREQA dit 40% de logements sociaux sur la... Je pense qu'il y a eu une évolution entre le début et l'état actuel du contrat de concession, mais est-ce qu'on est à 40 ou à 50 ? C'est pas tout à fait, tout à fait pareil. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Sur la part du million et les sujets de portage, il a été déjà répondu en CTP. Par ailleurs, je veux rappeler qu'on parle là d'un acte de résorption de l'habitat insalubre avec un aménageur public et un processus qui, de bout en bout, est sur le plan social, sur le plan environnemental, sur le plan du projet commercial, sur le plan du projet d'habitation, sur le plan des projets d'espaces publics, a été conduit en conformité avec nos grandes convictions et nos orientations.

Je mets aux voix donc le 35... Pardon, je ne sais pas, quelqu'un peut me dire ? »

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER, 1er Adjoint, délégué à la ville résiliente, à l'urbanisme, aux espaces publics, aux grands travaux de transports et à la protection des Murs-à-pêches

« On est à un taux de 40% de logements sociaux et de la reconstitution de l'offre. Donc, nos chiffres restent identiques. Et on y a déjà répondu. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Il a été déjà répondu en CTP. Je mets aux voix contre ? Abstention ? Proposition adoptée. Oui, deux abstentions, ça a bien été noté. Deux abstentions, euh, pas, vote contre et abstention. Abstention oui. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

46 voix pour

2 abstentions : Choukri YONIS, Pierre SERNE

DECIDE

Article 1 : Approuve l'avenant n°5 à la convention financière encadrant les conditions financières et patrimoniales de transfert de la ZAC Fraternité (PNRQAD) à Montreuil, annexé à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué(e), à signer ledit avenant ainsi que tout acte nécessaire à son exécution.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget des exercices concernés.

DEL20251203_36 : Approbation de l'avenant n°3 à la convention financière du Dispositif Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne (DILHI) entre Est Ensemble et la Ville de Montreuil

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« 36 le DILHI, l'avenant numéro 3, pas de demande d'intervention ? Je mets aux voix contre ? Abstention ? Unanimité, merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve l'avenant n°3 à la convention financière du Dispositif Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne (DILHI) entre Est Ensemble et la Ville de Montreuil, annexé à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, son ou sa représentant-e délégué-e, à signer ledit avenant ainsi que tous les actes afférents à son exécution.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20251203_37 : Cession d'une emprise foncière de 2 m² au sein d'une parcelle appartenant à la Ville de Montreuil sise 12 bis rue Léon Loiseau, cadastrée section Y n° 239, au profit de Monsieur Frédéric Losseroy et Madame Elisa Bindini

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« 37 la cession foncière. Léon Loiseau, pas de demande d'intervention. Je mets aux voix contre ? Abstention ? Deux abstentions, proposition adoptée. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

46 voix pour

2 abstentions : Choukri YONIS, Pierre SERNE

DECIDE

Article 1 : Approuve la cession de l'emprise foncière représentant environ 2 m² au sein du terrain communal sis 12 bis rue

Léon Loiseau, cadastré section Y n° 239p, au profit de Monsieur Frédéric Losseroy et Madame Elisa Bindini, au prix évalué par France Domaine soit 1 000 €, les frais d'acte et leurs suites restant à la charge de l'acquéreur.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, en sa qualité de représentant de la Ville de Montreuil, ou un représentant habilité à cet effet, à signer au nom de la Ville tout actes et pièces se rapportant à ladite cession dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 3 : Autorise Monsieur Frédéric Losseroy et Madame Elisa Bindini à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme afférente à leur projet sur la parcelle cadastrée section Y n° 239p.

Article 4 : La recette sera perçue sur le budget de l'exercice en cours.

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« La 38 est retirée. »

DEL20251203_39 : Approbation de la convention constitutive d'un groupement de commandes entre l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble et les villes de Bagnolet, son CCAS et sa Caisse des Ecoles, Bondy et son CCAS, des Lilas et son CCAS, Montreuil, Pantin, son CCAS et sa Caisse des Ecoles, le Pré Saint-Gervais et son CCAS, Romainville, son CCAS et sa Caisse des Ecoles relatif à la passation d'un marché public pour l'achat de mobilier de bureau et de réunion.

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« 39 un groupement de commandes avec les CCAS et les caisses des écoles sur les achats de mobilier, de bureau et de réunion, je mets aux voix contre ? Abstention ? Unanimité. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve la constitution du groupement de commandes entre l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble et les villes Bagnolet, son CCAS et sa Caisse des Ecoles, Bondy et son CCAS, des Lilas et son CCAS, Montreuil, Pantin, son CCAS et sa Caisse des Ecoles, le Pré Saint-Gervais et son CCAS, Romainville, son CCAS et sa Caisse des Ecoles, pour la passation d'un marché public portant sur l'achat de mobilier de bureau et de réunion.

Article 2 : Approuve la convention constitutive du groupement de commandes désignant l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble, coordonnateur de ce groupement de commandes, et l'habilitant à attribuer, signer et notifier le marché public, selon les modalités fixées dans la convention annexée à la présente délibération.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire, son représentant ou sa représentante délégué(e) à signer la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché portant sur l'achat de mobilier de bureau et de réunion, de même que tout document, notamment contractuel, nécessaire à la bonne exécution du groupement de commandes, dans le respect de la convention de groupement idoine et des règles de la commande publique en vigueur.

Article 4 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20251203_40 : Approbation de la cession de téléphones fixes appartenant à la Ville au profit de la société Reload systems

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« La cession de téléphone fixe, on s'en est dit un mot tout à l'heure, vous voulez... ?

Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Je vais pas remuer le couteau dans la plaie, quoi, enfin, c'est... vous avez répondu, c'était 150 000, maintenant à 11 000, et apparemment c'est la faute... des gens du service informatique si j'ai bien compris.

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« De ceux avec qui nous sommes effectivement en contentieux. Et qui sont partis de la collectivité très rapidement. Approbation de la cession, donc délibération 40 contre ? Abstention ? Deux abstentions, proposition adoptée. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

45 voix pour

2 abstentions : Choukri YONIS, Pierre SERNE

Article 1 : Approuve la cession par la Ville du matériel téléphonique Avaya suivant, pour un montant de 11 502 euros HT, au profit de la société Reload Systems :

- 650 téléphones modèle J159
- 100 téléphones modèle J179 avec extension
- 95 boîtiers AudioCodes MediaPack MP-112-FXS (pour convertir l'analogique en IP).

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, son représentant ou sa représentante délégué, à signer tous actes et pièces se rapportant à ladite vente.

Article 3 : La recette en résultant sera perçue sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20251203_41 : Budget 2025 - Nouvelles subventions à des associations

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« 41 le budget 25, ne prendront pas part au vote et sortiront de la salle Madame Dehay ainsi que Monsieur Bedreddine pour le COS et l'association Chat des Rues. Monsieur Serne, vous souhaitez prendre la parole ? »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Oui, on a là une délibération donc de nouvelles subventions pour, de mémoire, 55 000 euros à une dizaine d'associations. C'est assez étonnant en fait cette élucidation parce que d'habitude on a quand même des demandes de subventions, des dossiers, etc. Là on a l'impression qu'en catastrophe, des gens ont envoyé trois lignes de courrier ou de mail en disant on aimerait une subvention avec parfois aucun projet mis dedans, parfois des projets qui sont du coup, entièrement financé par la ville, comme le forum, c'est très bien, le forum des anciens élèves, etc., mais en fait, c'est une opération municipale, donc en fait, je comprends pas pourquoi c'est organisé comme ça, la mairie paye entièrement, en fait, le forum, donc, enfin, c'est assez étrange, il y a des associations qui ont que quelques semaines d'existence, et voilà, à qui... c'est assez bizarre. La cerise sur le gâteau étant quand même, donc, la subvention pour l'association qui a été appelée une association laïque des scouts et guides de France, l'association laïque des Scouts et Guides de France, fallait quand même oser la faire celle-là, puisque c'est quand même un des principaux mouvements catholiques en France, donc voilà, et je serai très attentif au vote de certains qui sont des grands défenseurs de la laïcité, voilà. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci. Sur ce point-là, il a été répondu déjà en CTP que l'appellation était erronée dans le dossier. Thomas Mettey ? »

Intervention de Monsieur Thomas METTEY – adjoint au maire délégué à la politique de la Ville

« Bon, je ne vais pas décevoir Monsieur Serne. Effectivement, plusieurs subventions sont proposées dans cette même délibération, et si nous sommes favorables à accorder un soutien financier à la plupart d'entre elles, nous ne soutiendrons pas la subvention proposée pour les scouts et guides de France, au nom de notre conception de la laïcité et de la nécessaire séparation entre ce qui relève de la sphère publique et du religieux. Les Scouts et Guides de France se définissent, je cite, comme un mouvement catholique. Et même si l'association se dit ouverte à tous les jeunes, elle dispose de statuts canoniques. Texte présenté comme fondateur, qui indique que ce document a été soumis à l'approbation de la Conférence des évêques de France, en vue, je cite, « de sa reconnaissance comme association privée de fidèles ». On peut lire également, toujours dans ses statuts canoniques, que, je cite à nouveau, « la mission éducative des Scouts et Guides de France au nom de l'évangile et du scoutisme est définie dans son projet éducatif ». Dans les fiches actions que l'association propose dans le cadre de ses camps et activités, on trouve des propositions de démarches spirituelles clés en main. Il est même donné une piste pour les introduire qui suggère de tenir les propos suivants : « de tenir les propos suivants... accrochez-vous : « Jésus nous dit, comme je vous ai aimés, vous aussi aimez-vous les uns les autres. Le souffle imprévisible, c'est l'amour de Jésus et de son Père qui soutient nos relations. L'amour du Seigneur, nous le percevons déjà dans la nature », je ferme les guillemets. L'association publie régulièrement des actualités en ligne liées aux activités de son antenne montreuilloise. On y trouve par exemple des photos d'un groupe d'enfants qui ont été emmenés dans la basilique de Saint-Denis pour y, je cite, « recueillir la lumière dite de la paix, allumée dans la grotte de la nativité à Bethléem et ramenée ensuite par ces mêmes enfants à Montreuil ». On y trouve aussi des photos d'un camp organisé à Champs-sur-Marne qui s'est conclu sur une messe célébrée par l'aumônier du groupe. Nous reconnaissons bien sûr la liberté d'association et n'avons rien, a priori, contre cette structure. Nous ne la connaissons d'ailleurs pas et n'avons pas échangé avec ses dirigeants. Nous avons cependant des doutes sur le caractère prétendument laïque de cette association, pourtant affirmé comme tel dans le projet de délibération. Délibération qui ne présente d'ailleurs pas le dossier de demande de financement de cette association, ni les caractéristiques du projet qu'elle envisage de mettre en œuvre. C'est donc au nom du respect de la laïcité que nous refusons d'apporter une subvention publique à cette association. Nous nous abstiendrons donc sur l'ensemble de la délibération puisque nous ne pouvons séparer les demandes de financement et encourageons à utiliser l'argent de la commune pour nos centres de loisirs plutôt que pour des associations résolument religieuses. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Je vous remercie. Merci beaucoup. Madame Keïta, vous avez la parole. »

Intervention de Madame Djeneba KEITA – adjointe au maire, déléguée à la vie économique, à l'économie sociale et solidaire, à l'emploi et à l'insertion

« Pour ma part, je voterai cette subvention. Je suis aussi pour la laïcité, mais pas la laïcité à deux vitesses. Parce que là, on a bien voté pour trouver un terrain pour les musulmans pour construire la mosquée et quand il s'agit des musulmans, il y a plusieurs ici qui font du populisme pour aller chercher les électeurs musulmans, pour moi, que ça soit chrétiens, juifs ou musulmans, je voterai avec plaisir ça, il faut arrêter avec ça quoi, la laïcité c'est pas ça. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci beaucoup, peut-être quelques précisions et remarques, d'abord je veux... d'abord je veux féliciter l'association Ex Nihilo et dire que c'est effectivement non pas une création municipale mais une association d'anciens élèves, d'anciens lycéens de Montreuil, de gens, ils sont plus d'une centaine qui ont réussi et sur un parcours d'études, soit techniques, soit technologiques, soit universitaires, soit de médecine, soit de soutien social, et qui ont décidé de donner et de rendre en organisant un grand forum qui permet la rencontre des lycéens de Montreuil avec ces jeunes étudiants, ces jeunes diplômés, ces jeunes juste entrés sur le marché du travail pour les aider dans leur orientation. Et j'ai été très frappé notamment du témoignage de quelques-uns d'entre eux qui disaient, comme jeunes de Montreuil, et pour un certain nombre d'entre eux issus des classes populaires nous avons essuyé les plâtres de la discrimination et de la moquerie dans le centre de Paris lorsque nous avons fait les grandes écoles et ils ont voulu du coup essayer de partager cette expérience à leurs camarades un peu plus jeunes et leur permettre, en quelque sorte, d'avoir les tips, d'avoir le soutien, d'avoir la compréhension des différentes filières dans lesquelles ils s'engagent, je le redis, très diverses, ça va de la Cour des comptes à médecine, à l'infirmière, à l'assistante sociale, aux ouvriers qualifiés, il y a des centaines d'étudiants avec des parcours de formation différents, et ça a eu beaucoup de succès, il y a eu des milliers de lycéens qui ont participé et ça s'est relevé très utile, là je me mets du côté des lycéens, ils ont dit, beaucoup ont dit, c'est pas la même chose de rencontrer quelqu'un qui a 40, 45 ans, qui est derrière un bureau, et de rencontrer quelqu'un qui a, juste avant nous, vécu l'expérience professionnelle ou l'expérience de formation que nous voulons faire, donc vraiment, je les félicite, mais ce n'est pas une initiative municipale, c'est une initiative citoyenne que nous soutenons ardemment. Et puis ensuite, sur les Scouts et Guides de France, peut-être rappeler deux choses qui me semblent importantes. La première chose, c'est que l'association dont nous parlons, qui est une des grandes associations reconnues d'utilité publique par l'État, j'ai plus les dates en tête, mais depuis à mon avis plusieurs décennies, j'ai plus les dates en tête, est également reconnue au titre du ministère de la Jeunesse et des Sports comme mouvement d'éducation populaire. Il y a en France une série d'émanations soit de nature confessionnelle catholique ou musulmane et juive ayant participé à la création de mouvements d'éducation populaire et donc de mouvements scouts ou des scouts laïques et dans l'ensemble de ces cas, nous les soutenons. Thomas Mettey pour une explication de vote ?

Intervention de Monsieur Thomas METTEY – adjoint au maire délégué à la politique de la Ville

« Oui, pardon, je dois répondre à l'interpellation de la collègue Djeneba... »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Et pardon, j'ai oublié de donner le chiffre pour l'association Scouts et Guides de France, le montant de subvention est de 500 euros, ce qui ne change rien au principe, naturellement, mais c'était pour dire les sommes dont nous parlons. Pardon, Thomas Mettey. »

Intervention de Monsieur Thomas METTEY – adjoint au maire délégué à la politique de la Ville

« Oui, je réponds à Djeneba Keïta qui m'a... qui a visiblement mis en cause notre laïcité à deux vitesses, je cite, en nous reprochant d'avoir voté pour une délibération qui octroyait un terrain à l'euro-symbolique pour la construction d'un édifice religieux, c'était au conseil municipal du 23 septembre, mais malheureusement vous n'étiez pas présente donc je vous invite à réécouter peut-être mon intervention au nom du groupe Montreuil Insoumise ce jour-là. Vous verriez notamment que nous avons voté contre cette délibération et vous y entendriez par ailleurs nos arguments qui étaient sensiblement les mêmes que ceux présentés ce soir dans le cadre d'un autre culte ».

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci. Merci beaucoup. On n'est pas sortis de l'auberge, là, les amis, hein. Madame Keïta ? »

Intervention de Madame Djeneba KEITA – adjointe au maire, déléguée à la vie économique, à l'économie sociale et solidaire, à l'emploi et à l'insertion

« Je veux bien reprendre que je reste sur ma position parce que je vis dans cette ville et je suis tout ce qui se passe au niveau national chez vous. Donc merci. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci, c'est entendu. Catherine Serres ? Pardon, par ailleurs, on va faire un vote séparé, comme ça, ça sera plus simple. Je vous en prie. En fait, il faut appuyer une seule fois, les amis. »

Intervention de Madame Catherine SERRES – conseillère municipale de la majorité – Groupe Montreuil Ecologie et Solidarité

« Merci. Merci beaucoup. Une fois n'est pas coutume, je vais intervenir sans l'avoir prévu. Je dois dire que les arguments de Thomas m'ont plutôt convaincue. J'avais voté à contre-cœur dans l'histoire de la mosquée parce que je pensais que le Qatar ou l'Arabie Saoudite avait suffisamment d'argent éventuellement pour prêter de manière à acheter un terrain et que c'était un peu bête de se priver de la vente de ce terrain et que là, je pense que le Vatican ou je ne sais quelle autorité religieuse peut financer. Moi, je n'aime pas du tout les discours religieux d'une manière générale et je n'ai pas envie de les financer donc je voterai contre. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Okay, je propose de ne pas rentrer dans le sujet du financement, je pense pour ma part extrêmement important qu'il y ait des moyens d'indépendance et je rappelle par ailleurs que nous aurons l'occasion de voter à d'autres occasions des subventions en nature ou en numéraire, notamment au Secours Catholique, ou à d'autres mouvements de cette nature, comme nous le faisons d'ailleurs chaque année. Je mets aux voix, je mets aux voix de manière séparée, du coup, l'ensemble des délibérations, sauf Scouts et Guides de France, c'était pour vous permettre de faire un vote séparé, mais si vous... si vous le... Oui, oui, on peut le faire. Okay. Bon, allez, on fait délibération, on fait au simple, comme d'habitude. Contre ? Délibération complète, pas de vote séparé. Non. Allez. Je mets au vote. Contre ? Un vote contre. Abstention ? Bien noté. Pardon, les abstentions, s'il vous plaît. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8. Proposition adoptée, merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

38 voix pour

1 voix contre : Catherine SERRES

9 abstentions : Choukri YONIS, Luc DI GALLO, Thomas METTEY, Sidonie PEYRAMAURE, Halima MENHOUDJ, Pierre SERNE, Thomas CHESNEAUX, Mama DOUCOURE, Bruno REBELLE

DECIDE

Article 1 : Approuve l'attribution de subventions de fonctionnement à onze associations, telles que présentées dans le tableau ci-après, pour un montant total de 55.200,00 €.

Nature comptable	Libellé Tiers	Enveloppe	Montant
65748	MAMANS POULES (crèche Capucine)	Commission subventions	2 000,00
65748	BOL D'AIR	Commission subventions	500,00
65748	COS de MONTREUIL	Commission subventions	10 000,00
65748	ASSOCIATION CHATS DES RUES (ACR)	Commission subventions	30 000,00
65748	BOXING CITY & NATURE	Commission subventions	2 000,00
65748	EX NIHILO	Commission subventions	4 200,00
65748	SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE	Commission subventions	500,00
65748	LES MOMES DES RUFFINS - ENSEMBLE POUR GRANDIR	Commission subventions	2 000,00
65748	POWHER	Commission subventions	2 000,00
65748	LES POTES DE LA MARAUDE	Commission subventions	700,00
65748	PROTECTION CIVILE	Commission subventions	1 300,00
	Total subventions de fonctionnement		55 200,00

Article 2 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice 2025.

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« 42 l'admission en non-valeur. On m'indique l'unanimité. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Accepte l'admission en non-valeur des listes de produits irrécouvrables présentées par le comptable des finances publiques pour un montant total de 180 000 euros.

Article 2 : Dit que les admissions en non-valeur feront l'objet d'un mandat sur les crédits prévus à cet effet au Budget 2025, nature 6541.

DEL20251203_43 : Autorisation d'ouverture par anticipation de crédits d'investissement 2026 avant le vote du Budget Primitif 2026

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Les ouvertures anticipées de crédits, l'unanimité je suppose. Monsieur Serne, vous savez les ouvertures anticipées de crédits, le vote comme d'habitude. Merci, on m'indique l'unanimité. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article unique : Autorise Monsieur le Maire à ouvrir, au 1er janvier 2026, et avant le vote du Budget Primitif 2026, des crédits de dépenses d'investissement, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au titre de l'exercice précédent, à hauteur de 11.397.500,00 euros, répartis par chapitre comme suit :

Chapitre - Libellé	Montant
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	25 000,00
13 - REMBOURSEMENT SUBVENTIONS	25 000,00
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	435 000,00
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	255 000,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 400 000,00
OP 20170004 - RESTAURATION DES MURS A PECHEs	150 000,00
OP 20180002 - EGLISE ST PIERRE ST PAUL	75 000,00
OP 20220001 - ECOLE DU HAUT MONTREUIL	3 445 000,00
OP 20230001 - BUPA SAISON 3	200 000,00
OP 20240004 - ANRU LA NOUE GS JOLIOT CURIE	50 000,00
OP 20240006 - ANRU MORILLON CS ESPERANTO	190 000,00
OP 20240007 - ANRU MORILLON GS LAFARGUE	37 500,00
27 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES	20 000,00
454101 - OPERATION POUR COMPTE DE TIERS	90 000,00
TOTAL OUVERTURES ANTICIPEES BUDGET 2026	11 397 500,00

DEL20251203_44 : Budget 2026 - Avances de subventions aux associations

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« 44 les avances de subventions, je suppose qu'on est unanimité également. Merci, attendez si vous voulez bien éteindre votre micro, sinon je vois plus quand vous demandez la parole. »

A l'unanimité

DECIDE

Article Unique : Autorise le versement, avant le vote du Budget Primitif 2026, d'avances sur les subventions qui seront allouées en 2026 à la Caisse des Ecoles et au CCAS de Montreuil, ainsi qu'aux associations figurant sur la liste annexée à la présente délibération.

DEL20251203_45 : Délibération globale relative aux tarifs municipaux à compter du 1er janvier 2026 (tarifs "année civile") et à compter du 1er septembre 2026 (tarifs "année scolaire")

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« 45 tarifs, Monsieur Mettey ? »

Intervention de Monsieur Thomas METTEY – adjoint au maire délégué à la politique de la Ville

« Lorsque ce projet d'évolution des tarifs municipaux a été présenté en réunion de majorité, le groupe Montreuil Insoumise s'y est fermement opposé, et cela avait, rappelez-vous, soulevé un débat houleux entre nous. Pour expliquer notre position, j'avais alors pris un exemple qui me semblait alors plutôt parlant. Dans la proposition qui était faite alors, le tarif d'une sortie à la journée en Ile-de-France organisée par nos centres sociaux pour une famille avec deux enfants passait de 5 euros cette année à 18 euros l'an prochain, soit une augmentation de 260%, quels que soient les revenus de la famille ou sa situation sociale. Nous avons été le seul groupe, rejoint par le collègue Romain Delaunay, à nous y opposer et nous avons visiblement eu raison de le faire puisque le tarif de ces sorties a finalement été gelé dans la version présentée à notre assemblée ce soir. C'est donc une victoire pour les parents et les enfants concernés qui n'auront pas à se priver de ces sorties ou à multiplier par plus de 3 le prix à payer pour y participer. Nous nous en félicitons. Pour autant, d'autres augmentations tarifaires ont été maintenues et y compris pour les plus précaires lorsque ces tarifs sont ajustés en fonction du quotient familial. C'est le cas par exemple de la restauration scolaire où cette année encore, vous proposez d'augmenter le prix du repas pour les plus en difficulté. Cela n'est pas acceptable, d'autant que le dernier point d'information sur les finances de la ville montre que notre situation budgétaire est relativement confortable. Ainsi, rien ne justifie de faire payer encore un peu plus les Montreuilloises et les Montreuillois les plus fragilisés pour accéder aux services publics locaux, et notamment à celui de la cantine. Malgré l'avancée que nous avons obtenue sur les sorties à la journée, nous restons donc opposés à ces augmentations tarifaires et voterons donc contre cette délibération. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Monsieur Serne vous avez la parole. »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Oui, parce que là aussi, à chaque fois qu'on vote sur les tarifs, je... d'habitude je prépare même des amendements pour essayer de faire geler une partie et puis ensuite de geler pour les tranches les plus basses du quotient familial, bon, je me suis dit que de toute façon, comme ils étaient rejetés à chaque fois, je voterai contre l'ensemble de la délibération, d'ailleurs sur des principes assez proches de ce que vient de dire Thomas Mettey. Il y a un point supplémentaire, c'est que je trouve que pour 2026, il y a un côté très antidémocratique à faire voter maintenant des tarifs du 1er septembre. Autant pour le 1er janvier, il faut bien qu'on continue, etc. Pour le 1er septembre, c'est-à-dire, neuf mois, enfin, quand l'année sera commencée depuis neuf mois, quasiment six mois après les élections, je trouve ça particulièrement, enfin, ça manque d'esprit démocratique, et dans ce cas-là, pourquoi, enfin, vous dites que vous laissez le budget être voté par la prochaine municipalité, et en même temps, vous votez des tarifs, etc., donc c'est assez étrange et pas très très correct, voilà. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Monsieur Delaunay ? »

Intervention de Monsieur Romain DELAUNAY – conseiller municipal, délégué aux centres sociaux

« Merci Monsieur le Maire, comme j'ai été cité, juste pour dire quand même que moi je me satisfais de cette grille de tarification qui simplifie l'ensemble des tarifs proposés par les centres sociaux avec une convergence et une lisibilité pour l'ensemble des Montreuilloises et des Montreuillois qui participent à ces activités et que des propositions d'ailleurs de remise en gratuité de certaines activités, notamment les activités de prévention, étaient prévues alors. Mon collègue Thomas Mettey effectivement parle des sorties. Moi, je suis content que ce dialogue fécond et le fait qu'on ait ce débat en majorité a permis de maintenir les tarifs qui étaient existants et qui permettront aux Montreuilloises et aux Montreuillois, en tout cas sur la partie sortie, de bénéficier de tarifs avantageux pour des sorties qui sont pour beaucoup de familles l'une des seules sorties qu'ils font annuellement. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci. Madame Keita ? »

Intervention de Madame Djeneba KEITA – adjointe au maire, déléguée à la vie économique, à l'économie sociale et solidaire, à l'emploi et à l'insertion

« Juste pour souligner que, à Montreuil, en dehors de Montreuil, tout le monde est d'accord, que ce soit les enfants ou les familles, je suis mère de famille, donc bien placée pour le savoir, les enfants qui ont fait leurs études ici et qui sont ailleurs sont tous d'accord sur la qualité et ce qui est fait pour les enfants à Montreuil, que ce soit les enfants qui ont les moyens ou qui n'ont pas les moyens, tout le monde peut avoir accès à tout ce qu'il faut parce que la mairie de Montreuil fait tout pour ça. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Deux remarques avant de procéder au vote. Première remarque, c'est que nous avons pris la décision de voter une augmentation annuelle des tarifs chaque année pour la raison suivante. Lorsque les conseillers, dans les années précédentes, dans les mandats précédents, lorsqu'on ne votait pas chaque année une petite augmentation, on se retrouvait au bout d'une dizaine d'années avec des grosses distorsions de tarifs qui posaient un problème et qui occasionnaient des augmentations beaucoup plus fortes. Et donc il nous a semblé raisonnable de faire petit peu par petit peu plutôt que de procéder par grands sauts comme cela se faisait dans la période précédente. La deuxième remarque que je veux faire, notamment à l'attention de notre collègue Pierre Serne, il y a eu un effort de collecte de l'ensemble des tarifs qui permet désormais que plutôt que les voter petit bout par petit bout, on les vote dans un document d'ensemble, qui permet du coup au conseil municipal d'accéder à la totalité des tarifs. Et donc, s'agissant de la question démocratique, cela permettra donc au prochain conseil municipal élu, à celui que les électrices et les électeurs auront décidé de confier la responsabilité de notre municipalité, de voter, si la nouvelle assemblée le souhaite, une inflexion de ces tarifs, une augmentation, un maintien sans difficulté, le travail d'une certaine manière est prêt. Et puis dire que après avoir obtenu des votes quasiment unanimes durant l'ensemble du mandat, je comprends qu'à la veille d'une échéance électorale, nous ayons des votes parfois un peu différents, c'est le jeu. Je mets aux voix qui est contre ? Qui s'abstient. Pardonnez-moi, il y a un amendement qui a été mis sur table, vous l'avez vu, sur les marchés forains ? Je mets aux voix qui est contre ? Alors on vote l'amendement, pardon, d'abord, qui est contre ? Oui je vous en prie, explication de vote, Monsieur Serne ? »

Explication de vote de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Oui, parce que quand même, enfin, l'amendement, ça mérite quand même la peine d'être un peu commenté, la version initiale, c'était une augmentation de 12% du tarif des places sur les marchés forains, sachant que, de mémoire, je parle sous le contrôle de Philippe Lamarche, la demande qui était faite dans le document qu'on a vu en commission, c'était 19, c'est ça, ouais. Qui demandait 19, finalement c'était descendu à 12, alors que dans le contrat de DSP, c'était de mémoire 3,8 ou quelque chose comme ça. Donc, ça me paraît quand même très bien qu'on revienne effectivement à quelque chose de beaucoup, enfin qui ressemble beaucoup plus à ce qui était convenu dans le contrat de DSP, sachant qu'en plus, c'est pas comme si on était ravis de leur boulot, et que on pourrait presque penser que ils reçoivent un peu plus, ou nettement plus, que ce qu'ils écrivent dans leurs rapports financiers, on en était tous un peu convaincus, et que, vu l'opacité des comptes qu'ils nous fournissent, leur accorder comme ça une augmentation de leurs recettes était peut-être quand même un peu cavalier, et qu'ils nous prennent, je crois, l'expression qu'a utilisée Philippe Lamarche, c'est qu'il faut qu'ils arrêtent de nous prendre pour ce qu'on n'est pas, voilà. Et pour une fois, je suis, on est entièrement d'accord avec lui, tout arrive. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci beaucoup pour ce beau moment de communion républicaine. Je mets aux voix donc l'amendement contre ? Abstention ? une... on est sur l'amendement donc qui est contre ? Alors contre l'amendement, qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc l'amendement, alors, 1, 2, 3, 4, merci beaucoup, l'amendement est adopté.

Amendement présenté par M. Frédéric MOLOSSI.

Au sein du tableau annexé à la délibération concernant les tarifs relatifs aux « MARCHES COMMUNAUX D'APPROVISIONNEMENT », il est proposé de modifier la colonne « tarifs 2026 » des droits de place, représentant une augmentation de 4%, comme suit :

Libellé	Tarifs 2024	Tarifs 2025	Tarifs 2026	Période d'application
MARCHES COMMUNAUX D'APPROVISIONEMENT				
Droits de place				
SIGNAC, REPUBLIQUE, CARNOT, BARBUSSE (Abonnés) (tarif en € HT/mi)				
Droits de place	1,83 €	1,85 €	1,93 €	Année civile
Déchets	0,59 €	0,60 €	0,63 €	Année civile
Nettoyage	0,49 €	0,50 €	0,52 €	Année civile
Electricité	0,18 €	0,18 €	0,19 €	Année civile
Animation	0,19 €	0,19 €	0,20 €	Année civile
Total (T = 1 + 2 + 3 + 4 + 5)	3,27 €	3,32 €	3,47 €	Année civile
SIGNAC, REPUBLIQUE, CARNOT, BARBUSSE (Casuels) (tarif en € HT/mi)				
Droits de place	3,16 €	3,20 €	3,33 €	Année civile
Déchets	0,59 €	0,60 €	0,63 €	Année civile
Nettoyage	0,49 €	0,50 €	0,52 €	Année civile
Electricité	0,13 €	0,14 €	0,15 €	Année civile
Animation	0,24 €	0,25 €	0,26 €	Année civile
Total (T = 1 + 2 + 3 + 4 + 5)	4,62 €	4,69 €	4,89 €	Année civile
RUFFINS (Abonnés) (tarif en € HT/mi)				
Droits de place	1,53 €	1,55 €	1,62 €	Année civile
Déchets	0,59 €	0,60 €	0,63 €	Année civile
Nettoyage	0,49 €	0,50 €	0,52 €	Année civile
Electricité	0,18 €	0,18 €	0,19 €	Année civile
Animation	0,14 €	0,15 €	0,16 €	Année civile
Total (T = 1 + 2 + 3 + 4 + 5)	2,93 €	2,98 €	3,12 €	Année civile
FABIEN, DHUYS (Abonnés) (tarif en € HT/mi)				
Droits de place	1,53 €	1,55 €	1,62 €	Année civile
Déchets	0,59 €	0,60 €	0,63 €	Année civile
Nettoyage	0,49 €	0,50 €	0,52 €	Année civile
Electricité	0,18 €	0,18 €	0,19 €	Année civile
Animation	0,14 €	0,15 €	0,16 €	Année civile
Total (T = 1 + 2 + 3 + 4 + 5)	2,93 €	2,98 €	3,12 €	Année civile
RUFFINS, DHUYS, FABIEN (Casuels) (tarif en € HT/mi)				
Droits de place	2,63 €	2,66 €	2,77 €	Année civile
Déchets	0,59 €	0,60 €	0,63 €	Année civile
Nettoyage	0,49 €	0,50 €	0,52 €	Année civile
Electricité	0,13 €	0,14 €	0,15 €	Année civile
Animation	0,24 €	0,25 €	0,26 €	Année civile
Total (T = 1 + 2 + 3 + 4 + 5)	4,08 €	4,15 €	4,33 €	Année civile
CROIX DE CHAUX JEUDI / DIMANCHE (Abonnés) (tarif en € HT/mi)				
Droits de place	2,41 €	2,43 €	2,53 €	Année civile
Déchets	0,83 €	0,84 €	0,88 €	Année civile
Nettoyage	0,54 €	0,55 €	0,58 €	Année civile
Electricité	0,19 €	0,19 €	0,20 €	Année civile
Animation	0,14 €	0,15 €	0,16 €	Année civile
Total (T = 1 + 2 + 3 + 4 + 5)	4,11 €	4,16 €	4,35 €	Année civile
CROIX DE CHAUX JEUDI / DIMANCHE (Casuels) (tarif en € HT/mi)				
Droits de place (1)	4,19 €	4,23 €	4,40 €	Année civile
Déchets (2)	0,83 €	0,84 €	0,88 €	Année civile
Nettoyage (3)	0,54 €	0,55 €	0,58 €	Année civile
Electricité (4)	0,14 €	0,15 €	0,16 €	Année civile
Animation (5)	0,26 €	0,27 €	0,29 €	Année civile
Total (T = 1 + 2 + 3 + 4 + 5)	5,97 €	6,04 €	6,31 €	Année civile
CROIX DE CHAUX VENDREDI (Abonnés) (tarif en € HT/mi)				
Droits de place	3,13 €	3,16 €	3,29 €	Année civile
Déchets	0,83 €	0,84 €	0,88 €	Année civile
Nettoyage	0,54 €	0,55 €	0,58 €	Année civile
Electricité	0,19 €	0,19 €	0,20 €	Année civile
Animation	0,12 €	0,13 €	0,14 €	Année civile
Total (T = 1 + 2 + 3 + 4 + 5)	4,81 €	4,87 €	5,09 €	Année civile
CROIX DE CHAUX VENDREDI (Casuels) (tarif en € HT/mi)				
Droits de place	3,13 €	3,16 €	3,29 €	Année civile
Déchets	0,83 €	0,84 €	0,88 €	Année civile
Nettoyage	0,54 €	0,55 €	0,58 €	Année civile
Electricité	0,14 €	0,15 €	0,16 €	Année civile
Animation	0,21 €	0,21 €	0,22 €	Année civile
Total (T = 1 + 2 + 3 + 4 + 5)	4,85 €	4,91 €	5,13 €	Année civile

Adopté (A la majorité par 42 voix pour, 5 abstentions (Monsieur Pierre Serne, Madame Choukri Yonis, Monsieur Thomas Mettey, Monsieur Chesneaux, Madame Peyramaure).

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

45 voix pour

5 voix contre : Choukri YONIS, Thomas METTEY, Sidonie PEYRAMAURE, Pierre SERNE, Thomas CHESNEAUX

DECIDE

Article 1 : Approuve les tarifs à compter du 1er janvier 2026 pour les activités suivantes, et tels que présentés dans les tableaux annexés à la présente délibération : cimetière, occupation du domaine public, formations du SMRVA, marchés forains, centres municipaux de santé, dispositif municipal d'hébergement, location de salles et espaces mis à disposition du public, séjours, sorties et autres activités (dont Café la Pêche), activités «seniors», stationnement payant, location de terrains ou de locaux, patrimoine arboré et activités péri et extrascolaires.

Article 2 : Approuve les tarifs à compter du 1^{er} septembre 2026 pour les activités suivantes, et tels que présentés dans les tableaux annexés à la présente délibération : les prestations sportives et culturelles, les activités des centres sociaux, la location du centre de vacances de Sampzon, les cours de français donnés par le service Intégration, Egalité, Populations Migrantes et les salles et espaces mis à la disposition pour la petite enfance.

Article 3 : Dit que les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20251203_46 : Autorisation donnée au comptable pour la régularisation des écritures liées à la dissolution du SICIM

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Les écritures de dissolution du SICIM, je mets aux voix contre ? Abstention ? Unanimité. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Autorise le comptable public à passer les écritures d'ordre non budgétaires suivantes :

- Débit du compte 1068 pour un montant de 17.214,87 €
- Crédit du compte 4618 pour un montant de 17.214,87 €

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DEL20251203_47 : Approbation de la convention entre la ville de Montreuil et le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Montreuil régissant les dispositions de remboursement par le CCAS à la Ville de la contribution annuelle versée au syndicat intercommunal Tables Communes au titre de la fourniture de repas aux résidences autonomie gérées par le CCAS de Montreuil.

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« La contribution Tables Communes. Je mets aux voix contre ? Abstention ? Unanimité »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve la convention entre la ville et le CCAS de Montreuil régissant les dispositions de remboursement par le CCAS à la Ville de Montreuil de la contribution annuelle versée au syndicat intercommunal « Tables Communes » au titre de la fourniture de repas aux résidences autonomie gérées par le CCAS de Montreuil, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que tous les actes et pièces nécessaires à son exécution.

Article 3 : Les recettes seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« La modification du tableau des effectifs. Je mets aux voix contre ? Abstention ? Deux abstentions, merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

48 voix pour

2 abstentions : Choukri YONIS, Pierre SERNE

DECIDE

Article 1 : de créer les postes suivants au tableau des effectifs :

- création d'un poste d'attaché principal
- création de 7 postes d'attaché
- création de 2 postes de rédacteur principal 2^{ème} classe
- création de 2 postes de rédacteur
- création de 8 postes d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe
- création de 7 postes d'adjoint administratif
- création d'un poste d'ingénieur
- création de 2 postes de technicien
- création d'un poste d'infirmier de classe normale
- création de 3 postes d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (temps de travail 2 heures hebdomadaires)
- création d'un poste de médecin ORL à temps non complet 2 heures hebdomadaires
- création d'un poste de médecin généraliste à temps non complet 12 heures hebdomadaires
- création d'un poste de médecin généraliste à temps non complet 8 heures hebdomadaires
- création d'un poste de pneumologue à temps non complet 4 heures hebdomadaires

Article 2 : dit que les postes sont supprimés tels que dans l'annexe jointe à la présente délibération.

Article 3 : précise que la création du poste d'attaché principal concerne la fonction de responsable du service de Pilotage budgétaire à la direction des Finances et de la Commande Publique.

Article 4 : précise que les créations des 7 postes d'attaché concernent les fonctions suivantes : responsable du service de la Commande Publique à la direction des Finances et de la Commande Publique, chargé.e de mission relations partenariales à la direction du Développement Culturel, chargé.e de mission projets thématiques à la direction du Développement Culturel, chargé.e de mission médiation et action culturelle hors les murs Café La Pêche à la direction du Développement Culturel, responsable de projets culturels et de programmation des théâtres municipaux à la direction du Développement Culturel, responsable de l'Instrumentarium et du jeune public au service des Théâtres municipaux de la direction du Développement Culturel, chargé.e de mission stratégie alimentaire de territoire à la direction des Solidarités/CCAS.

Article 5 : précise que la création du poste d'ingénieur concerne la fonction de responsable du service Gestion des Espaces Publics de la direction Espaces Publics Mobilité.

Article 6 : dit que le poste d'attaché principal faisant fonction de responsable du service de la Commande Publique à la direction des Finances et de la Commande Publique est supprimé.

Article 7 : dit que les 6 postes d'attaché dont les fonctions sont les suivantes sont supprimés : responsable du service de Pilotage budgétaire à la direction des Finances et de la Commande Publique, chargé.e de mission patrimoine et mission cinéma à la direction du Développement Culturel, chargé.e de mission Mémoire - cultures urbaines - Street Art à la direction du Développement Culturel, chargé.e de mission projets culturels transversaux à la direction du Développement Culturel, responsable de projets culturels et de programmation à la direction du Développement Culturel, et adjoint-e au responsable de service - responsable de l'action pédagogique et culturelle transversale jeune public - programmation jeune public au service des Théâtres municipaux de la direction du Développement Culturel.

Article 8 : précise que le poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (temps de travail 9 heures

annuelles) faisant fonction d'animateur d'atelier culturel au service Théâtres municipaux de la direction du Développement Culturel est supprimé.

Article 9 : précise que les 3 postes suivants de professionnels de santé des centres de santé de la Ville, tous créés lors de la modification du tableau des effectifs du conseil municipal du 24 septembre 2025, sont supprimés : 1 poste de médecin généraliste à temps non complet 11 heures hebdomadaires, 1 poste de médecin généraliste à temps non complet 9 heures hebdomadaires et 1 poste de pneumologue à temps non complet 3 heures hebdomadaires.

Article 10 : dit que tous les postes de catégorie A créés et susvisés dans les articles 1 – 3 – 4 et 5 de la présente délibération seront pourvus par des agents titulaires de la fonction publique territoriale ou, le cas échéant, par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée d'une durée maximale de 3 ans dans les conditions de l'article L. 332-8/2° du code général de la fonction publique.

Article 11 : dit que tous les postes d'assistant d'enseignement artistique créés au 1^{er} article de la présente délibération seront pourvus par des agents titulaires de la fonction publique territoriale ou, le cas échéant, par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée d'une durée maximale de 3 ans dans les conditions de l'article L. 332-8/2° du code général de la fonction publique.

Article 12 : dit que tous les postes de professionnels de santé (médecin ORL, médecins généralistes, et pneumologue) créés au 1^{er} article de la présente délibération seront pourvus par des agents titulaires de la fonction publique territoriale ou, le cas échéant, par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée d'une durée maximale de 3 ans dans les conditions de l'article L. 332-8/2° du code général de la fonction publique.

Article 13 : précise que les postes suivants déjà inscrits au tableau des effectifs seront pourvus par des agents titulaires de la fonction publique territoriale ou, le cas échéant, par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée d'une durée maximale de 3 ans dans les conditions de l'article L. 332-8/2° du code général de la fonction publique : poste d'attaché faisant fonction de responsable du Pôle Droits et Santé au service Santé Qualité de Vie au Travail de la DRH, poste d'ingénieur faisant fonction de chef-fe de projet applicatif au service Projets et Développement de la DS2IN.

DEL20251203_49 : Information du conseil municipal de la mise à disposition de fonctionnaires auprès du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et de la caisse des écoles

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« La mise à disposition des fonctionnaires pour le CCAS et la caisse des écoles, même vote ? Contre ? Abstention, ? Unanimité, je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Prend acte

DECIDE

Article 1 : Prend acte de la volonté de renouveler la mise à disposition, contre remboursement de sa rémunération et des contributions et cotisations afférentes, d'un fonctionnaire appartenant au personnel communal, à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour une durée de 3 ans, auprès du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), pour exercer les fonctions et selon la quotité de travail ci-dessous décrites :

Fonction	Pourcentage de mise à disposition	Emploi / Catégorie
Directrice du CCAS	50%	Catégorie A Cadre d'emploi des attachés territoriaux (grade attaché principal)

Article 2 : Prend acte de la volonté de renouveler la mise à disposition, contre remboursement de leur rémunération et des contributions et cotisations afférentes, de cinq agents appartenant au personnel communal, à compter du 1^{er} septembre 2025 et pour une durée de 3 ans, auprès de la caisse des écoles pour exercer les fonctions et selon la quotité de travail ci-dessous décrites :

Fonction	Pourcentage de mise à disposition	Emploi / Catégorie
Responsable du programme de réussite éducative	100%	Catégorie A Cadre d'emploi des attachés territoriaux
Référent de parcours du programme de réussite éducative	100%	Catégorie A Cadre d'emploi des assistant territoriaux socio-éducatifs
Référent de parcours du programme de réussite éducative	100%	Catégorie A Cadre d'emploi des assistant territoriaux socio-éducatifs
Référent du parcours du programme de réussite éducative	100%	Catégorie B Cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux
Référent du dispositif d'accompagnement des collégiens temporairement exclus (ACTE)	100%	Catégorie A Cadre d'emploi des assistant territoriaux socio-éducatifs

DEL20251203_50 : Présentation du rapport social unique 2024 (RSU 2024) et de l'index égalité professionnelle hommes/femmes 2024

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Le rapport social unique et l'index égalité professionnelle femmes-hommes, je mets aux voix. Monsieur Serne, vous avez la parole. »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Oui, très sincèrement, on sait bien qu'on va pas avoir un débat maintenant à cette heure sur cette délibération, mais c'est pas normal que le RSU et l'index égalité professionnelle hommes-femmes passent en cinquantième délibération à 11h passé, quoi. Enfin, c'est typiquement le genre de délibération qui devrait être quand même beaucoup plus haut dans l'ordre du jour, me semble-t-il. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Prise d'acte, vous êtes... Vous refusez la prise d'acte tous les deux, Monsieur Serne et Madame Yonis. Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Prend acte

DECIDE

Article unique : Prend acte de la présentation du Rapport Social Unique (RSU) et de l'index égalité professionnelle hommes/femmes, tous deux au titre de l'année 2024, annexés à la présente délibération.

DEL20251203_51 : Création d'emplois saisonniers pour le Centre de Vacances d'Allevard de la Ville de Montreuil pour le séjour jeunesse des congés Hiver 2026

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Les créations des emplois saisonniers, je mets aux voix... Contre ? Abstention ? Unanimité, on m'indique que oui. Deux abstentions sur les emplois saisonniers, très bien. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

47 voix pour

2 abstentions : Choukri YONIS, Pierre SERNE

DECIDE

Article 1 : Dit que les emplois saisonniers suivants, pour les séjours Jeunesse Hiver 2026 seront créés et rémunérés comme suit :

Nombre de jours : 15 60 enfants Période : Février et Mars 2026

Intitulé du poste	Nombre de postes	Rémunération brute journalière en €	Nombres de jours de fonctionnement par poste et Jours supplémentaires (préparation, férié, bilans)
Directeur	1	75,30	15
Directeur Adjoint	1	67,04	15
Animateurs	7	49,51	15
Assistant sanitaire	2	54,67	15
Animateurs EBEP	1	54,67	15

Toutes ces rémunérations brutes journalières suivent l'évolution du SMIC. À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés pour le personnel saisonnier.

Article 2 : Dit que les dépenses résultant de ces décisions, inscrites au budget, seront imputées au budget de l'exercice concerné.

DEL20251203_52 : Approbation de la convention-cadre d'adhésion aux missions de médiation préalable obligatoire et de médiation à l'initiative du juge administratif ou des parties du Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne de la région Ile-de-France (CIG Petite Couronne).

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« La convention cadre aux missions de médiation, je mets aux voix. Contre ? Abstention ? Deux abstentions, merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

47 voix pour

2 abstentions : Choukri YONIS, Pierre SERNE

DECIDE

Article 1 : Décide d'adhérer aux missions de médiation préalable obligatoire (MPO) et de médiation à l'initiative du juge administratif ou des parties, mises en œuvre par le CIG Petite Couronne.

Article 2 : Approuve la convention-cadre d'adhésion aux missions de médiation préalable obligatoire et de médiation à l'initiative du juge administratif ou des parties, à conclure avec le CIG Petite Couronne et annexée à la présente délibération.

Article 3 : Précise qu'elle se substitue à la convention d'adhésion de la ville aux missions de médiation préalable obligatoire approuvée par délibération n°DEL20220928_31 du conseil municipal du 28 septembre 2022.

Article 4 : Précise que les tarifs précités sont acceptés par le conseil municipal et que la convention prendra effet pour les décisions prises par la Ville à compter du premier jour du mois suivant sa conclusion, jusqu'au 31 décembre de l'année suivante et sera renouvelée tacitement pour chacune des trois années civiles qui suivront, sauf résiliation annuelle.

Article 5 : Autorise le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que toutes pièces, documents et actes nécessaires à sa mise en œuvre.

Article 6 : Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget aux articles et chapitres concernés.

DEL20251203_53 : Approbation de la convention-cadre du CIG Petite Couronne relative aux missions facultatives en matière de prévention, de santé et d'action sociale au travail

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« La convention cadre CIG Petite Couronne, unanimité je suppose. Oui. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve la convention cadre du CIG Petite Couronne relative aux services facultatifs en matière de prévention, santé et action sociale au travail, ci-annexée, à compter du 1^{er} janvier 2026.

Article 2 : Approuve la résiliation des conventions visées ci-dessous à compter du 31 décembre 2025 :

- Convention Mixte du service Ergonomie et Ingénierie de la Prévention des Risques Professionnels (EIPRP) du CIG Petite Couronne (Inspection et conseil) ;
- Convention relative à l'adhésion à la mission d'accompagnement psychosocial des agents des collectivités adhérentes.

Article 3 : Précise que le budget annuel intègre le recours aux prestations entrant dans le champ d'application de la convention cadre ci-dessus.

DEL20251203_54 : Approbation de la demande d'adhésion de la ville de Neuilly Plaisance au Syndicat Intercommunal Funéraire en Région Parisienne (SIFUREP)

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« SIFUREP, Unanimité. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article unique : Approuve l'adhésion de la commune de Neuilly-Plaisance au Syndicat Intercommunal Funéraire en Région Parisienne (SIFUREP) au titre de la compétence « Service extérieur des pompes funèbres ».

DEL20251203_55 : Modification d'un représentant du conseil municipal désigné par la délibération DEL20200624_20 du conseil municipal du 24 juin 2020 relative à la désignation de représentants du conseil municipal au sein des écoles maternelles et élémentaires

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Les écoles maternelles, pour le remplacement suite à la disparition de Stéphan Beltran, je vous demande de voter à scrutin public, on m'indique que oui, la candidate est Tania Assoulène, pas d'autres candidats, elle est réputée élue. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Procède à la désignation de la représentante ou du représentant du conseil municipal au sein de l'école élémentaire « Jean Jaurès », au scrutin public.

Article 2 : Prend acte de la candidature de :

– Mme Tania Assouline.

Article 3 : En vertu de l'article L. 2121-21 alinéa 5 du code général des collectivités, désigne Mme Tania Assouline, représentante du conseil municipal au sein de l'école élémentaire « Jean Jaurès », avec effet immédiat.

Article 4 : Dit que les représentants du conseil municipal au sein des autres écoles maternelles et élémentaires restent ceux qui ont été désignés par les délibérations n°DEL20200624_20 du conseil municipal du 24 juin 2020, n°DEL20211208_74 du 8 décembre 2021, n°DEL20220928_38 du 28 septembre 2022, n°DEL20221207_51 du 7 décembre 2022, n°DEL20230208_32 du 8 février 2023 et n°DEL20250326_43 du 26 mars 2025, comme indiqué dans le tableau joint en annexe.

DEL20251203_56 : Modification d'un représentant du conseil municipal désigné par la délibération DEL20200624_31 du conseil municipal du 24 juin 2020 relative à la désignation de représentants du conseil municipal au sein de l'association ' réseau national des collectivités pour l'habitat participatif '

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Pour le réseau national des collectivités pour l'habitat participatif suite au décès toujours de Stéphan Beltran, L2121-21, scrutin public, on m'indique que oui, oui, merci, Florian Vigneron est le candidat de la majorité, pas d'autres candidats, il est réputé élu, merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Procède au scrutin public à la désignation de la représentante ou du représentant du conseil municipal au sein de l'association « réseau national des collectivités pour l'habitat participatif ».

Article 2 : Prend acte de la candidature de :

– M. Florian Vigneron.

Article 3 : En vertu de l'article L. 2121-21 alinéa 5 du code général des collectivités, désigne M. Florian Vigneron, représentant du conseil municipal au sein de l'association « réseau national des collectivités pour l'habitat participatif », avec effet immédiat.

Article 4 : Précise et confirme que Madame la directrice de l'urbanisme et de l'habitat a bien été désignée en tant que représentante technique au sein de l'association « réseau national des collectivités pour l'habitat participatif » par la délibération n°DEL20200930_8 du conseil municipal du 30 septembre 2020.

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Vœu relatif à la contribution des collectivités dans le cadre du PLF 26. Ah pardon, il faut que je proclame les résultats du premier vote, sur lequel nous nourrissons tous une immense curiosité. Donc, ça nous fait quand même, quand même quelque chose, nombre de conseillers présents représentés 53. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote 2. Nombre de bulletins déposés dans l'urne 51. Nombre de suffrages déclarés blancs et nuls 4. Nombre de suffrages exprimés 47. Majorité absolue 24. Le candidat numéro 1, Florian Vigneron, a obtenu 47 voix. Il est donc élu, félicitations ! »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

PLF 26, c'est moi qui le présente ? Est-ce qu'on peut considérer qu'il est... c'est le... j'en ai parlé dans mon introduction, c'est le vœu commun France Urbaine, je suis amendé par le... Amendé en partie, c'est bon pour tout le monde, contre ? Abstention ? Unanimité, je vous remercie. »

Vœu relatif à la contribution exigée des collectivités dans le cadre du PLF 2026

Vu le projet de loi de finances pour 2026, n° 1906, déposé le mardi 14 octobre 2025 à l'Assemblée nationale en vue de

son examen parlementaire, et notamment ses articles 31, 32, 33, 34, 74 et 76 ;

Considérant que le volume de réduction des recettes et de charges nouvelles imposées aux collectivités locales pour contrebalancer les pertes de recettes de l'Etat découlant de la multiplication des exonérations fiscales accordées par le Gouvernement aux plus riches et aux plus grandes entreprises est d'une ampleur sans précédent et s'avère totalement disproportionné par son montant de plus 6 milliards d'euros.

Considérant que ce montant n'est ni représentatif du poids de la dette locale dans la dette publique globale, ni encore moins de la part que représentent les collectivités dans le besoin de financement des administrations publiques ;

Considérant que, pour Montreuil, cette contribution représentera un de 3,8 millions d'euros, équivalente à 1,5% des recettes de fonctionnement de la collectivité ou encore à 60% de son épargne nette ;

Considérant que les mesures du projet de loi de finances pour 2026 ont été arrêtées sans concertation et sans que soit évalué l'impact sur les budgets locaux des dispositions de la loi de finances initiale pour 2025, déjà très pénalisante pour les grandes collectivités urbaines et leurs groupements ;

Considérant que la concentration des ponctions financières susceptibles d'être opérées sur le budget de Montreuil n'a pour principal fondement qu'une présomption arbitraire de richesse liée à notre poids démographique, alors même que les grandes agglomérations rassemblent les deux-tiers des Français en situation de pauvreté et concourent à près de la moitié des investissements publics civils du pays ;

Considérant qu'il est inadmissible que l'Etat ne tienne pas ses engagements et programme la rupture unilatérale des règles de compensations dynamique, qu'il a lui-même instaurées, lorsqu'il a décidé de supprimer la taxe professionnelle, puis de supprimer l'impôt sur les spectacles, puis de supprimer la taxe d'habitation sur les résidences principales, puis de réduire de moitié la valeur locative des locaux industriels, puis de supprimer la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) en tant qu'impôt local ;

Considérant que plusieurs dispositions sont pleinement contradictoires avec la nécessaire réindustrialisation du pays, tout particulièrement les articles :

- 31 (amputation de la compensation allouée depuis 2021 suite à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels et, d'autre part, réduction de la dotation de compensation de la taxe professionnelle) ;
- et 33 (écrêtement définitif de la fraction de TVA allouée aux collectivités en compensation de la taxe d'habitation et de la CVAE, et plafonnement du Fonds national d'attractivité économique des entreprises) ;

Considérant que les mesures du projet de loi de finances impactant les budgets locaux dont son article 76 (Dispositif de Lissage Conjoncturel des Ressources des Collectivités) auront inéluctablement comme conséquence :

- une hausse du recours à l'emprunt, à rebours de l'ambition affichée par le Gouvernement ;
- un affaiblissement du tissu d'entreprises qui vivent de la commande publique ;
- une fragilisation des services publics développés pour répondre aux besoins collectifs des habitants de notre territoire ;
- une réduction des dépenses sociales pourtant indispensables à la cohésion nationale ;
- une impossibilité de poursuivre notre niveau d'engagement en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique, alors même qu'une accélération des investissements s'impose pour y faire face ;

Considérant que les mesures du PLF 2026 menacent directement les services publics de proximité, piliers de la cohésion sociale et de l'égalité républicaine à Montreuil.

Considérant que ces coupes budgétaires, en fragilisant les agents territoriaux (enseignants, auxiliaires de puériculture, infirmières, travailleurs sociaux), aggravent les conditions de travail et remettent en cause la qualité du service public

Considérant que la municipalité dénonce une logique comptable qui sacrifie l'intérêt général sur l'autel de l'austérité, et réaffirment leur attachement à :

- un service public universel, garanti par des financements pérennes et des effectifs stables ;
- une fiscalité locale progressiste, permettant de taxer les grandes fortunes et les multinationales pour financer les besoins sociaux ;
-

Après en avoir délibéré et procède au vote

LE CONSEIL MUNICIPAL

- S'oppose aux dispositions conduisant aux ponctions sur les budgets locaux telles qu'elles figurent dans le projet de loi de finances 2026 ;
- Exprime son soutien aux amendements parlementaires visant à recalibrer le niveau de contribution exigé des collectivités ;
- Demande solennellement au Gouvernement qu'il donne un avis favorable aux initiatives parlementaires visant tant à réduire qu'à mieux répartir la participation des collectivités au redressement des finances publiques globales.

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Le vivant, euh, priorité nationale, vous souhaitez une présentation succincte Madame Dehay ? Ou non ? On peut le considérer présenté, je mets au vote, contre ? Abstention ? Unanimité, je vous remercie. »

Pour : 49

Absents : 6

Vœu relatif au fait que le vivant doit être une priorité nationale.

L'activité humaine détériore de jour en jour la situation écologique de la planète. Les alertes quotidiennes des experts et des institutions internationales, ainsi que les catastrophes climatiques qui se succèdent en sont la preuve.

Montreuil est une ville du vivre ensemble. Plusieurs initiatives municipales et locales visent à prendre en compte les animaux et les végétaux de manière respectueuse et efficace dans le développement de la ville : par exemple, le plaidoyer pour l'animal, mis en place depuis 2021, lie valeurs sociales, environnementales et bien-être animal. Le respect de la condition animale est devenu un sujet à part entière devant s'inscrire en transversalité dans toutes nos politiques publiques.

Les décisions politiques nationales ne sont pas à la hauteur de ces enjeux de respect et de cohabitation nécessaires au bien vivre ensemble. Il est temps de faire évoluer nos lois. Les animaux sont des êtres sentients, dont l'exploitation ou la maltraitance ne peuvent plus être tolérées et doivent être condamnées. Par ailleurs, les animaux de compagnie ne doivent pas devenir un luxe que seuls les plus aisés pourraient s'accorder. Il faut que l'Etat garantisse que ces dérives d'exploitation du vivant par l'Homme ne puissent pas se produire.

- Considérant que les actes de cruauté sur les animaux traduisent un grave manque d'humanité et rappellent qu'il n'existe qu'une frontière mince entre la violence commise à l'encontre des animaux et celle dirigée contre les êtres humains ;
- Considérant la difficulté des associations locales de protection animale (notamment des chats et de la faune sauvage), souvent saturées, dépourvues de structures adaptées, de moyens financiers suffisants et de reconnaissance professionnelle pour assurer la gestion et pallier les défaillances des propriétaires d'animaux comme de l'État ; considérant également le potentiel de création d'emplois de proximité favorisant le lien social et affectif entre les protecteurs et les animaux, et contribuant à une coexistence harmonieuse entre humains et animaux ;
- Considérant le nombre alarmant de mise à mort des surnuméraires en fourrière ;
- Considérant que le rachat de la majorité des cliniques vétérinaires françaises par des multinationales de l'agroalimentaire, des fonds de pension ou des consortiums a entraîné une financiarisation de l'activité, dans une logique de profit responsable d'une hausse excessive des tarifs de consultation et de traitement, et que ces structures refusent par ailleurs d'accorder des tarifs préférentiels aux associations locales de protection animale ou aux personnes en difficulté financière ;
- Considérant les méthodes d'élevage et de pisciculture industrielles et intensives, les souffrances horribles des animaux durant toute leur vie pour finir dans d'atroces souffrances lors de leur mise à mort, ainsi que la pollution engendrée par ces activités et due à l'accumulation anormale des déjections et de leurs composants organiques nocifs dans l'environnement ;
- Considérant les souffrances physiques et psychologiques subies par les agents d'abattoir et par de nombreux agriculteurs rendus dépendants du système intensif ;
- Considérant la répression injuste qui s'abat bien souvent sur les ONG et les lanceurs d'alerte dénonçant les exactions perpétrées dans les élevages et les abattoirs ;

Nous demandons au gouvernement de :

- Garantir la liberté d'expression des lanceurs d'alerte et prendre en compte leurs enquêtes pour améliorer la situation dénoncée ;
- Interdire l'élevage intensif et industriel qui contraint les animaux à vivre toute leur vie en cage et/ou sans accès au plein-air, ainsi qu'interdire la pisciculture intensive, avec une alerte particulière sur les élevages industriels de saumon qui veulent s'installer sur les cours d'eau ou bords de mer ;

- Faire respecter l'interdiction du broyage des poussins mâles, et interdire les mutilations des animaux ;
- Etablir un permis de détention pour les animaux de compagnie, acquis d'office mais dans lequel seraient notifiés les actes de malveillance ou de cruauté effectués par la personne propriétaire de l'animal ; autoriser l'accompagnement des animaux avec leurs maîtres "sans domicile fixe" dans les centres d'hébergement ;
- Encourager l'agriculture bio et les alternatives aux produits d'origine animale ;
- Promulguer une loi responsabilisant les propriétaires d'animaux à la question de la stérilisation et donner aux municipalités et associations les moyens pour stériliser les chats errants ;
- Protéger les espèces sauvages et renforcer les textes préservant les espèces en danger ; interdire définitivement la chasse à courre et les chasses présidentielles ; instaurer des jours sans chasse les week-ends, les jours fériés et durant les vacances scolaires.

Quand nous changeons de regard sur les animaux, nous accueillons l'altérité, c'est-à-dire la reconnaissance de l'autre dans sa différence. Développer l'empathie pour les animaux, c'est aussi élargir notre champ de ressenti et de respect entre les êtres humains.

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Peut-on faire la même chose pour le vœu, euh, Mehdi Ben Barka ? Pour les demandes, on m'indique que oui. Merci beaucoup. Je mets aux voix contre ? Abstention ? Unanimité. Merci beaucoup. »

Pour : 49

Absents : 6

Vœu relatif au fait que la France doit rendre justice à Mehdi Ben Barka.

Mehdi Ben Barka, homme politique et figure emblématique du nationalisme marocain, de l'anticolonialisme et de la solidarité internationale, a joué un rôle de première place dans la lutte pour la fin du protectorat français au Maroc. Principal opposant au roi Hassan II, il fut enlevé le 29 octobre 1965 à Paris, devant la brasserie Lipp, alors qu'il s'apprêtait à rencontrer le Général de Gaulle.

La responsabilité du régime marocain et le rôle de la France dans la disparition du principal dirigeant de l'opposition marocaine est aujourd'hui une certitude. A l'heure où le Maroc s'apprête à devenir le premier partenaire de la République en Afrique du Nord, à l'heure où un mouvement social met à l'épreuve l'intégrité du régime marocain et où une crise démocratique en France met à mal les relations de confiance entre les citoyens et leur État : les deux pays gagneraient à agir en responsabilité.

En 2025, soixante années après les faits, l'information judiciaire consacrée à la disparition de Mehdi Ben Barka, l'un des architectes de la Conférence Tricontinentale, est toujours en cours au Tribunal judiciaire de Paris. Le corps de Mehdi Ben Barka n'a jamais été retrouvé, et la manifestation de la vérité continue de se heurter au secret défense et aux raisons d'État française et marocaine. Sa famille, son fils Bachir Ben Barka et leurs avocats, aux côtés des forces politiques progressistes et des associations des droits Humains se battent pour que la lumière soit enfin faite sur cette affaire, exigeant vérité, transparence et justice, valeurs fondamentales sans lesquelles notre République ne peut être vouée qu'à l'arbitraire et notre monde à la barbarie.

La ville de Montreuil réaffirme son attachement aux valeurs de justice, de vérité et de solidarité entre les peuples. Forte de l'histoire et de l'engagement de sa communauté marocaine, présente sur son territoire depuis les années 1960, Montreuil tient à honorer la mémoire de Mehdi Ben Barka, symbole du combat pour l'indépendance, la liberté et la dignité des peuples. Fidèle à sa tradition d'accueil et de coopération avec le Maroc, la ville s'associe à toutes les initiatives visant à faire vivre la mémoire de cette figure majeure du tiers-mondisme et à promouvoir les valeurs de dialogue et de fraternité qu'il incarnait.

- Considérant l'enlèvement d'un homme politique marocain en France le 29 octobre 1965 dans des circonstances qui n'ont jamais été élucidées ;
- Considérant que de nombreuses zones d'ombre existent autour de la disparition d'une figure emblématique de l'anticolonialisme, du progressisme et de la solidarité internationale, aussi bien au Maroc - où il a mené une lutte sans merci contre le protectorat français et les dérives dictatoriales du régime, qu'en France - où il s'est exilé avant de devenir l'un des acteurs du tiers-mondisme et du panafricanisme ;
- Considérant que la vérité dans cette affaire est empêchée par le secret défense, induisant que l'accès à certaines informations entraînerait une vulnérabilité pour la défense nationale, ce qui n'est, au demeurant, nullement le cas, les services secrets français étant impliqués à toutes les étapes du crime par la présence d'un « honorable correspondant » ;
- Considérant que la France et le Maroc ont récemment constitué un « partenariat d'exception renforcé » entre les deux pays, afin de développer et de consolider leurs relations culturelles, économiques, scientifiques, écologiques... (entre d'autres secteurs) ;
- Considérant que 60 ans après les faits, la famille de Mehdi Ben Barka, ses avocats, des associations de défense des droits humains, des militants et des organisations politiques revendiquent encore le droit à la vérité sur ce qui est advenu de lui et que la justice soit rendue ;

- Considérant que cette affaire pourrait constituer un crime d'État, en contradiction avec les valeurs de justice et de transparence de notre démocratie, en violation de tous les principes qui fondent l'État de droit ;

La ville de Montreuil demande à l'État français :

- La déclassification et la levée du secret défense sur les archives de l'affaire Ben Barka ;
- La levée de la dissimulation tant des conditions dans lesquelles Mehdi Ben Barka a été enlevé, que de l'identité des responsables et de toute personne impliquée dans son enlèvement le 29 octobre 1965 et sa disparition ;
- La coopération judiciaire effective du Maroc, afin de révéler tous les tenants et les aboutissants de cette affaire ;
- La reconnaissance officielle de la disparition de Mehdi Ben Barka, il y a 60 ans, du fait d'un crime d'État ;
- Qu'un hommage digne de son importance historique en tant que militant anticolonialiste, progressiste et internationaliste lui soit rendu.

Unanimité

Pour : 49

Absents : 6

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS D'ATTRIBUTION

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Question sur les décisions du maire. Vous avez eu connaissance de la liste des décisions que j'ai prises depuis le dernier conseil municipal dans le cadre des délégations que vous m'avez attribué. Monsieur Serne a adressé les questions suivantes sur la décision du maire, sur la décision 601, peut-on avoir l'avis des domaines ? Vous pouvez expliquer pourquoi les 612, 622 concernant les marchés ne sont pas transmises en préfecture, ne sont pas toutes signées par l'attributaire, voire pour certaines le comportement... Ah, je ne suis pas obligé de les lire, pardon. Donc... Donc, le mail du 1er décembre 23h55 de Pierre Serne a bien été reçu, il sera annexé au compte rendu, ainsi que l'ensemble des réponses qui ont été communiquées en amont de la séance du conseil, et qui seront jointes au procès-verbal de la séance. »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Je vais pas être long parce qu'effectivement, si désormais les réponses sont annexées au PV, c'est quand même un progrès. Juste, attirer l'attention sur deux choses, il y a vraiment beaucoup de marchés qui sont tout simplement juste prolongés. Maintenant, à chaque conseil municipal, on a un paquet de marchés prolongés par décision du maire, avec des avenants d'un an, etc... Franchement, c'est très limite et ce serait bien quand même qu'on retrouve un fonctionnement et un rythme un peu plus normal en fait dans les procédures de marché parce qu'à chaque fois on nous dit on n'a pas assez anticipé pour repasser un appel d'offre mais bon, enfin, c'est des marchés c'est des accords-cadres de 4 ans a priori on sait quand ça se termine et on a un peu le temps pour anticiper et l'autre point c'est que il y a donc la dernière décision qui date d'il y a une semaine ou à peu près qui est donc des transferts de crédit de ligne à ligne comme la M57 permet de le faire dans la limite de 7,5% du montant des sections. Alors, théoriquement, le maire devrait en rendre compte, là, pour le coup, au conseil municipal qui suit, en expliquant ce qui s'est passé dans ces lignes. Il y a quand même 2 millions d'euros supplémentaires qui sont mis sur la Croix de Chavaux, donc ça veut dire que les travaux ont quand même... enfin ça a monté un peu, ça a pas monté de 2 millions parce que je crois que on était à... c'était... il fallait 7 et qu'on est passé à 8, et il y a quand même donc un peu de surcoût, et il y a des annulations, alors j'ai compris qu'il y avait des annulations de crédit qui pouvaient permettre du coup d'abonder l'investissement parce que c'était des lignes de réserve si on peut dire, mais je suis un peu étonné quand même que dans ces réserves où on va piocher, il y ait une ligne espace vert et une ligne, humm... un nettoyage de voirie. Je me demande comment on a du budget à rendre sur ces deux thèmes-là en investissement et je trouve un peu dommage qu'on n'ait pas dépensé ça sur le nettoyage de voirie et les espaces verts, je pense qu'il y avait forcément matière à trouver des choses à faire. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci, merci, et comme il a déjà été répondu, et indiqué, il sera évidemment répondu à l'ensemble par écrit avec l'annexe au compte rendu. »

Le conseil municipal prend acte des décisions ci-dessous dont le maire lui rend compte et qui ont été prises dans le cadre de ses délégations d'attribution depuis la dernière séance.

N°	SERVICE	OBJET	DATE
DEC2025_521	Santé	Approbation de la convention relative à la participation financière de l'agence régionale de santé (ARS) Île-de-France au financement des actions de santé du Service communal d'hygiène et de santé - Développement de la prévention et du dépistage du saturnisme infantile	25/07/2025
DEC2025_522	Santé	Approbation de la convention entre la ville de Montreuil et l'agence régionale de santé (ARS) relative à l'attribution d'une subvention pour le projet Pass Ambulatoire	11/09/2025
DEC2025_523	SACOP	Modification N°2 au marché N°2021S02873 - Prestation de protection des personnes, de sécurité événementielle, de surveillance et de gardiennage et levée de doute. Lot 1 : Protection des personnes et sécurité événementielle	15/09/2025
DEC2025_524	SACOP	Modification N°2 au marché N°2021S04085 - Prestation de protection des personnes, de sécurité événementielle, de surveillance et de gardiennage et levée de doute. Lot 2 : Surveillance et gardiennage ponctuel des ensembles immobiliers, des sites de la Ville, de chantiers et levées de doute	15/09/2025
DEC2025_525	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 27 mars 2025 - Concession n°81622	12/07/2025
DEC2025_526	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 26 novembre 2024 - Concession n°81623	12/07/2025
DEC2025_527	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 20 juin 2025 - Concession n°81624	12/07/2025
DEC2025_528	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 9 août 2024 - Concession n°81625	12/07/2025
DEC2025_529	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 15 mars 2025 - Concession n°81626	15/07/2025
DEC2025_530	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 9 octobre 2025 - Concession n°81627	16/07/2025
DEC2025_531	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 30 novembre 2024 - Concession n°81628	18/07/2025
DEC2025_532	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 28 août 2023 - Concession n°81629	18/07/2025
DEC2025_533	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 4 juin 2025 - Concession n°81630	21/07/2025
DEC2025_534	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 22 juillet 2023 - Concession n°81631	21/07/2025
DEC2025_535	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 22 juillet 2025 - Concession n°81632	22/07/2025
DEC2025_536	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 18 juillet 2020 - Concession n°81633	23/07/2025
DEC2025_537	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 22 février 2022 - Concession n°81634	24/07/2025
DEC2025_538	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 28 juillet 2025 - Concession n°81635	25/08/2025
DEC2025_539	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 28 septembre 2024 - Concession n°81636	25/08/2025
DEC2025_540	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 21 novembre 2024 - Concession n°81637	25/08/2025
DEC2025_541	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 12 août 2023 - Concession n°81638	25/08/2025
DEC2025_542	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 24 mai 2024 - Concession n°81639	26/08/2025
DEC2025_543	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 11 mars 2025 - Concession n°81640	26/08/2025
DEC2025_544	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 19 juillet 2025 - Concession n°81641	26/08/2025
DEC2025_545	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 17 février 2023 - Concession n°81642	26/08/2025
DEC2025_546	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 31 mai 2025 - Concession n°81643	26/08/2025
DEC2025_547	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 13 juillet 2025 - Concession n°81644	26/08/2025

DEC2025_548	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 5 août 2025 - Concession n°81645	27/08/2025
DEC2025_549	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 5 août 2025 - Concession n°81646	27/08/2025
DEC2025_550	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 7 janvier 2024 - Concession n°81647	27/08/2025
DEC2025_551	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 25 septembre 2024 - Concession n°81648	27/08/2025
DEC2025_552	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 8 août 2025 - Concession n°81649	27/08/2025
DEC2025_553	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 4 septembre 2027 - Concession n°81650	27/08/2025
DEC2025_554	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 21 mai 2022 - Concession n°81651	27/08/2025
DEC2025_555	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 6 juin 2023 - Concession n°81652	28/08/2025
DEC2025_556	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 12 août 2025 - Concession n°81653	28/08/2025
DEC2025_557	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 20 octobre 2026 - Concession n°81654	28/08/2025
DEC2025_558	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 11 août 2025 - Concession n°81655	28/08/2025
DEC2025_559	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 27 mai 2023 - Concession n°81656	28/08/2025
DEC2025_560	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 15 mai 2025 - Concession n°81657	28/08/2025
DEC2025_561	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 3 mars 2025 - Concession n°81658	28/08/2025
DEC2025_562	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 14 décembre 2022 - Concession n°81659	28/08/2025
DEC2025_563	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 26 juillet 2025 - Concession n°81660	28/08/2025
DEC2025_564	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 6 mai 2024 - Concession n°81661	28/08/2025
DEC2025_565	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 19 août 2025 - Concession n°81662	28/08/2025
DEC2025_566	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 1er juin 2025 - Concession n°81663	28/08/2025
DEC2025_567	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 7 juillet 2025 - Concession n°81664	26/08/2025
DEC2025_568	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 9 janvier 2025 - Concession n°81665	26/08/2025
DEC2025_569	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 16 août 2023 - Concession n°81666	26/08/2025
DEC2025_570	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 19 août 2025 - Concession n°81667	26/08/2025
DEC2025_571	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 18 juillet 2023 - Concession n°81668	26/08/2025
DEC2025_572	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 2 octobre 2029 - Concession n°81669	26/08/2025
DEC2025_573	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 22 août 2025 - Concession n°81670	26/08/2025
DEC2025_574	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 22 août 2025 - Concession n°81671	26/08/2025
DEC2025_575	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 22 août 2025 - Concession n°81672	28/08/2025
DEC2025_576	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 25 août 2025 - Concession n°81673	26/08/2025
DEC2025_577	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 31 décembre 2023 - Concession n°81674	30/08/2025
DEC2025_578	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 26 août 2025 - Concession n°81675	30/08/2025
DEC2025_579	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 9 novembre 2023 - Concession n°81676	26/08/2025
DEC2025_580	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 29 août 2025 - Concession n°81677	29/08/2025

DEC2025_581	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 29 août 2025 - Concession n°81678	29/08/2025
DEC2025_582	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 29 août 2025 - Concession n°81679	29/08/2025
DEC2025_583	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 13 février 2025 - Concession n°81680	31/08/2025
DEC2025_584	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 15 novembre 2023- Concession n°81681	31/08/2025
DEC2025_585	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 2 août 2028 - Concession n°81682	02/09/2025
DEC2025_586	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 11 septembre 2023 - Concession n°81683	03/09/2025
DEC2025_587	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 31 mai 2025 - Concession n°81684	03/09/2025
DEC2025_588	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 2 septembre 2025 - Concession n°81685	04/09/2025
DEC2025_589	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 26 juillet 2022 - Concession n°81686	04/09/2025
DEC2025_590	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 2 octobre 2022 - Concession n°81687	05/09/2025
DEC2025_591	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 28 avril 2023 - Concession n°81688	05/09/2025
DEC2025_592	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 8 septembre 2025 - Concession n°81689	08/09/2025
DEC2025_593	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 10 juillet 2025 - Concession n°81690	10/09/2025
DEC2025_594	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 6 mars 2019 - Concession n°81691	11/09/2025
DEC2025_595	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 13 février 2025 - Concession n°81692	12/09/2025
DEC2025_596	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 24 août 2025 - Concession n°81693	12/09/2025
DEC2025_597	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 15 septembre 2025 - Concession n°81694	15/09/2025
DEC2025_598	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 15 septembre 2025 - Concession n°81695	15/09/2025
DEC2025_599	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 10 avril 2024 - Concession n°81696	12/09/2025
DEC2025_600	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 21 juillet 2025 - Concession n°81697	13/09/2025
DEC2025_601	Immobilier	Exercice du droit de préemption urbain renforcé Immeuble sis 50 rue de Paris 93100 Montreuil Cadastré : AR 107	23/09/2025
DEC2025_602	Immobilier	Acceptation de la convention consentie par la Ville de Montreuil à Madame Sahra TALEB-MAZOUZI pour la mise à disposition d'un terrain sis 29 rue de la montagne pierreuse à Montreuil	05/09/2025
DEC2025_603	Immobilier	Acceptation de la convention consentie par la Ville de Montreuil à Monsieur Mohammed HADIBI pour la mise à disposition d'un terrain sis 29 rue de la montagne pierreuse à Montreuil	22/09/2025
DEC2025_604	Santé	Approbation de la convention entre la ville de Montreuil et l'agence nationale pour la cohésion des territoires (ANCT) relative à l'attribution de subventions pour la réalisation du projet porté par le service santé publique et handicap (Direction de la santé) de la ville de Montreuil au titre de la programmation contrat de ville 2025	16/06/2025
DEC2025_605	SACOP	Marché N°2025S909422 - Maîtrise d'œuvre pour la restructuration de l'école élémentaire Anatole France	09/09/2025
DEC2025_606	Secrétariat général	Renouvellement de l'adhésion à l'association France Urbaine	30/09/2025
DEC2025_607	Santé	Approbation de la convention relative à la participation financière de l'agence régionale de santé (ARS) Ile-de-France au financement des actions de santé du Service Santé publique et handicap - Open dialogue	15/09/2025
DEC2025_608	Petite enfance	Approbation de la convention 25-072 entre la ville de Montreuil et la caisse d'allocations familiales (caf) de la Seine-Saint-Denis relative à l'attribution d'une subvention, pour les travaux de réparation du monte PMR de la crèche Mandela Lessing	12/09/2025
DEC2025_609	Petite enfance	Approbation de la convention 25-070 entre la ville de Montreuil et la	12/09/2025

		caisse d'allocations familiales (caf) de la Seine-Saint-Denis relative à l'attribution d'une subvention, pour les travaux de rénovation et de la mise aux normes de la salle de change de la crèche Lounes Matoub.	
DEC2025_610	Petite enfance	Approbation de la convention 25-071 entre la ville de Montreuil et la caisse d'allocations familiales (caf) de la Seine-Saint-Denis relative à l'attribution d'une subvention, pour les travaux de réfection d'une section (suite remontée d'humidité et moisissures) de la crèche Emmi Pikler.	12/09/2025
DEC2025_611	Petite enfance	Approbation de la convention 25-069 entre la ville de Montreuil et la caisse d'allocations familiales (caf) de la Seine-Saint-Denis relative à l'attribution d'une subvention, pour les travaux de mise aux normes et de sécurisation du système de sécurité incendie de la crèche « Ou tu crèches »	12/09/2025
DEC2025_612	SACOP	Marché N°2025F10136 Location d'autocars et de minibus sans chauffeur, Location d'autocars avec chauffeurs pour le transport occasionnel de personnes Lot N°1 Location d'autocars sans chauffeur	30/09/2025
DEC2025_613	SACOP	Marché N°2025F10297 Location d'autocars et de minibus sans chauffeur, Location d'autocars avec chauffeurs pour le transport occasionnel de personnes Lot N°4 Location minibus sans chauffeur	30/09/2025
DEC2025_614	SACOP	Marché N°2025S10144Fourniture, livraison et gestion des titres restaurant au bénéfice des agents de la ville de Montreuil et de son CCAS	30/09/2025
DEC2025_615	Immobilier	Acceptation de la convention consentie par la Ville de Montreuil à Monsieur José Fernandes RODRIGUEZ pour la mise à disposition d'un terrain sis 29 rue de la Montagne Pierreuse à Montreuil.	03/10/2025
DEC2025_616	SACOP	Marché N°2025S09880 Lot N°1 Séjours activités nautiques pour les 11-14 ans de la ville de Montreuil	02/10/2025
DEC2025_617	SACOP	Marché N°2025S09882 Lot N°2 Séjours linguistique, culturel et multi-activités loisirs pour les 11-14 ans de la ville de Montreuil	02/10/2025
DEC2025_618	SACOP	Marché N°2025S09883 Lot N° 3 : Séjour itinérant pour les 15-17 ans	02/10/2025
DEC2025_619	SACOP	Marché N°2025S09884 Lot N° 4 : Séjour littoral et initiation aux activités nautiques pour les 11-14 ans	02/10/2025
DEC2025_620	SACOP	Marché N°2025S09885 Lot N° 5 : Séjour littoral et initiation à la plongée pour les 15-17 ans	02/10/2025
DEC2025_621	SACOP	Marché N°2025S09886 Lot N° 6 : Séjour culture et patrimoine en Europe et à l'étranger pour les 15-17 ans	02/10/2025
DEC2025_622	SACOP	Marché N°2025S09886 Lot N° 7 : Séjour ski pour les 15-17 ans	02/10/2025
DEC2025_623	Secrétariat général	Attribution d'un mandat spécial à Monsieur Olivier CHARLES, conseiller municipal délégué aux sports, dans le cadre de la cérémonie nationale de remise des labels du Conseil National des Villes Actives et Sportives (CNVAS)	10/10/2025
DEC2025_624	Secrétariat général	Renouvellement de l'adhésion à l'Association des Maires de France (AMF) et à l'Association des Maires de Seine-Saint-Denis (AMF93)	10/10/2025
DEC2025_625	Immobilier	Acceptation de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public consentie par la Ville de Montreuil à la SCI KADIMMO pour la mise à disposition d'un terrain d'environ 12 m2 au sein de la parcelle sise 66 rue Edouard Branly cadastrée I n°46	03/10/2025
DEC2025_627	SACOP	Modification N°3 au marché N°2021T05522 Confortation et restauration de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul LOT 3 : Charpente	07/10/2025
DEC2025_628	Immobilier	Acceptation de la convention consentie par la Ville de Montreuil à Monsieur Wieslaw Tadeusz GODEK et Madame Agnieszka Reneta STARON pour la mise à disposition d'un logement sis 10 rue de la Capsulerie 93100 MONTREUIL.	05/09/2025
DEC2025_629	SACOP	Acte modificatif n°2 au marché N°2020F05804 : Lot n°1 : Achat de cartes carburants	08/10/2025
DEC2025_630	SACOP	Acte modificatif n°2 au marché N02020F05843 : Lot n°2 : Fournitures d'huiles et de lubrifiants	08/10/2025
DEC2025_631	Espace public	Renouvellement de l'adhésion annuelle à l'Association Réseau Vélo et Marche	13/10/2025
DEC2025_632	Service juridique	Décision d'ester en justice – Défense dans l'affaire n° 2305118 devant le tribunal administratif de Montreuil	21/10/2025
DEC2025_633	Service juridique	Décision d'ester en justice – Défense dans l'affaire n° 24PA04993 devant la cour administrative d'appel de Paris	21/10/2025
DEC2025_634	SACOP	Modification N°1 au marché N°2021F07605 - Fourniture et livraison de vêtements de travail et équipements de protection individuelle - LOT N° 1 vêtements de travail et équipements de protection individuelle	20/10/2025
DEC2025_635	SACOP	Modification N°1 au marché N°2021F07605 - Fourniture et livraison de	20/10/2025

		vêtements de travail et équipements de protection individuelle - LOT N° 2 protection des pieds	
DEC2025_636	SACOP	Modification N°1 au marché N°2021F07605 - Fourniture et livraison de vêtements de travail et équipements de protection individuelle - LOT N° 4 uniformes et accessoires	20/10/2025
DEC2025_637	Sports	Convention de mise à disposition d'équipement sportif municipal - Centre sportif Arthur Ashe au profit de l'Association Sportive de Tennis de Montreuil (ASTM)	17/09/2025
DEC2025_638	Culture	Demande de subvention auprès de la Région Ile-de- France au titre du dispositif « Aide à la restauration des objets mobiliers protégés au titre des monuments historiques »	21/10/2015
DEC2025_639	Petite enfance	Signature de la convention temporaire d'occupation du domaine public avec l'association LES LOUPIOTES, et relative au prêt d'une salle un samedi matin par mois au sein de la Crèche municipale Lounès MATOUB pour l'année 2025-2026	22/09/2025
DEC2025_640	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 16 septembre 2025 - Concession n°81698	16/09/2025
DEC2025_641	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 30 janvier 2022 - Concession n°81699	17/09/2025
DEC2025_642	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 29 octobre 2023 - Concession n°81700	17/09/2025
DEC2025_643	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 13 septembre 2025 - Concession n°81701	17/09/2025
DEC2025_644	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 18 septembre 2025 - Concession n°81702	18/09/2025
DEC2025_645	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 21 novembre 2020 - Concession n°81703	18/09/2025
DEC2025_646	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 8 décembre 2027 - Concession n°81704	18/09/2025
DEC2025_647	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 3 juillet 2028 - Concession n°81705	18/09/2025
DEC2025_648	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 31 décembre 2024 - Concession n°81706	22/09/2025
DEC2025_649	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 6 juillet 2029 - Concession n°81707	20/09/2025
DEC2025_650	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 14 août 2030 - Concession n°81708	20/09/2025
DEC2025_651	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 22 septembre 2025 - Concession n°81709	22/09/2025
DEC2025_652	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 11 juillet 2022 - Concession n°81710	23/09/2025
DEC2025_653	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 5 juin 2017 - Concession n°81711	23/09/2025
DEC2025_654	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 6 septembre 2025 - Concession n°81712	23/09/2025
DEC2025_655	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 6 décembre 2024 - Concession n°81713	23/09/2025
DEC2025_656	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 25 septembre 2025 - Concession n°81714	25/09/2025
DEC2025_657	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 25 septembre 2025 - Concession n°81715	25/09/2025
DEC2025_658	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 26 septembre 2025 - Concession n°81716	26/09/2025
DEC2025_659	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 15 septembre 2025 - Concession n°81717	25/09/2025
DEC2025_660	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 29 septembre 2025 - Concession n°81718	29/09/2025
DEC2025_661	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 5 juin 2023 - Concession n°81719	27/09/2025
DEC2025_662	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 15 mars 2025 - Concession n°81720	27/09/2025
DEC2025_663	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 28 janvier 2020 - Concession n°81721	27/09/2025
DEC2025_664	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 29 juin 2025 - Concession n°81722	27/09/2025
DEC2025_665	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 30 septembre 2025 -	30/09/2025

		Concession n°81723	
DEC2025_666	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 25 mai 2022 - Concession n°81724	28/09/2025
DEC2025_667	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 27 mars 2020 - Concession n°81725	30/09/2025
DEC2025_668	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 13 octobre 2022 - Concession n°81726	30/09/2025
DEC2025_669	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 2 août 2024 - Concession n°81727	30/09/2025
DEC2025_670	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 29 septembre 2025 - Concession n°81728	30/09/2025
DEC2025_671	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 3 octobre 2025 - Concession n°81729	03/10/2025
DEC2025_672	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 3 octobre 2025 - Concession n°81730	03/10/2025
DEC2025_673	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 15 septembre 2025 - Concession n°81731	06/10/2025
DEC2025_674	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 5 octobre 2025 - Concession n°81732	06/10/2025
DEC2025_675	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 17 avril 2019 - Concession n°81733	07/10/2025
DEC2025_676	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 11 mai 2019 - Concession n°81734	07/10/2025
DEC2025_677	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 29 juin 2024 - Concession n°81735	07/10/2025
DEC2025_678	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 19 janvier 2022 - Concession n°81736	07/10/2025
DEC2025_679	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 3 mai 2022 - Concession n°81737	07/10/2025
DEC2025_680	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 30 décembre 2023 - Concession n°81738	09/10/2025
DEC2025_681	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 1er avril 2030 - Concession n°81739	09/10/2025
DEC2025_682	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 14 décembre 2021 - Concession n°81740	09/10/2025
DEC2025_683	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 10 août 2025 - Concession n°81741	10/10/2025
DEC2025_684	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 24 mars 2017 - Concession n°81742	10/10/2025
DEC2025_685	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 6 janvier 2025 - Concession n°81743	11/10/2025
DEC2025_686	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 18 janvier 2023 - Concession n°81744	11/10/2025
DEC2025_687	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 14 octobre 2025 - Concession n°81745	14/10/2025
DEC2025_688	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 12 février 2025 - Concession n°81746	12/10/2025
DEC2025_689	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 12 octobre 2023 - Concession n°81747	13/10/2025
DEC2025_690	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 24 mars 2013 - Concession n°81748	13/10/2025
DEC2025_691	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 11 décembre 2019 - Concession n°81749	14/10/2025
DEC2025_692	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 19 décembre 2019 - Concession n°81750	15/10/2025
DEC2025_693	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 16 octobre 2025 - Concession n°81751	16/10/2025
DEC2025_694	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 17 octobre 2025 - Concession n°81752	17/10/2025
DEC2025_695	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 17 octobre 2025 - Concession n°81753	17/10/2025
DEC2025_696	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 2 janvier 2024 - Concession n°81754	16/10/2025
DEC2025_697	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 22 septembre 2024 - Concession n°81755	16/10/2025

DEC2025_698	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 24 mars 2025 - Concession n°81756	17/10/2025
DEC2025_699	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 21 octobre 2025 - Concession n°81757	21/10/2025
DEC2025_700	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 21 octobre 2025 - Concession n°81758	21/10/2025
DEC2025_701	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 22 février 2024 - Concession n°81759	18/10/2025
DEC2025_702	Enfance	Approbation de l'avenant à la convention bipartite 2025-2028 entre la Ville de Montreuil et la Caisse d'Allocations Familiales (Caf) de la Seine-Saint-Denis relative à l'attribution d'une subvention bonus territoire convention territoire globale (CTG) au titre du temps extrascolaire en faveur des accueils de loisirs sans hébergement.	03/11/25
DEC2025_703	Enfance	Approbation de l'avenant à la convention bipartite 2025-2028 entre la Ville de Montreuil et la Caisse d'Allocations Familiales (Caf) de la Seine-Saint-Denis relative à l'attribution d'une subvention bonus territoire convention territoire globale (CTG) au titre du temps périscolaire en faveur des accueils de loisirs sans hébergement.	03/11/2025
DEC2025_704	SACOP	Marché N°2025S12492 Gestion quotidienne du site de transition de la rue Nungesser occupé par 21 familles Roms	14/11/2025
DEC2025_705	SACOP	Marché N°2025S12491 Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale pour la résorption d'un bidonville et le relogement de 22 familles roms rues Nungesser et Saint-Just de Montreuil	14/11/2025
DEC2025_706	Finances	Réalisation auprès de la Société Générale d'un prêt long terme d'un montant de 10.000.000 euros, destiné à financer le programme d'investissement 2025/2026 de la ville	27/10/2025
DEC2025_707	Education	Approbation de la convention entre la ville de Montreuil et La Région Île-de-France relative à l'attribution d'une subvention pour le projet « Zéro déchet et économie circulaire (investissement) ».	03/11/2025
DEC2025_708	Immobilier	Acceptation de la convention consentie par la Ville de Montreuil à Monsieur Dominique BOUSSAC pour la mise à disposition d'un terrain sis 29 rue de la montagne pierreuse à Montreuil	22/07/2025
DEC2025_709	Immobilier	Acceptation de la convention d'occupation précaire consentie par la Ville de Montreuil à Madame Angelica SABAS et Monsieur Tony JULIAN-ROSA pour un terrain sis 29 rue Saint Antoine à Montreuil (Seine-Saint-Denis)	21/07/2025
DEC2025_710	Immobilier	Acceptation de la convention consentie par la Ville de Montreuil à Monsieur Ardouane JRAOUI pour la mise à disposition d'un terrain sis 267 bis avenue Victor Hugo à Montreuil.	29/10/2025
DEC2025_711	Secrétariat général	Attribution d'un mandat spécial à Madame Nassera DEFINEL, dix-septième adjointe, déléguée à la vie des quartiers, aux antennes de quartier, à la médiation et à la démocratie locale, dans le cadre des 10èmes Rencontres Nationales des Budgets Participatifs	10/11/2025
DEC2025_712	Education	Approbation de la convention d'objectifs et de financement « publics et territoire » n° 25-005 entre la caisse d'allocations familiales de Seine-Saint-Denis et la ville de Montreuil relative au « pilotage du projet de territoire - chargé de coopération CTG »	10/11/2025
DEC2025_713	Petite enfance	Approbation et signature de la convention d'objectifs et de financement de prestation de service unique (PSU) n°25-003 entre la Ville de Montreuil et la Caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis pour le multi-accueil municipal « Sur le Toit »	21/10/2025
DEC2025_714	Petite enfance	Approbation et signature de l'avenant de la convention d'objectifs et de financement entre la Ville de Montreuil et la Caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis portant sur le bonus territoire CTG pour le lieu d'accueil enfants-parents (LAEP) Jacqueline de Chambrun	07/11/2025
DEC2025_715	Petite enfance	Approbation des trois conventions d'objectifs et de financement entre la Ville de Montreuil et la Caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis pour les relais petite enfance (RPE) Boissière, Pauline Kergomard et « Sur le Toit »	07/11/2025
DEC2025_716	Petite enfance	Approbation et signature des avenants des conventions d'objectifs et de financement entre la Ville de Montreuil et la Caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis relatives aux établissements municipaux d'accueil de jeunes enfants portant sur le bonus territoire CTG	07/11/2025
DEC2025_717	Garage	Réforme et aliénation des mobiliers communaux	27/10/2025
DEC2025_718	Finances	Budget 2025 - Virements de crédits entre chapitre N°1	24/11/2025

QUESTIONS ORALES

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Je passe aux questions orales. Comme d'habitude, il sera répondu par écrit. C'est Madame Yonis qui... Vous commencez ? Je vous en prie. »

Présentation des questions orales cosignées par Choukri Yonis et Pierre Serne par Madame Choukri YONIS – conseillère municipale MOVICO

Question 1 : Handicap.

Pouvez-vous nous indiquer quel est le nombre d'enfants en situation de handicap accueillis dans les structures d'accueil du jeune enfant dans notre ville et pouvez-vous nous indiquer par ailleurs quels sont les liens avec la PMI les concernant ?

S'agissant de l'accessibilité, un plan municipal avait été adopté en 2015 pour permettre sur 9 ans de rendre accessible un certain nombre d'équipements. Pouvez-vous nous indiquer quel est le bilan de ce plan ?

Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal par Danielle CREACHCADEC

Il a été recensé 157 enfants de moins de 5 ans en situation de handicap à Montreuil.

49 sont accueillis dans des structures Petite Enfance, municipales, associatives, privées ou chez des assistantes maternelles.

Au sein de la Direction Petite Enfance a été créé depuis 4 ans un poste de RAI (référénte accueil inclusif) qui fait le lien avec les différents partenaires concernés en fonction de la situation des enfants : PMI, UPP (unité pédopsychiatrique périnatale de Montreuil) unité infantile Ville Evrard et différents praticiens médicaux ou paramédicaux libéraux qui peuvent se déplacer dans les établissements si besoin.

Concernant le bilan de l'ADAP, il est en cours de finalisation. Il sera communiqué prochainement.

Question 2 : Travaux Ecole Joliot Curie.

Dans le cadre du renouvellement urbain du quartier la Noue Clos Français, la démolition/reconstruction de l'école Joliot Curie avait été annoncé dans un premier temps. Il semblerait que le projet ait évolué et, aujourd'hui, on parle plutôt de réhabilitation. Pouvez-vous nous expliquer ce changement et nous indiquer le calendrier prévisionnel de ces travaux ? La ville ne disposant plus d'école relais pour accueillir les enfants et les équipes enseignantes pendant les périodes de travaux, pouvez-vous nous indiquer ce qui est prévu pour les enfants et les équipes enseignantes pendant la durée des travaux ?

Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal par Gaylord LE CHEQUER

L'ANRU a validé en septembre 2025 l'ajustement de la programmation des groupes scolaires Rosenberg et Joliot Curie dans le cadre du projet de renouvellement urbain en cours. Les groupes scolaires ne seront plus démolis et reconstruits mais feront l'objet d'une réhabilitation lourde et extension ambitieuse, à commencer par le groupe scolaire Joliot-Curie qui constitue une priorité pour les habitants du quartier. Cette réhabilitation lourde inclut une réhabilitation thermique (niveau réglementation RE 2020) ainsi qu'une restructuration à neuf de l'intérieur des bâtiments et la rénovation en cours oasis pour lutte contre les îlots de chaleur.

Cet ajustement de la programmation a été travaillé pour intégrer les préconisations de l'Autorité environnementale et de l'enquête publique environnementale tenue en janvier 2025, ainsi que les retours des études environnementales réalisées par Est Ensemble. Le projet retenu permet de mieux prendre en compte le résultat des études phytosanitaires pour repositionner les bâtiments en évitant tout abattage d'arbres. Il limite l'imperméabilisation des sols et prévoit un îlot Joliot-Curie dédensifié et laissant plus de place aux espaces verts. La non-démolition du bâti permet également la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre du projet et la dé-densification de l'îlot Joliot Curie.

Le début des chantiers pour Joliot-Curie (10 classes maternelle - 23 élémentaires) est prévu pour 2027 permettant un temps de dialogue et de concertation avec l'ensemble de la communauté éducative et une livraison du groupe scolaire étendu à la rentrée 2030. L'école maternelle Rosenberg (6 classes) sera réhabilitée à partir de 2028, puis une école élémentaire Rosenberg (9 classes) sera construite à partir de 2032 afin de permettre l'accueil de nouveaux élèves au fur et à mesure des constructions de logements neufs prévus dans le projet de rénovation urbaine.

Question 3 : Foyer informel rue de Stalingrad.

La transformation en résidence sociale du foyer Bara a eu pour conséquence la constitution d'un "foyer informel" Rue de Stalingrad. Pouvez-vous nous indiquer combien de personnes sont encore dans ce lieu et quel est le suivi dont ils

bénéficient, notamment de la part de la ville ?

Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal par Halima MENHOUDJ

Madame la conseillère municipale, Monsieur le conseiller municipal,

Nous accompagnons toujours les personnes vivant dans le squat dit Stalingrad, sur les sujets : sanitaire, sécuritaire, sur l'accès aux droits et l'apprentissage des cours de français.

Comme dans tout squat de bureaux désaffectés, le nombre d'occupant est incertain.

Question 4 : Foyer Branly.

Le déménagement des 135 travailleurs identifiés pour rejoindre la nouvelle résidence sociale est programmé sur la période allant du 5 au 15 janvier 2026. Par ailleurs vous nous avez indiqué en réponse à notre question orale de septembre dernier que 47 autres travailleurs étaient à reloger temporairement en attendant la livraison de la seconde résidence sociale. Ces données ne sont malheureusement pas le reflet de la réalité d'occupation du foyer Branly. En effet de nombreux résidents pourtant habitants du foyer de longue date ne sont pas pris en compte dans ces recensements. Il s'agit de tous ces hommes qu'il est convenu d'appeler des "surnuméraires". Au foyer Branly, nul ne sait combien ils sont exactement : 150, peut-être 200 voire 300 personnes. Le déménagement ayant lieu en pleine période de trêve hivernale qu'est-il prévu pour ces hommes une fois que les résidents qui les hébergent auront rendu leur clé pour rejoindre leur nouvelle résidence ? Pouvez-vous nous indiquer ce que la Mairie prévoit pour éviter que le scénario de la rue Bara ne se reproduise avec la mise à la rue d'une partie des habitants du foyer ? Pour éviter à ces hommes de se retrouver à la rue en pleine trêve hivernale, la Mairie a-t-elle prévu, par exemple, de demander à Adoma de leur laisser l'accès au bâtiment en attente de démolition ?

Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal par Halima MENHOUDJ

Les déménagements ont lieu la semaine du 5 janvier dernier. L'ensemble des résidents ont été relogés comme suit : 135 résidents ont intégré la première résidence sociale à Branly, et 48 autres résidents dans un cadre d'accompagnement individuel, et avec des conditions de logement conformes à leurs droits, ont été relogés sur d'autres patrimoines Adoma essentiellement sur la ville de Montreuil le temps de la construction de la seconde résidence sociale Branly. Aucun résident n'a été laissé sans solution de logement.

Question 5 : Foyer Rochebrune.

Pouvez-vous nous indiquer quel est le bilan à date des opérations de transformation du foyer Rochebrune ? Et quelles suites sont prévues ?

Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal par Halima MENHOUDJ

Les prochaines étapes sont la construction d'une résidence sociale sur le site Montmousseau et de la future résidence sociale Rochebrune sur son site historique, à échéance d'environ de deux ans.

Question 6 : Budgets participatifs.

Nous avons demandé lors du conseil municipal du 24 sept dernier que nous soit transmis un bilan par année des projets financés dans le cadre du budget participatif depuis 2020. Comme nous n'avons pas obtenu de réponse, nous renouvelons donc ici notre demande.

Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal par Nassera DEFINEL

Il n'y a pas de bilan année par année des projets financés dans le cadre du budget participatif, seulement un bilan saison par saison. En ce sens, nous pouvons vous donner les montants par saison, sachant que 3 millions d'euros étaient attribués à chacune. Au 1er février 2026, pour les dépenses engagées pour les 3 saisons sont : BUPA 1 : 2 956 130 €, BUPA 2 : 2 821 200 €, BUPA 3 : 1 464 030 €.

Question 7 : Evolution de la fiscalité sur notre ville depuis 2020.

A combien évaluez-vous l'augmentation de la fiscalité pour les ménages depuis 2020 ?

Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal par Philippe LAMARCHE

Depuis 2020, la taxe foncière acquittée par les Montreuillois a augmenté de 32,7% soit :

- +19,4% au titre de l'actualisation des valeurs locatives (basée sur l'inflation) ;
- +13,4% au titre des augmentations de taux décidées par le conseil municipal en 2022 et 2024.

En 2021, quand nous avons commencé à réfléchir à l'augmentation des impôts locaux, nous avons calculé (sur la base des données 2020) qu'un contribuable montreuillois (personnes physiques, hors SCI) payait 992 € de taxe foncière.

En arrondissant à 1.000 €, ce contribuable paierait aujourd'hui 1.327 euros de taxe foncière, soit une augmentation de

Dans la même étude, nous avons calculé que ce contribuable payait également en moyenne 1.200 € au titre de la taxe d'habitation.

Ce contribuable moyen payait donc 2.200 € d'impôts locaux en 2020 contre 1.327 € aujourd'hui.
Il a donc « gagné » 873 €.

Question 8 : Le permis de louer.

Pour lutter contre l'habitat indigne, la loi ALUR permet d'instaurer un permis de louer. Depuis 2019, Est Ensemble met en œuvre le permis de louer mais ce dispositif ne s'applique pas sur notre commune. Pouvez-vous nous indiquer pourquoi la ville de Montreuil n'applique pas le « Permis de Louer » ?

Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal par Gaylord LE CHEQUER

En matière de lutte contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil, la municipalité a décidé de s'appuyer sur d'autres outils qui ont fait la preuve de leur efficacité tels que : PLUi renforcé, veille foncière active, mobilisation des services d'hygiène et de santé, suivi des DIA, relevé de situations d'infractions, etc.

Questions 9 : sur l'espace arboré du 58 rue Emile Zola :

Pouvez-vous confirmer que la ville va accepter la servitude de passage permettant que l'espace arboré du 58 rue Émile Zola soit ouvert au public comme un square malgré sa cession au groupe privé Campus 3M ? Cette servitude a été négociée par Pierre Serne avec ce groupe pour éviter une privatisation totale du lieu. Mais à ce jour la ville n'a pas formellement validé cette avancée. Par ailleurs, qu'en est-il des arceaux vélos et des Food-trucks supprimés sur le site ? Comment la ville les remplace et où ?

Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal par Gaylord LE CHEQUER

L'ouverture au public de l'espace arboré, qui sera aménagé aux frais de Campus 3 M est inscrit dans l'ensemble des délibérations et actes ayant été présentés préalablement en conseil municipal. Cette ouverture au public fait également partie du permis de construire aujourd'hui purgé. Les notaires ont inscrit cette close dans les documents en vue de la vente de ladite parcelle conformément aux délibérations du conseil municipal. Par ailleurs, la parcelle et ses arbres ont été protégés au PLUi. La servitude, qui découle de l'ensemble des mesures énoncées est donc bien prévue. Comme énoncé dans les délibérations, les arceaux vélos seront relocalisés à proximité du square voisin dont la surface va d'ailleurs été augmentée permettant la création d'un nouvel espace vert de quartier. Le Foodtruck pourra être relocalisé dans le cadre du renouvellement des concessions.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire déclare la séance levée à 22h52.

A Montreuil, le 18 février 2026

Le maire,

Patrice BESSAC

Le secrétaire de séance,


Béatrice BEDREDDINE



Direction des Démarches, du Droit et du Document
Service des affaires juridiques et assemblées

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 3 décembre 2025

COMMISSION TECHNIQUE PERMANENTE N°UNIQUE COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 1^{er} DECEMBRE 2025

Rédactrice : Nora SAINT-GAL
Date : 2 décembre 2025

Destinataires : participants et excusés
Copie : service juridique

ELUS		
Noms	Présent	Excusé
Monsieur Patrice BESSAC		X
Monsieur Gaylord LE CHEQUER		X
Madame Mireille ALPHONSE	X	
Monsieur Belaïde BEDREDDINE		X
Madame Dominique ATTIA	X	
Monsieur Olivier STERN		X
Madame Nathalie LANA		X
Madame Alexie LORCA		X
Monsieur Philippe LAMARCHE		X
Madame Djeneba KEITA		X
Monsieur Olivier MADAULE		X
Madame Halima MENHOUDJ		X
Monsieur Luc DI GALLO		X
Madame Catherine DEHAY		X
Monsieur Florian VIGNERON		X
Madame Michelle BONNEAU	X	
Monsieur Thomas METTEY	X	
Madame Nassera DEFINEL		X
Monsieur Frédéric MOLOSSI		X

Madame Loline BERTIN		X
Monsieur Djamel LEGHMIZI		X
Madame Paule GUERIN		X
Madame Danièle CREACHCADEC	X	
Monsieur Olivier CHARLES		X
Madame Murielle BENSaid		X
Madame Catherine SERRES		X
Madame Dominique GLEMAS		X
Monsieur Richard GALERA		X
Monsieur Mohamed ABDOULBAKI		X
Madame Karine POULARD	X	
Monsieur Florent GUEGUEN		X
Madame Mama DOUCOURE		X
Monsieur Baptiste PERREAU		X
Madame Anne TERNISIEN		X
Madame Céline HEDHUIN		X
Madame Sidonie PEYRAMAURE		X
Madame Méline LE GOURRIEREC		X
Monsieur Thomas CHESNEAUX	X	
Monsieur Romain DELAUNAY	X	
Monsieur Amin MBARKI		X
Madame Haby KA		X
Monsieur Tobias MOLOSSI		X
Madame Anne-Marie HEUGAS		X
Madame Liliana HRISTACHE		X
Madame Muriel MAZE		X
Monsieur Julien GUILLOT		X
Monsieur Pierre SERNE	X	
Madame Choukri YONIS	X	
Monsieur Yann LEROY		X
Madame Marie-France PREVIATO		X
Monsieur Bruno REBELLE		X
Monsieur Tarek REZIG		X
Madame Kheira BENABDERRAHMANE		X
Monsieur Elyes NEFZAOU		X
Madame Tania ASSOULINE		X
CABINET		
Monsieur Gautier DEMOLLIERE	X	
ADMINISTRATION		
Madame Nora SAINT-GAL	X	

Madame Véronique TARTIE-LOMBARD	X	
Monsieur Wilfried DELCOURT	X	
Madame Pauline CHAPLET	X	
Monsieur Yanis GENDRY	X	

Mireille ALPHONSE préside cette réunion de la commission technique permanente.

En préambule à la réunion, **Choukri YONIS** veut déplorer que les élus reçoivent en même temps le projet de procès-verbal, le dossier du conseil municipal et les décisions du maire. Il est matériellement impossible de tout examiner correctement. Elle ne comprend pas pourquoi la pratique consistant à adresser le procès-verbal deux semaines avant la séance a été abandonnée.

Pierre SERNE a l'impression que l'un des dossiers présentés en CCSPL a été inclus en double dans le dossier du conseil municipal.

Mireille ALPHONSE indique que la majorité municipale souhaite présenter trois vœux :

- Sur le projet de loi de finances pour 2026 et ses conséquences pour les collectivités ;
- Sur la protection du vivant comme priorité nationale ;
- Pour demander la levée du secret-défense sur le dossier de Mehdi Ben Barka.

Pierre SERNE demande à avoir communication des vœux. Il souhaite également savoir s'il sera donné suite à la demande d'interruption de séance formulée par les résidents du foyer Branly.

Choukri YONIS évoque une seconde demande d'interruption de séance formulée par une Montreuilloise au sujet du retrait de la statue d'Ho Chi Minh.

Gautier DEMOLLIERE précise que c'est la conférence des présidents de groupe qui statuera sur les demandes d'interruption de séance.

Mireille ALPHONSE indique que la délibération n°38 est reportée, la consultation des Domaines nécessaire pour cette cession – même si elle doit intervenir à l'euro symbolique - n'ayant pas été réalisée dans le délai imparti.

1. Points à l'ordre du jour et compte rendu des débats relatifs à la séance du CM du 3 décembre 2025

N° 1. Election d'un conseiller de territoire au sein de l'établissement public territorial Est Ensemble

Rapporteur : BESSAC Patrice

N° 2. Présentation du rapport de la commission communale pour l'accessibilité pour l'année 2024

Rapporteur : CREACHCADEC Danièle

N° 3. Désignation d'un représentant de la Ville de Montreuil au sein de l'Assemblée générale et au sein du Conseil d'administration de l'Association Médico-Psycho-Pédagogique Éducative 93 (AMPPE 93)

Rapporteur : BESSAC Patrice

Pierre SERNE demande pourquoi on accorde un temps de parole pour cette délibération qui porte sur la désignation d'un représentant dans une association.

Danièle CREACHCADEC indique que cette nouvelle association est née de la fusion de plusieurs CMPP et qu'il est intéressant de présenter l'existence et le projet de cette structure, qui sera la plus grande du département.

N° 4. Approbation d'un protocole de coopération entre la ville de Montreuil et la ville de Beit Sira (Palestine) pour les années 2026-2027

Rapporteur : MENHOUDJ Halima

N° 5. Approbation de la convention de partenariat entre la commune de Gennevilliers et la commune de Montreuil pour la reconstruction du centre socio-culturel Silwan Al Hayat(anciennement Al Bustan)

Rapporteur : MENHOUDJ Halima

N° 6. Attribution de la bourse "Jean Guerrin" d'aide à l'écriture d'une oeuvre dramatique pour l'année 2025

Rapporteur : LORCA Alexie

Pierre SERNE demande que l'intervention de l'élue puisse donner lieu à une présentation de l'artiste et de son œuvre plutôt qu'à un long discours sur la culture. Il souhaite également qu'on veille à ne pas choisir comme lauréat un candidat ou une candidate aux élections municipales.

N° 7. Approbation du protocole d'intervention entre l'Établissement Public Territorial Est Ensemble, la Ville de Montreuil et la SIFAE pour lutter contre la dégradation du tissu pavillonnaire

Rapporteur : LE CHEQUER Gaylord

Choukri YONIS souhaite des précisions sur les quartiers pavillonnaires qui seront inclus dans le périmètre d'intervention. Elle demande aussi des informations sur les effectifs du SCHS. Enfin, elle sollicite un bilan sur le dispositif de permis de louer et, s'il n'est pas appliqué à Montreuil, veut en connaître les raisons.

Mireille ALPHONSE précise que le permis de louer n'est pas appliqué à Montreuil et indique que le débat sur l'efficacité de ce dispositif pourra avoir lieu lors de la séance.

Pierre SERNE rappelle que les réponses aux questions des élus doivent, dans la mesure du possible, être adressées en amont de la séance du conseil municipal.

Mireille ALPHONSE considère que les réponses techniques doivent être apportées, dans la mesure du possible, en amont de la séance, mais que les débats de nature politique ont plutôt vocation à se dérouler durant la séance.

Dans le présent compte-rendu, il est précisé que :

- l'ensemble du territoire de Montreuil est inclus dans le périmètre d'intervention de la SIFAE. L'objectif est que la SIFAE puisse ainsi intervenir sur tout pavillon, en fonction des opportunités, sans que des périmètres trop restrictifs viennent limiter son action ;
- le SCHS comprend une équipe de 18 agents, dont un responsable de service, une responsable du pôle technique et huit postes d'inspecteurs de salubrité (les autres agents composant les pôles administratif, sanitaire et social). Un poste d'inspecteur de salubrité est actuellement vacant et en cours de recrutement.

N° 8. Création d'une école élémentaire Georges Méliès et modification de la sectorisation scolaire tenant compte du nouveau groupe scolaire Georges Méliès.

Rapporteur : ATTIA Dominique

N° 9. Approbation du renouvellement de la convention d'objectifs et de financement entre la ville de Montreuil et l'association Oh Cyclo pour l'année 2026

Rapporteur : STERN Olivier

N° 10. Présentation du rapport annuel 2024 de la SCOP E2S pour la délégation de service public de la crèche Aretha Franklin

Rapporteur : CREACHCADEC Danièle

Choukri YONIS souhaite savoir comment le taux d'occupation est calculé, car elle observe des différences entre les pratiques de la CAF et celles du département. Elle demande aussi une précision sur la différence entre le taux d'occupation et le taux de facturation. Enfin, elle voudrait connaître le taux d'occupation des crèches municipales.

Danièle CREACHCADEC explique que le taux de facturation est lié au contrat passé par les familles. Une réponse écrite plus précise sera apportée dans le présent compte-rendu.

Dans le présent compte-rendu, il est apporté les précisions suivantes :

Il convient tout d'abord de préciser la définition des indicateurs utilisés :

- Heures théoriques = capacité d'accueil = amplitude horaires de la crèche x nombre de jours d'ouvertures x nombre de places ;
- Heures réalisées = heures d'accueil de l'enfant = heure de départ - heure d'arrivée. Autrement dit, les heures passées à la crèche ;
- Heures facturées = heures facturées en fonction du contrat, des heures supplémentaires éventuelles, des absences ;
- Taux d'occupation facturé = heures facturées/heures théoriques ;
- Taux de facturation = heures facturées/heures réalisées.

En résumé, le taux d'occupation facturé permet de "mesurer" le nombre d'enfants présents dans une crèche en fonction des horaires et des effectifs RH réels. L'objectif fixé par la CAF est de 70%.

Le taux de facturation détermine le niveau de subvention que l'on perçoit de la part de la CAF. Plus le taux se rapproche de 100%, plus la subvention horaire augmente (cela signifie que les enfants sont bien là sur la durée de leur contrat journalier).

Dans les crèches municipales en 2025 en moyenne le taux de facturation est de 115% et le taux d'occupation facturé de 62% avec 4 crèches à plus de 65%.

N° 11. Présentation du rapport annuel 2024 de Crescendo pour la délégation de service public de la crèche Jacqueline de Chambrun

Rapporteur : CREACHCADEC Danièle

N° 12. Présentation du rapport annuel d'activités 2024 de la société SEMACO titulaire du contrat de cession de service public d'exploitation et de gestion des marchés forains

Rapporteur : MOLOSSI Frédéric

N° 13. Présentation du rapport annuel d'activité 2024 de la société INDIGO, délégataire du service public de stationnement payant sur voirie et hors voirie

Rapporteur : STERN Olivier

N° 14. Présentation du rapport annuel 2024 du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP)

Rapporteur : VIGNERON Florian

N° 15. Présentation du rapport annuel 2024 du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les Réseaux de Communication (SIPPEREC)

Rapporteur : LEROY Yann

N° 16. Présentation du rapport annuel 2024 du Syndicat intercommunal pour le Gaz et l'électricité en Ile-de-France (SIGEIF)

Rapporteur : BESSAC Patrice

N° 17. Présentation du rapport annuel 2024 de Tables Communes - Restauration publique écoresponsable

Rapporteur : ATTIA Dominique

Choukri YONIS s'étonne que le rapport évoque un projet de construction d'une cuisine centrale à Tremblay-en-France, alors qu'il avait été envisagé la construction d'un tel équipement à Montreuil.

Mireille ALPHONSE précise que la cuisine centrale de Tremblay était déjà prévue et budgétée avant l'adhésion de Montreuil, tandis que le projet de cuisine centrale à Montreuil a été évoqué au moment de l'adhésion de la commune.

Choukri YONIS voudrait connaître le prix de revient du repas et la part payée par les familles.

Dominique ATTIA indique que le prix de revient, pour les denrées, est de 4.48€ (payés par la commune à Tables Communes). Il faut y ajouter les coûts liés à l'encadrement et à l'entretien, assurés par la collectivité. Le coût total d'un repas pour la collectivité est compris entre 14 et 15€.

Pierre SERNE fait remarquer que la cuisine centrale de Tremblay n'était mentionnée dans aucun document communiqué aux élus au moment de l'adhésion de la commune au syndicat. Il aimerait disposer des informations concernant la rémunération des élus représentant la commune dans les instances du syndicat. Il demande un tableau récapitulatif sur le respect de la loi EGALIM sujet par sujet. Il souhaite aussi des précisions sur les aliments bio en poids et en typologie.

Mireille ALPHONSE précise que le syndicat Tables Communes est au-dessus de la plupart des normes édictées par la loi EGALIM.

N° 18. Remises gracieuses pour des familles en difficulté

Rapporteur : ATTIA Dominique

N° 19. Attribution de subventions aux établissements du primaire pour l'année scolaire 2025/2026

Rapporteur : ATTIA Dominique

N° 20. Approbation de la convention entre l'association ESPUMA, l'Education nationale et la ville de Montreuil relative aux cycles d'initiation aux arts du cirque à destination des écoles maternelles de la ville pour l'année 2026

Rapporteur : ATTIA Dominique

N° 21. Approbation de la convention triennale de partenariat entre la ville de Montreuil et l'Education nationale

relative aux ateliers pédagogiques d'éveil artistique de l'Instrumentarium pour les écoles maternelles et élémentaires

Rapporteur : ATTIA Dominique

N° 22. Approbation de la convention entre la ville de Montreuil, l'Education nationale et l'Association Sportive de Tennis de Montreuil (ASTM) relative aux cycles d'initiation au tennis à destination des écoles élémentaires pour l'année 2026

Rapporteur : ATTIA Dominique

N° 23. Approbation de la convention d'objectifs et de financement 2026-2028 entre la Ville et l'association "La Girandole"

Rapporteur : LORCA Alexie

N° 24. Adhésion au réseau Chainon Île-de-France

Rapporteur : LORCA Alexie

N° 25. Adhésion au Groupement de commandes pour des achats pour la restauration collective dénommé 'SYNERGIES COMMUNES' dont Tables Communes est le coordonnateur

Rapporteur : CREACHCADEC Danièle

N° 26. Avis de la commune sur le projet d'ouverture d'une micro-crèche "Le Parfum de la vie" sise 48 rue Alexis Lepère à Montreuil

Rapporteur : CREACHCADEC Danièle

N° 27. Avis de la commune sur le projet d'ouverture d'une crèche de 24 berceaux "La Maison de Jeanne" au 4 rue Thomas Sankara

Rapporteur : CREACHCADEC Danièle

Pierre SERNE s'interroge sur la capacité qu'auront ces crèches à fonctionner alors que les crèches existantes ont déjà les plus grandes difficultés pour recruter.

Danièle CREACHCADEC indique qu'il s'agit de crèches privées, qui ne font pas concurrence aux crèches municipales. La commune doit désormais donner un avis sur leur ouverture en tant qu'autorité organisatrice du service public de la petite enfance, compétence nouvellement consacrée par la loi.

Choukri YONIS demande comment on explique que la moitié des berceaux de la crèche Jacqueline de Chambrun soit gelée.

Danièle CREACHCADEC précise que c'est lié aux difficultés de recrutement.

N° 28. Dérogation municipale au principe du repos dominical des salariés des établissements de commerce de détail pour l'année 2026 - avis du conseil municipal

Rapporteur : MOLOSSI Frédéric

N° 29. Approbation de la convention de mise en place d'un correspondant ville-justice entre la ville de Montreuil et le procureur de la République

Rapporteur : BERTIN Loline

N° 30. Approbation de la convention entre la Métropole du Grand Paris et la Ville de Montreuil au titre du programme "Appropriation Métropolitaine - Parcours Administration Interne"

Rapporteur : STERN Olivier

Choukri YONIS indique avoir compris que cette délibération engagerait la commune à expérimenter un usage pour l'instruction des dossiers et se demande donc si les organisations syndicales ont été consultées.

Véronique TARTIE-LOMBARD précise qu'il s'agit, à ce stade, de donner un accord pour lancer une expérimentation. Si le projet est confirmé, une présentation aux agents concernés – selon le service choisi – et aux représentants du personnel sera programmée.

Mireille ALPHONSE indique qu'une présentation plus détaillée du projet sera effectuée.

N° 31. Attribution d'un nom temporaire pour le boulevard urbain du tramway T1

Rapporteur : LE CHEQUER Gaylord

Pierre SERNE ne comprend pas pourquoi il s'agit d'une dénomination temporaire.

N° 32. Approbation de l'avenant n°1 au protocole d'accord transactionnel entre Montreuil Altaïs et la ville de Montreuil

Rapporteur : LE CHEQUER Gaylord

Pierre SERNE demande si l'approbation de cet avenant marque enfin une sortie par le haut des négociations avec l'ancien propriétaire.

Dans le présent compte-rendu, il est apporté les précisions suivantes :

Lors du dernier conseil municipal, la délibération de décembre 2024 qui avait approuvé un avenant au protocole transactionnel avec l'ancien propriétaire de la tour, Arpent, a été abrogée, faisant de fait revenir au protocole initial, faute d'avoir pu s'entendre sur une nouvelle version de l'avenant.

Cet avenant, adopté en 2024, précisait les travaux à réaliser sur les accueils de la tour Altaïs qui ne correspondaient pas aux attentes du projet initial notamment en termes de qualité des matériaux et dispositions acoustiques. Les travaux étaient prévus pour se dérouler à compter du mois d'avril 2025 et se terminer fin 2025. Les travaux n'ont pas débuté et le calendrier était donc caduc. Le propriétaire initial de la tour n'a donné aucune explication à ces retards.

Les explications sont venues après l'abrogation de la délibération intervenue lors du dernier conseil municipal. Les actionnaires de la société Arpent refusaient de libérer les sommes permettant de conduire les travaux, en raison d'un désaccord avec l'actuel propriétaire. La situation ne relevait en aucun cas de la responsabilité de la Ville. Les services et la société Arpent se sont remis autour de la table pour redéfinir un calendrier ce qui n'avait pas été possible jusqu'alors.

Le projet d'avenant au protocole a été renégocié et prévoit un renforcement des pénalités en cas de retard de réalisation. Il a d'ores et déjà été signé par la société Arpent. Les travaux doivent démarrer courant décembre.

N° 33. Approbation de la délégation à la Ville de l'enveloppe attribuée à l'EPT Est Ensemble par la Région Ile-de-France au titre du dispositif de la convention régionale de développement urbain (CRDU) sur les projets de renouvellement urbain - La Noue Clos Français et Le Morillon

Rapporteur : METTEY Thomas

Choukri YONIS souhaite des précisions sur le choix de privilégier la réhabilitation du groupe scolaire Joliot-Curie plutôt que la reconstruction comme envisagé initialement, et demande à disposer d'un calendrier prévisionnel.

Les éléments de réponse suivants sont apportés dans le présent compte-rendu :

L'ANRU a validé en septembre 2025 l'ajustement de la programmation des groupes scolaires Rosenberg et Joliot-Curie dans le cadre du projet de renouvellement urbain en cours pour garantir une meilleure prise en compte des objectifs d'urbanisme décarboné.

Les groupes scolaires ne seront plus démolis et reconstruits mais feront l'objet d'une réhabilitation lourde et extension ambitieuse, à commencer par le groupe scolaire Joliot-Curie qui constitue une priorité pour les habitants du quartier. Cette réhabilitation lourde inclut une réhabilitation thermique (niveau réglementation RE 2020) ainsi qu'une restructuration à neuf de l'intérieur des bâtiments et la rénovation en cours oasis pour lutte contre les îlots de chaleur.

Cet ajustement de la programmation a été travaillé pour intégrer les préconisations de l'Autorité environnementale et de l'enquête publique environnementale tenue en janvier 2025, ainsi que les retours des études environnementales réalisées par Est Ensemble. Le projet retenu permet de mieux prendre en compte le résultat des études phytosanitaires pour repositionner les bâtiments en évitant tout abattage d'arbres. Il limite l'imperméabilisation des sols et prévoit un îlot Joliot-Curie dédensifié et laissant plus de place aux espaces verts. La non-démolition du bâti permet également la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre du projet et la dé-densification de l'îlot Joliot Curie.

Le début des chantiers pour Joliot-Curie (10 classes maternelle - 23 élémentaires) est prévu pour 2027 permettant une livraison du groupe scolaire étendu à la rentrée 2030. L'école maternelle Rosenberg (6 classes) sera réhabilitée à partir de 2028, puis une école élémentaire Rosenberg (9 classes) sera construite à partir de 2032 afin de permettre l'accueil de nouveaux élèves au fur et à mesure des constructions de logements neufs prévus dans le projet de rénovation urbaine.

N° 34. Adhésion de la Ville à la Fondation du Patrimoine et approbation d'une convention de partenariat

Rapporteur : LE CHEQUER Gaylord

N° 35. Approbation de l'avenant n°5 à la convention financière encadrant les conditions financières et patrimoniales du transfert de la ZAC Fraternité (PNRQAD) à Montreuil

Rapporteur : LE CHEQUER Gaylord

Pierre SERNE demande à disposer du dernier bilan (CRACL) de la ZAC Fraternité.

L'annexe est jointe au présent compte-rendu.

N° 36. Approbation de l'avenant n°3 à la convention financière du Dispositif Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne (DILHI) entre Est Ensemble et la Ville de Montreuil

Rapporteur : LE CHEQUER Gaylord

N° 37. Cession d'une emprise foncière de 2 m² au sein d'une parcelle appartenant à la Ville de Montreuil sise 12 bis rue Léon Loiseau, cadastrée section Y n° 239, au profit de Monsieur Frédéric Losseroy et Madame Elisa Bindini

Rapporteur : LE CHEQUER Gaylord

N° 38. Approbation du déclassement et de la désaffectation, et cession d'une emprise foncière située place

Berthie Albrecht au pied de l'immeuble BH40, au profit d'Est Ensemble Habitat

Rapporteur : LE CHEQUER Gaylord

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour, en raison de l'absence de consultation des Domaines dans les délais impartis.

N° 39. Approbation de la convention constitutive d'un groupement de commandes entre l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble et les villes de Bagnolet, son CCAS et sa Caisse des Ecoles, Bondy et son CCAS, des Lilas et son CCAS, Montreuil, Pantin, son CCAS et sa Caisse des Ecoles, le Pré Saint-Gervais et son CCAS, Romainville, son CCAS et sa Caisse des Ecoles relatif à la passation d'un marché public pour l'achat de mobilier de bureau et de réunion.

Rapporteur : LE CHEQUER Gaylord

N° 40. Approbation de la cession de téléphones fixes appartenant à la Ville au profit de la société Reload systems

Rapporteur : STERN Olivier

Pierre SERNE ne comprend pas pourquoi cette cession fait l'objet d'une délibération et non d'une décision du maire.

Véronique TARTIE-LOMBARD précise que le seuil permettant de céder ces biens via une décision du maire est dépassé.

N° 41. Budget 2025 - Nouvelles subventions à des associations

Rapporteur : LANA Nathalie

N° 42. Admission en non-valeur de produits irrécouvrables au titre de l'année 2025

Rapporteur : LAMARCHE Philippe

N° 43. Autorisation d'ouverture par anticipation de crédits d'investissement 2026 avant le vote du Budget Primitif 2026

Rapporteur : LAMARCHE Philippe

Pierre SERNE trouve surprenant d'autoriser l'ouverture des crédits d'investissement pour un budget qui sera voté par une autre équipe municipale : même si c'est légal, cela pose un problème démocratique.

N° 44. Budget 2026 - Avances de subventions aux associations

Rapporteur : LAMARCHE Philippe

N° 45. Délibération globale relative aux tarifs municipaux à compter du 1er janvier 2026 (tarifs "année civile") et à compter du 1er septembre 2026 (tarifs "année scolaire")

Rapporteur : LAMARCHE Philippe

Pierre SERNE trouve vraiment problématique d'adopter des tarifs qui entreront en vigueur au 1^{er} septembre 2026, alors qu'une élection municipale aura eu lieu entretemps.

N° 46. Autorisation donnée au comptable pour la régularisation des écritures liées à la dissolution du SICIM

Rapporteur : LAMARCHE Philippe

N° 47. Approbation de la convention entre la ville de Montreuil et le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Montreuil régissant les dispositions de remboursement par le CCAS à la Ville de la contribution annuelle versée au syndicat intercommunal Tables Communes au titre de la fourniture de repas aux résidences autonomie gérées par le CCAS de Montreuil.

Rapporteur : VIGNERON Florian

N° 48. Modification du tableau des effectifs.

Rapporteur : BEDREDDINE Belaïde

N° 49. Information du conseil municipal de la mise à disposition de fonctionnaires auprès du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et de la caisse des écoles

Rapporteur : BEDREDDINE Belaïde

N° 50. Présentation du rapport social unique 2024 (RSU 2024) et de l'index égalité professionnelle hommes/femmes 2024

Rapporteur : BEDREDDINE Belaïde

N° 51. Création d'emplois saisonniers pour le Centre de Vacances d'Allevard de la Ville de Montreuil pour le séjour jeunesse des congés Hiver 2026

Rapporteur : BEDREDDINE Belaïde

Pierre SERNE rappelle qu'il n'a pas obtenu de réponse satisfaisante sur la gestion du centre de vacances d'Allevard et, notamment, sur la signature de conventions qui intervenait plusieurs semaines après l'accueil effectif de groupes dans notre centre. Il demande à avoir un état écrit des règles de gestion du centre.

Dans le présent compte-rendu, il est apporté les précisions suivantes :

Comme déjà indiqué lors d'une précédente question à ce sujet, l'année 2025 a été marquée par une succession de situations qui ont fragilisé le fonctionnement du centre d'Allevard. L'absence de direction sur une période prolongée, liée au manque de candidatures au poste, a entraîné des retards et une surcharge organisationnelle pour l'équipe en poste. Cette vacance a également rendu plus difficile la coordination interne, chaque agent ayant dû assumer ponctuellement des responsabilités supplémentaires en attendant la nomination d'un nouveau directeur.

Par ailleurs, l'équipe a traversé une période particulièrement éprouvante avec le décès de deux collègues. Au-delà de l'émotion suscitée, ces événements ont eu un impact réel sur la cohésion, la disponibilité, la présence des agents et la capacité de l'équipe à maintenir le niveau d'activité habituel sur le plan administratif. Malgré ces difficultés, les équipes se sont attachées à garantir la continuité de l'accueil et de l'accompagnement du public.

Cette conjonction d'éléments a notamment affecté la gestion des conventions : le suivi, la mise à jour et la signature ont pris du retard, faute de pouvoir être assurés de manière régulière et structurée durant cette période. La situation est aujourd'hui stabilisée depuis l'arrivée de la nouvelle direction le 1er septembre. Les procédures ont été clarifiées et un cadre de travail consolidé est désormais en place, permettant de reprendre les activités dans de meilleures conditions.

N° 52. Approbation de la convention-cadre d'adhésion aux missions de médiation préalable obligatoire et de

médiation à l'initiative du juge administratif ou des parties du Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne de la région Ile-de-France (CIG Petite Couronne).

Rapporteur : BEDREDDINE Belaïde

Choukri YONIS demande à disposer du bilan de la précédente convention-cadre avant d'être amenée à approuver celle-ci.

Interrogé par le service juridique, le CIG a apporté les précisions suivantes : dans la durée de la précédente convention, une demande de médiation a été enregistrée en 2022 et aucune en 2023 et 2024. Le CIG ne délivre pas de bilan par collectivité s'agissant de dossiers confidentiels.

N° 53. Approbation de la convention-cadre du CIG Petite Couronne relative aux missions facultatives en matière de prévention, de santé et d'action sociale au travail

Rapporteur : BEDREDDINE Belaïde

N° 54. Approbation de la demande d'adhésion de la ville de Neuilly Plaisance au Syndicat Intercommunal Funéraire en Région Parisienne (SIFUREP)

Rapporteur : VIGNERON Florian

N° 55. Modification d'un représentant du conseil municipal désigné par la délibération DEL20200624_20 du conseil municipal du 24 juin 2020 relative à la désignation de représentants du conseil municipal au sein des écoles maternelles et élémentaires

Rapporteur : BESSAC Patrice

N° 56. Modification d'un représentant du conseil municipal désigné par la délibération DEL20200624_31 du conseil municipal du 24 juin 2020 relative à la désignation de représentants du conseil municipal au sein de l'association « réseau national des collectivités pour l'habitat participatif »

Rapporteur : BESSAC Patrice

2. Points additionnels et autres sujets de débats

Pierre SERNE précise qu'il aura à nouveau un certain nombre de questions sur les décisions du maire, notamment sur les décisions d'ester en justice et sur les marchés. Cela étant dit, il dit ne pas comprendre pourquoi les réponses sur les décisions du maire, dès lors que les questions sont transmises 48h avant la séance, ne sont pas données au cours de la séance. Ces réponses sont uniquement mentionnées dans le compte-rendu de la commission technique permanente. M. SERNE considère comme un problème de ne pas les voir figurer au procès-verbal. Si une solution n'est pas trouvée, il lira l'intégralité des questions et des réponses reçues en séance.

Nora SAINT-GAL rappelle que le compte-rendu de la commission technique permanente est un document transmissible et propose qu'il soit désormais annexé au procès-verbal de la séance du conseil municipal.

Dans un mail du 1^{er} décembre, à 23h55, **Pierre SERNE** a adressé les questions suivantes sur les décisions du maire :

« Sur la décision 601 peut-on avoir l'avis des domaines ? »

L'avis des Domaines est joint en annexe du présent compte-rendu.

Pouvez-vous expliquer pourquoi les décisions 612 à 622 concernant des marchés ne sont pas toutes transmises en préfecture, ne sont pas toutes signées par l'attributaire, voire pour certaines ne comportent même pas les renseignements sur l'attributaire ?

Pour les décisions DEC2025_612 à DEC2025_614 : les actes d'engagement sont tous les trois passés en préfecture, sont tous les trois signés par l'attributaire et contiennent tous les trois les renseignements relatifs à l'attributaire. Si certaines lignes de l'article "contractant" ne sont pas complétées, c'est que le candidat ne s'est pas présenté en groupement et que ces lignes n'étaient donc pas à compléter si l'entreprise ne se présentait pas en groupement.

La décision DEC2025_615 ne concerne pas les marchés publics.

Pour les décisions DEC2025_616 à DEC2025_622, ces marchés sont passés selon la procédure de l'article L2123-1 2° du code de la commande publique qui est donc considérée comme une procédure adaptée en raison de leur objet spécifique (dont la liste limitative est fixée par le code de la commande publique) et ce, bien que les montants soient supérieurs aux seuils de procédure formalisée. Il n'y a donc pas d'obligation de contrôle de légalité car ce n'est pas une procédure formalisée au sens de l'article L2124-1 du code de la commande publique (bien que certains marchés aient quand même été transmis).

Par ailleurs certains de ces marchés font l'objet d'un engagement en janvier 2025 et sont signés par la collectivité en octobre, soit bien au-delà des 180 jours maximum de validité de l'engagement du candidat. Comment expliquez-vous ces entorses graves aux règles de la commande publique ?

Il s'agissait de négociation et le délai a donc couru à compter de la réception de la dernière offre.

Toujours s'agissant de marchés, les décisions 629 et 630 sont des prolongations d'accords cadre pour des cartes de carburant et la fourniture d'huiles et lubrifiants pour le parc automobile municipal ; dans un cas il s'agit de rajouter 6 mois à un marché de 4 ans déjà prolongé d'un an et dans l'autre de prolonger un marché d'un an. Comment pouvez-vous le justifier légalement ? Il est impossible que cela ne se traduise pas par des coûts supplémentaires, quels sont-ils ?

Pour les décisions DEC2025_629 et DEC2025_630, les deux avenants prolongent les deux lots du même marché pour la même durée (5 mois) et les fait se terminer tous les deux au 20 mars 2026, il n'y a donc pas de différence de durée de prolongation entre les deux.

Merci de nous indiquer le détail des dossiers concernant les décisions d'ester en justice (notamment 632 et 633) ?

Décision DEC2025_632 : il s'agit d'assurer la défense de la ville devant le TA de Montreuil dans le cadre d'un recours en annulation porté contre une décision implicite de refus du maire d'accorder la protection fonctionnelle à un agent ainsi que l'indemnisation des préjudices subis du fait des fautes commises par la commune

Décision DEC2025_633 : il s'agit d'assurer la défense de la Ville dans le cadre d'un appel devant la CAA de Paris, introduit par un agent qui demande l'annulation du jugement du TA de Montreuil ayant partiellement fait droit à ses demandes tendant à l'annulation, d'une part, d'une décision par laquelle le maire de la commune de Montreuil l'a placé en congé de longue durée rémunéré à demi-traitement puis en disponibilité d'office sans rémunération et du titre exécutoire émis par la commune.

Pouvez-vous nous donner des indications précises sur les conditions de l'emprunt de 10 millions d'euros acté par la décision 706 ?

Il s'agit d'un emprunt contracté afin de financer le programme d'investissement de la Ville. Cet emprunt est le premier signé par la ville en 2025. Depuis le 1er janvier, la Ville n'a mobilisé que les emprunts signés fin 2024 et reportés à 2025, c'est à dire un emprunt La Banque Postale de 4,0 m€ et un Prêt à Taux Zéro CAF de 12.466 €.

Ce nouveau contrat porte l'emprunt mobilisé en 2025 à 14,0 m€, un niveau relativement faible par rapport à la moyenne depuis 2016 (16,9 m€ avec un minimum à 13,0 m€ en 2022 et un maximum à 20,2 m€ en 2024). Si un dernier contrat devait être signé d'ici au 31 décembre, il ne devrait pas être mobilisé et servira à financer les investissements à réaliser début 2026.

En 2025, la ville devrait rembourser 18,2 m€ au titre de sa dette. En mobilisant 14,0 m€ d'emprunts nouveaux, l'encours de dette devrait donc diminuer de 4,2 m€.

Sur les conditions de cet emprunt, on peut ajouter qu'il s'agit d'un emprunt de 10 m€ réalisé sur 25 ans à taux variable (euribor 3 mois + 0,88), classé 1A (meilleur classement possible), auprès de la Société Générale.

7 établissements (sur 7 consultés) ont répondu à la consultation de la Ville proposant des taux fixes allant de 3,75% à 4,13% (particulièrement élevés) et des taux variables, basés sur l'euribor, avec une margé allant de 0,88 à 1,14.

La Ville a préféré opter pour un taux variable (moins cher que les taux fixes proposés à la date de signature et alors qu'il n'est pas attendu de hausse des taux dans les mois futurs) et a retenu l'offre de la Société Générale, meilleure que les autres. Selon le cabinet Michel Klopfer "*l'offre est très compétitive dans le contexte actuel*".

Enfin, s'agissant de la décision 718 par laquelle le maire, en date du 24 novembre 2025, procède à des virements de crédits au sein du budget communal pour 2,8 millions d'euros, pouvez-vous nous expliquer à quoi correspondent chaque abondement et chaque diminution pour les lignes budgétaires concernées ? »

L'instruction comptable M57 autorise le président de l'assemblée délibérante à procéder des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein du même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites prévues dans le cadre du vote du budget.

Par la délibération DEL20250326_3 du 26 mars 2025, le conseil municipal a adopté le BP 2025 (article 1) et autorisé le Maire à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors chapitre 012) dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

La décision n°706 valide le premier virement de crédits de chapitre à chapitre de l'exercice budgétaire 2025.

Sont abondés les chapitres suivants :

- Opération 20170003 - Croix de Chavaux : + 2.000.000 € afin de porter le budget 2025 à 8,0 m€ et permettre d'engager l'intégralité des travaux sur l'exercice 2025, conformément au marché de travaux, attribué par la CAO du 18 septembre 2024, qui estimait le cout à 7,0 m€ auxquels il faut ajouter la maîtrise d'œuvre et quelques dépenses annexes.
- Opération 20180001 - Ecole Guy Moquet Estienne d'Orves : + 380.000 € afin de pouvoir solder complètement l'opération (achevée en 2024) et payer le DGD.
- Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées : + 480.000 € afin de permettre une augmentation de la participation à la ZAC Fraternité dès 2025 (de 484.506 € à 963.186 €), conformément à la délibération votée lors de cette séance du conseil municipal.

Sont diminués les chapitres suivants :

- Chapitre 20 - immobilisations incorporelles : -150.000 € sur des crédits d'études non fléchés (réserves)
- Chapitre 21 - immobilisation corporelles : -210.000 € sur des crédits non fléchés (réserves) et sur des crédits qui n'allaient pas être utilisés.
- Chapitre 10 - Remboursement dotations et fonds divers : -500.000 €. Il est toujours inscrit au budget une forte somme en cas de demande de remboursement de dotations d'investissement ou de taxe d'aménagement par les services fiscaux. Cette enveloppe n'a pas été utilisée.
- Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées : -1.500.000 €. Etaient inscrits 20.000.000 € au titre du remboursement de la dette. La Ville ayant emprunté peu et très tardivement dans l'année, 18,2 m€ seront nécessaires.
- Chapitre 26 - Participations : -100.000 €. Des crédits sont inscrits à ce chapitre pour permettre d'éventuelles prises de participation. L'enveloppe n'a pas été consommée.
- Chapitre 27 - Autres immobilisations financières : -400.000 €. Des crédits sont inscrits à ce chapitre afin de verser divers dépôts de garantie (Altais) ou consignations (dans le cadre de préemptions par exemple). L'enveloppe n'a pas été nécessaire.

Globalement, ces mouvements budgétaires permettent de payer sur l'exercice 2025 des dépenses initialement programmées sur 2026 et n'entraînent aucune annulation ou report de projets initialement envisagés sur 2025.

Direction générale des services

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DECEMBRE 2025



Objet Réponse aux questions complémentaires en amont de la séance du conseil municipal du 3 décembre 2025

Date Mercredi 3 décembre 2025

Diffusion Conseil municipal + service juridique

Rédactrice Nora Saint-Gal, DGS

Dans un mail du 3 décembre 2025, à 10h17, **Pierre SERNE** a adressé les questions complémentaires suivantes sur les délibérations et décisions à l'ordre du jour de la séance du conseil municipal :

« *Bonjour,*

Je suis étonné du caractère particulièrement sommaire des réponses apportées à nos questions en CTP, contrairement à ce qui se faisait ces derniers mois.

Certaines questions n'ont tout simplement pas la moindre réponse.

En préambule, je confirme que le rapport d'activité de la DSP sur les marchés forains (SEMACO) est en double dans le dossier du conseil (l'un est bizarrement anonymisé, l'autre non...). Dans le même ordre d'idée, l'appel à projet pour les écoles (qui fait tout de même en gros 80 pages) est mis 3 fois dans le dossier du conseil (délib 19, 20 et 21...). C'est à la fois une perte de temps pour les élu.e.s qui se plongent dans la totalité du dossier et un inutile coût environnemental (lié à l'empreinte numérique). »

Concernant le rapport fourni par SEMACO, il y a une version expurgée pour la publication des délibérations pour respecter le secret industriel et commercial et une version intégrale du rapport pour la parfaite information des élus. Les deux versions ont été ajoutées au document de séance pour davantage de transparence.

Concernant l'appel à projets, le service juridique a préféré procéder ainsi afin que l'ensemble des documents nécessaires soit attaché à chaque délibération. Pour une prochaine fois, il pourra être réfléchi à une autre manière de procéder.

« *Ensuite je vais rappeler certains points qui exigent information avant la séance :*

- *sur la délibération Altaïs (n°32), la réponse est complètement. Au demeurant, les annexes consistent, pour l'essentiel, en des pages blanches ! Merci de les fournir. Peut-on avoir, de manière claire et synthétique, le nouveau calendrier, ce à quoi la ville renonce (sur les aménagements mais aussi les pénalités) ? »*

L'ensemble des annexes de l'avenant 1 figure dans un dossier à part dans la séance sur Teams intitulé « Annexes aux délibérations ». Le planning définitif des travaux est annexé directement à la délibération.

Il n'y a eu aucune modification de contenu entre l'avenant adopté en décembre 2024 (et abrogé en septembre 2025) et celui présenté lors de cette séance du 3 décembre, concernant les travaux et les concessions réciproques. Les deux seules évolutions ont déjà été mentionnées dans la première réponse (compte-rendu de la CTP) : ce nouvel avenant vient mettre à jour le planning de travaux et renforcer les pénalités au profit de la ville en cas de retard pour respecter ce calendrier annexé à l'avenant (annexe n°15).

- *« sur Tables communes, je redemande ce que j'ai demandé en CTP et notamment le détail des données (légalement à fournir) sur la tenue des différents objectifs de la loi Egalim (y compris la manière dont est calculé la part des produits bio) mais aussi les PV des CA de l'année 2025 et le montant de rémunération de l'élue siégeant pour Montreuil au bureau du SIRESCO ; j'ajoute que je souhaite connaître le coût de la nouvelle cuisine centrale de Tremblay et son impact sur les finances (et les tarifs) du syndicat. »*

Seuls les vice-présidents du syndicat perçoivent une indemnité de fonction. Le montant de l'indemnité n'a pas pu être vérifié au moment de l'envoi de cette réponse (cela pourra faire l'objet d'une précision ultérieure).

Concernant Tremblay, le projet de construction de la cuisine centrale était préalable à l'adhésion de la Ville de Montreuil. Comme précisé au moment de l'adhésion de la commune, les impacts financiers de cette construction nouvelle étaient intégrés dans la prospective budgétaire du syndicat et, donc, dans les tarifs des repas appliqués.

Les procès-verbaux des instances sont à disposition sur le site internet de Tables communes., ainsi que les délibérations.

Concernant le respect de la loi EGALIM, il est à noter que toutes les données relatives aux obligations contenues dans cette loi sont mises à disposition sur le site « Ma cantine ». Les données sont aussi présentées en page 22 du rapport d'activité soumis au conseil municipal.

- *« sur la ZAC Fraternité (n°35), il faut vraiment que l'on ait le CRACL ; par ailleurs pourquoi est-il toujours question du financement d'une école alors qu'il avait été indiqué en séance il y a quelques mois qu'elle n'était plus nécessaire ni programmée ? Pouvons-nous de plus avoir les montants actualisés en euros constants des coûts révisés pour la ville ? Quel est l'état à date du partage de risques entre le concessionnaire et la collectivité ? Enfin, en prolongeant, à nouveau, par avenant, la durée du contrat de concession (jusque fin 2030 désormais) n'y a-t-il pas un fort risque de fragilisation légale dudit contrat ? Dans cette idée de sécurité juridique, étant donné l'aspect tripartite des parties prenantes du dossier et leur gouvernance, ne faudrait-il pas s'assurer du dépôt de certains élus s'agissant de cette délibération ? »*

S'agissant de la question relative au groupe scolaire, elle provient peut-être d'une confusion entre les classes générées par la ZAC et financées par l'opération (en l'espèce il s'agit du financement des classes de l'école Marceau) et les derniers échanges sur la prospective scolaire qui ont montré qu'il n'y a plus, à ce stade, de besoins nouveaux dans le secteur du bas Montreuil.

La question des montants actualisés en euros constants des coûts révisés pour la Ville n'a pas été comprise et ne peut donc faire l'objet d'une réponse étayée. La question devra être précisée en séance, le cas échéant.

La question du partage du risque renvoie quant à elle au traité de concession et à la convention tripartite entre la Ville, l'EPT Est Ensemble et la Sorêqa qui ne sont pas l'objet de la présente délibération. On peut toutefois rappeler que le déficit de l'opération est à la charge des collectivités et partagé à 50/50 entre l'EPT Est Ensemble et la Ville.

S'agissant de la durée du contrat et de sa prolongation, ces dernières sont l'objet du traité de concession qui prévoit bien la possibilité de prorogation par le biais d'avenants au contrat. Il n'a donc pas été repéré de motif de fragilité.

Sur le dépôt de M. Le Chequer en tant qu'administrateur au sein de la SOREQA car représentant Est Ensemble, il semble que Gaylord Le Chequer puisse voter la délibération dans la mesure où l'avenant tend à régir des relations entre Est Ensemble et la Ville. Cet avenant n'a pas d'impact sur la SOREQA puisqu'il ne s'agit pas de modifier les conditions du traité de concession (déjà modifiées par Est Ensemble en conseil de territoire le 14 octobre 2025 par le vote de l'avenant 8 au traité de concession).

« S'agissant des décisions du maire :

- *sur la 601, maintenant que nous avons l'évaluation de France Domaines, comment expliquez-vous l'écart énorme entre le montant de l'évaluation et le prix proposé par la ville ? Par ailleurs que prévoyait de faire l'acquéreur déclaré pour que la ville décide de préempter ? »*

S'agissant du prix, la Ville ne peut aller au-delà de celui indiqué dans l'avis des Domaines. En revanche, elle a la possibilité de proposer un prix plus bas. Le vendeur a la possibilité de refuser la proposition de la Ville et de maintenir son prix, ou de trouver un accord amiable.

Dans le cas présent, au vu des éléments transmis par le notaire de l'acquéreur, il s'agissait, pour la Ville, d'enclencher une préemption de blocage au vu notamment du risque fort de transformation de la partie habitation en coliving et de porter un projet valorisant ce bâti remarquable, davantage ouvert sur le quartier,

avec si possible l'installation de structures de l'économie sociale et solidaire, dans le contexte de la transformation en cours du secteur de la Croix-de-Chavaux.

- *« sur les marchés faisant l'objet d'une prolongation, la question ne portait pas sur les durées de prolongation mais sur leurs justifications et leur légalité, merci d'y répondre ; »*

La justification réside uniquement dans le retard pris pour le renouvellement du marché. A partir du moment où les deux marchés n'avaient pas été relancés dans les temps, il a semblé préférable au service de prolonger les marchés existants plutôt que de continuer à fonctionner sans marché, les deux prestations (cartes de carburant et fourniture d'huiles et lubrifiants pour le parc automobile municipal) étant nécessaires à la poursuite du service.

Toutefois, il n'y a pas d'incidence financière pour ces avenants de prolongation du fait que le montant maximum de chaque marché n'a pas été atteint et ces avenants restent donc dans les limites des marchés initiaux. Le nouveau marché est en cours de consultation.

- *« sur les virements de crédits (décision 718) les réponses données dans le CR de la CTP ne semblent pas toujours cohérentes avec les intitulés des lignes budgétaires indiqués dans le tableau fourni dans la décision : il y a bien des crédits annulés ne correspondant pas à des provisions ou des "réserves", par exemple s'agissant des 65 000 euros retirés sur la ligne espaces verts ou les 35 000 euros retirés de la ligne propreté urbaine... Merci d'indiquer précisément l'ensemble des opérations impactées par les crédits transférés vers d'autres lignes. Pouvez-vous enfin indiquer comment est calculé le fait que la limite de 7,5% est respectée pour les virements entre lignes dans le cadre de la M57 ? »*

Les 35.000 euros fléchés Propreté Urbaine et les 65.000 euros fléchés Espaces Verts sont des crédits rendus par les services en cours d'année car non utilisés. Ils font partie des budgets d'investissement récurrents des services non fléchés sur des dépenses particulières.

L'article L.5217-10-6 du CGCT précise que l'exécutif est autorisé à procéder à des virements de crédits entre chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section. Cela signifie qu'il est possible de mouvementer jusqu'à 7,5% des dépenses réelles de chaque section. Le BP 2025 de la Ville de Montreuil fixe les dépenses réelles d'investissement à 90.669.617,04 euros. Il est donc possible de mouvementer jusqu'à 6.800.221,28 euros. La présente décision mouvemente 2.860.000 euros de crédits.

« Enfin, voici quelques questions supplémentaires sur les délibérations à l'ordre du jour :

- *sur la délibération 8 (école) peut-on avoir les documents évoqués comme ayant conduit à revoir le projet et notamment l'avis de l'autorité environnementale et les conclusions de l'enquête publique ? »*

L'avis rendu par l'Autorité Environnementale en date du 22/10/2025 est public et disponible sur le site de la MRAe Ile-de-France. La réponse à cet avis sera jointe au dossier d'enquête publique. Cette dernière ne s'est pas encore tenue et interviendra au printemps 2026.

- *« sur les nouvelles subventions aux associations (n°41), peut-on avoir les dossiers de demandes de subventions de chacune des associations ? Par ailleurs, êtes-vous vraiment en capacité d'affirmer que les Scouts et Guides de France sont une organisation laïque...? Enfin, comment justifiez-vous le versement d'une subvention pour le »*

Les demandes de subventions ont été transmises en réponse à une question de Choukri Yonis et figurent dans le dossier des annexes de la CTP.

Les statuts de l'association Scouts et Guides de France précisent que l'action éducative est réalisée en lien avec l'Eglise catholique. C'est donc bien une erreur au moment de la rédaction de la délibération et de la note de synthèse qui a conduit à parler d'organisation laïque.

- *« sur les dérogations au repos dominical dans les commerces (n°28), peut-on avoir l'ensemble des documents visés dans la délibération et notamment les courriers envoyés aux organisations de salariés et les réponses reçues de même que l'ensemble des demandes de dérogations reçues par la ville ? »*

Les documents sont annexés dans le Teams de la séance du conseil municipal, dans le dossier de la commission technique permanente (sous-dossier Questions complémentaires).

- *« sur l'avance des subventions aux associations pour 2026 peut-on avoir la quote-part que cela représente comparé au budget réel 2025 des subventions aux associations ? »*

Les avances accordées représentent 25% des subventions votées en 2025 à l'exception du COS (35%, comme prévu dans la convention), du TPM (50%), de la Caisse des Ecoles (33%) et du CCAS (33%).

- *« s'agissant de la délibération tarifs () pouvez-vous expliquer comment fonctionne le DMH ? nous indiquer pourquoi, s'agissant des tarifs food trucks il n'y a que ceux de la zone 1 (centre ville) qui sont indiqués ? Comment est justifiée l'augmentation de 12% du droit de place pour les marchés forains alors que la CCSPL avait clairement, le 18 novembre dernier, indiqué sa forte réticence face à cette demande de la SEMACO, au demeurant non conforme à ce qui est prévu dans le contrat de DSP ? »*

Le DMH est constitué de petits logements appartenant à la Ville, mis à disposition exclusive du SCHS, pour héberger temporairement des administrés suivis par le SCHS. Ce sont soit des administrés dont le logement fait l'objet d'un arrêté de péril ou d'insalubrité, pour lequel le/la/les propriétaire(s) ont prévu des travaux et ont besoin d'un logement tiroir pour héberger ses occupants, soit des administrés dont le logement menace de tomber en ruine de façon imminente et doivent être mis en sécurité le temps de trouver une autre solution de relogement.

Le prix bas de la grille tarifaire correspond au premier cas, lorsqu'une convention d'occupation précaire est établie de gré à gré avec un bailleur désirant suivre les prescriptions de travaux du SCHS. Le prix haut correspond au second cas et/ou lorsque le propriétaire correspond à un marchand de sommeil indélicat.

Concernant la tarification des Food trucks, pour ceux situés dans des zones autres que la zone 1, les tarifs "Commerces ambulants" (un peu plus haut dans la grille tarifaire) sont appliqués selon la zone occupée et modulés par rapport aux jours d'occupation et aux horaires.

Concernant la tarification du droit de place pour les marchés forains, la demande initiale d'augmentation des tarifs était de +12% puis, en concertation avec la direction et par rapport au service rendu aujourd'hui par SEMACO, l'évolution du tarif a finalement été fixée à +4%. Un amendement a été rédigé dans ce sens et sera présenté en séance.

- *« s'agissant de la cession de matériel téléphonique (n° 40) peut-on savoir quand il avait été acheté et pour quel montant ? »*

Le matériel a été acheté en 2022 pour 150.000 euros. Il est évalué comptablement au 1er janvier 2025 à 90.000 euros (valeur nette comptable).

- *« s'agissant de l'admission en non-valeur de crédits irrécouvrables (n°43), comment peut-on décemment justifier un montant global pile à 180 000 euros (après pile 150 000 euros, de mémoire, l'an dernier) quand il y a plus de 4000 titres concernés indiqués au centime près...? Par ailleurs, pouvez-vous nous renseigner sur ce que recouvrent les montants annulés qui sont les plus récurrents (plusieurs dizaines de fois) de 60,84 euros et 90 euros ? Enfin merci de transmettre les titres annulés suivants (les seuls qui dépassent 1000 euros, sauf erreur) ou du moins une explication de ce que c'est :
7268330332 2013 T-186-1 Poursuite sans effet 6541 1168,79
7268330332 2005 T-1131-1 Poursuite sans effet 6541 1054,30
7268330332 2015 T-4933-458 Poursuite sans effet 6541 1337,22 »*

Les listes sont proposées par le service de gestion comptable (SGC) : les services municipaux n'interviennent pas dans leur constitution. Le recouvrement des titres émis reste bien de la compétence du SGC. Les services de la Ville leur indiquent juste un montant à atteindre en fonction des disponibilités budgétaires de la commune sans demande d'une somme précise.

Les titres récurrents de 60,84 euros et de 90 euros concernent des impayés de 2006 à 2018 concernant des loyers de terrains aménagés aux Murs à Pêches.

Le titre 2013-186 d'un montant de 1.168,79 euros concerne une demande de remboursement de dégâts causés lors d'une location de salle en 2011.

Le titre 2005-1131 d'un montant de 1.054,30 euros concerne une dette de loyer antérieure à 2005.

Le titre 2015-4933 d'un montant de 1.337,22 euros concerne une dette du CMS.